

ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

PROCÈS-VERBAL

SESSION ADMINISTRATIVE DE 2018

Deuxième séance : jeudi 7 juin 2018 à 9 heures 17 minutes

PRÉSIDENCE de Monsieur Gaston Tong Sang,
président de l'assemblée de la Polynésie française

S O M M A I R E

oOo

- Séance de questions orales :
 - Relative à la procédure d'expulsions visant les habitants des remblais d'Outumaoro 5
 - Relative à la réforme de la Protection Sociale Généralisée 6
- Rapport n° 57-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des conclusions du Comité local d'orientation des Assises des outre-mer 9
- Rapport n° 54-2018 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi organique et le projet de loi pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace..... 29
- Rapport n° 15-2018 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2014-27 du 14 août 2014 portant création d'un dispositif de soutien à la création audiovisuelle et numérique en Polynésie française – SCAN 39
- Rapport n° 40-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention portant adaptation des conditions de mise en oeuvre de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux personnels enseignants exerçant leurs fonctions dans les collèges et lycées de Polynésie française relevant de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat avec l'État..... 46
- Rapport n° 45-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du Rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française..... 50
- Rapport n° 59-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du Collège de Taiohae..... 58
- Rapport n° 52-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du Collège de Ua-pou..... 62
- Rapport n° 58-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention entre l'État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant pour l'année universitaire 2017-2018 64
- Rapport n° 53-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention annuelle 2018 entre l'État et la Polynésie française, dans le cadre du financement de la programmation d'investissement (DGI 2018) « Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État n° 99-16 du 22 octobre 2016 (2017-2027) »..... 69

NB : Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

Le président : *Par la grâce de Dieu*, mes chers collègues, bonjour à tous. Je voudrais, en notre nom, adresser la bienvenue et nos salutations à notre Président du pays, de la Polynésie française, au vice-président, à Mesdames et Messieurs les ministres, à nos parlementaires, Madame la sénatrice, Messieurs les sénateurs, Madame le député. Bienvenue également aux représentants de la presse, au public, à tous ceux qui nous suivent par internet.

Et je déclare la séance ouverte.

Vous avez été convoqués par lettre n° 2449/2018/APF/SG du 28 mai 2018 et je demande à notre secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Amaru	Patricia	présente
M ^{me}	Aro	Dylma	présente
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	présente
M.	Brotherson	Moetai	absent
M ^{me}	Bruant	Virginie	présente
M.	Buillard	Michel	présent
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	présente
M ^{me}	Cross	Valentina	arrivée en cours de séance
M.	Faatau	Luc	présent
M.	Flohr	Henri	présent
M.	Fong Loi	Charles	présent
M.	Frebault	Angélo	présent
M ^{me}	Frebault	Joëlle	présente
M ^{me}	Galenon	Minarii	absente
M.	Geros	Antony	arrivé en cours de séance
M.	Graffe	Jacque	présent
M ^{me}	Harua	Monette	présente
M.	Heaux	James	présent
M ^{me}	Iriti	Teura	présente
M.	Kautai	Benoit	présent
M.	Laurey	Nuihau	présent
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	présente
M.	Lisan	Marcelin	présent
M ^{me}	Lucas	Béatrice	présente
M.	Maraeura	Teina	présent
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	absente
M.	Moutame	Thomas	présent
M.	Natua	Bernard	présent
M.	Perez	Antonio	présent
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	présente
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	présente
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	présente
M.	Riveta	Frédéric	présent
M.	Salmon	Geffry	présent
M ^{me}	Sanquer	Nicole	présente
M.	Schyle	Philip	présent
M.	Taae	Putai	présent
M.	Tahiata	Fernand	présent
M ^{me}	Tahiata	Romilda	présente
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	présente
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	présente
M ^{me}	Teahe	Teapehu	présente

M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	présente
M.	Tehaamoana	Etienne	présent
M.	Temaru	Oscar	présent
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaurarii	présente
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	arrivée en cours de séance
M ^{me}	Tetopata	Tapeta	présente
M ^{me}	Tetuanui	Lana	présente
M ^{me}	Tevahitua	Eliane	présente
M.	Tokoragi	Félix	présent
M.	Tong Sang	Gaston	présent
M.	Toromona	John	présent
M.	Tuheiaava	Richard	présent
M.	Tumahai	Ronald	absent
M ^{me}	Tupana	Moihara	présente
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française, Edouard Fritch, Monsieur le vice-président du gouvernement, Teva Rohfritsch, Mesdames et Messieurs les ministres, Nicole Bouteau, Christelle Lehartel, Isabelle Sachet, Tea Frogier, Tearii Alpha, Jean-Christophe Bouissou, Heremoana Maamaatuaiahutapu, Jacques Raynal et René Temeharo.

PROCURATIONS

Le président : Y-a-t-il des procurations ?

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, nous avons reçu les procurations de :

RÉFÉRENCES	DE :	À :
Jeudi 7 juin 2018		
N° 4892 - 9 h 22	Nuupure-Matehau Juliette	Toromona John
N° 4891 - 9 h 22	Tumahai Ronald	Aro Dylma
N° 4890 - 9 h 22	Flohr Henri	Lucas Béatrice
PROCURATIONS ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :		
N° 4893 - 9 h 41	Joëlle Frebault	Yvannah Pomare-tixier
N° 4894 - 9 h 41	Teapehu Teahe	Teura Tarahu-Atuahiva
N° 4895 - 9 h 52	Lana Tetuanui	Tepuaurarii Teriitahi
N° 4896 - 9 h 52	Nuihau Laurey	Charles Fong Loi
N° 4897 - 10 h 25	John Toromona	Romilda Tahiatia
N° 4898 - 10 h 32	Benoit Kautai	Sylvana Puhetini
N° 4899 -	Etienne Tehaamoana	James Heaux
N° 4900 - 11 h 07	Félix Tokoragi	Antonio Perez
N° 4901 - 11 h 13	Charles Fong Loi	Patricia Amaru
N° 4902 - 11 h 22	Frédéric Riveta	Louisa Tahuhuterani
N° 4903 - 11 h 20	Michel Buillard	Virginie Bruant
N° 4904 - 11 h 29	Minarii Galenon	Valentina Cross
N° 4905 - 11 h 30	Thomas Moutame	Augustine Tuuhia
N° 4906 - 11 h 35	Moetai Brotherson	Teumere Atger-Hoi
N° 4907 - 11 h 52	Jacquie Graffe	Putai Taae
N° 4908 - 13 h 49	Putai Taae	Monette Harua
N° 4909 - 13 h 49	Philip Schyle	Moihara Tupana

N° 4910 - 13 h 50	Marcelin Lisan	Benoit Kautai
N° 4911 - 13 h 52	Joséphine Teakarotu	Henri Flohr
N° 4912 - 13 h 52	Nuihau Laurey	Gaston Tong Sang
N° 4913 - 13 h 55	Jacquie Graffe	Teina Maraeura
N° 4914 - 14 h 06	Juliette Matehau-Nuupure	Teapehu Teahe
N° 4915 - 14 h 06	Bernard Natua	Teura Iriti
N° 4916 - 14 h 06	Sylviane Terooatea	Etienne Tehaamoana
N° 4917 - 14 h 06	Yseult Butscher-Ferry	Vaiata Perry-Friedman
N° 4918 - 14 h 06	Fernand Tahiatia	James Heaux
N° 4919 - 15 h	Teina Maraeura	Luc Faatau
N° 4920 - 15 h 05	Angélo Frebault	Vaitea Le Gayic
N° 4921 - 15 h 10	Jacquie Graffe	Joëlle Frebault
N° 4922 - 15 h 29	Michel Buillard	Yvannah Pomare-Tixier
N° 4923 - 15 h 35	Sylvana Puhetini	Romilda Tahiatia
N° 4924 - 15 h 35	Virginie Bruant	John Toromona

Le président : Merci. Le quorum étant largement atteint, nous pouvons valablement délibérer.

I) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Et je demande au secrétaire général de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents, réunie lundi dernier, vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) Séance de questions orales ;*
- III) Examen des rapports, des projets de délibération et de loi du pays et d'un avis (voir liste jointe) ;*
- IV) Examen de la correspondance ;*
- V) Clôture de la séance ;*

Le président : Je sou mets à l'approbation de notre assemblée l'ordre du jour. Qui est pour ?... À l'unanimité. Merci.

II) SÉANCE DE QUESTIONS ORALES

Le président : Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, il s'agit de la séance de questions orales.

Nous avons reçu deux questions orales. L'auteur de la question, ou le représentant à qui il a donné la procuration en séance plénière, dispose de trois minutes pour exposer sa question. Il ne peut reprendre la parole après la réponse du gouvernement. Le ministre dispose de cinq minutes pour apporter sa réponse. Il peut compléter celle-ci par un commentaire écrit distribué à chaque représentant.

La séance dure une heure et il est exactement 9 heures 25.

Je demande à Madame Eliane Tevahitua de poser sa question.

PROCÉDURE D'EXPULSIONS VISANT LES HABITANTS DES REMBLAIS D'OUTUMAORO

M^{me} Eliane Tevahitua : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs du gouvernement, chers collègues, bonjour.*

À la faveur d'une lettre émanant des membres des associations familiales à caractère foncier résidant à Outumaoro, l'ensemble des représentants à l'assemblée a déjà été informé que les familles qui résident sur le littoral d'Outumaoro faisaient l'objet d'une procédure d'expulsions.

Sur requête du Pays, le président du tribunal de Papeete requiert l'expulsion de ces familles qui résident, pour certaines, depuis plus de 40 ans sur les remblais au droit des terres Tunaiti, Teiviroa et Atiio, à Outumaoro.

La justice française requiert leur expulsion de manière imminente et leur enjoint de faire place nette dans les plus brefs délais. Ce sont près de 50 familles, comprenant adultes, enfants et personnes âgées qui sont concernés par cette procédure injuste.

Je tiens à rappeler la genèse de ces remblais qui proviennent en réalité des travaux d'aménagement de la route de dégagement ouest (RDO) entrepris il y a 40 ans et qui ont été déposés arbitrairement sur le bord de mer des terres précitées sans que le consentement préalable des propriétaires, en l'occurrence les conjoints Irea, Ariipeu et Maau, n'ait été recueilli.

Ces derniers ont donc entamé une action devant les tribunaux tendant à faire reconnaître leur qualité de propriétaires desdits remblais. Certains parmi eux ont construit sur ces remblais et sont sur le point d'être expulsés.

Ma question est donc la suivante : quel sort comptez-vous réserver aux 50 familles qui vont être expulsées par la puissance publique ? Iront-elles rejoindre la cohorte des sans abris et sans domicile fixe dont nous sommes devenus les témoins coutumiers ?

Merci de votre réponse.

M. Teva Rohfritsch : Chers amis représentants et représentantes à l'assemblée de Polynésie française, *bonjour.* Mesdames et Messieurs du public, Messieurs de la presse, bonjour.

Je suis chargé de répondre effectivement à cette question orale, Monsieur le président de l'assemblée, avec la collaboration très forte du ministère du logement qui est en charge effectivement de ces sujets.

Sur le littoral de Punaauia, sur la côte ouest de l'île de Tahiti, le Village Tahitien sera construit sur une étendue d'environ 39 hectares. Sur l'ensemble de la superficie du projet, dont la propriété foncière est domaniale, le Pays a dû déployer des moyens pour reloger les familles qui se sont installées depuis plusieurs décennies et, pour être plus précis — vous l'avez souligné, Madame la représentante —, depuis la réalisation de la RDO.

Depuis la genèse du projet, anciennement Mahana Beach, 271 familles, regroupées très souvent sous un même toit, occupant sans droit ni titre lesdites terres, ont été recensées par Tahiti Nui Aménagement et Développement (TNAD) et l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH).

Après ce premier travail de recensement débuté en 2016, suivi de rencontres pour les informer des procédures de libération du site, 180 familles ont d'ores et déjà obtenu un logement... 180 familles ont d'ores et déjà obtenu un logement dans le parc immobilier du Pays, dont les trois-quarts en résidences neuves. Les zones libérées et déblayées sont actuellement gardiennées.

Suite à la livraison des résidences Vairai et Motio de l'OPH, des familles ont trouvé des solutions de relogement adaptées. De plus, avec la réforme des Aides familiales au logement (AFL) concrétisée en

2017, le poids du loyer facturé à chaque ménage a été considérablement diminué. Le montant minimum du reste à charge est abaissé à 5 000 francs CFP quel que soit le régime social des bénéficiaires de l'aide ou le nombre de personnes résidant dans le logement.

Le travail de recensement d'information et d'accompagnement s'est poursuivi. Il reste, à ce jour, 50 familles qui sont encore sur ce site, dont 40 sont accompagnées par TNAD et l'OPH afin de trouver des solutions définitives de relogement. D'autres sont parties d'elles-mêmes.

Les familles restantes ont été orientées à l'OPH qui les aide dans la constitution de leur dossier en vue de bénéficier d'une aide en relogement. Le choix des attributaires relève de la délibération n° 99-207/APF du 2 décembre 1999 modifiée relative à l'habitat social en Polynésie française et les situations sont examinées par la commission des aides au logement dont le suivi est assuré par l'OPH où siègent des représentants à l'assemblée de Polynésie française.

Trente et une (31) familles sont en mesure d'être bénéficiaires d'un *logement de type* OPH, 31, ou d'aides en matériaux (AAHI) compte tenu du fait qu'elles possèdent du foncier ailleurs. Pour ces dernières, les dossiers sont en cours d'instruction par l'OPH. Par ailleurs, neuf autres familles sont suivies pour finaliser leur dossier de relogement en habitat groupé soit en location simple ou en accession à la propriété.

Il reste donc désormais une dizaine de familles qui demeurent encore récalcitrantes à toute proposition de relogement par le Pays.

Toutefois — je tiens peut-être à vous rassurer, Madame la représentante —, nos services continueront de privilégier le dialogue et l'accompagnement individualisé pour trouver une solution avec ces familles.

Voilà ce que nous souhaiterions vous répondre ce matin.

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Maintenant, je demande à Monsieur Angélo Frébault de poser sa question. Merci.

RÉFORME DE LA PROTECTION SOCIALE GÉNÉRALISÉE

M. Angélo Frébault : Merci, Monsieur le président. Mesdames, Messieurs les représentants, *bonjour*.

Monsieur le Président de la Polynésie française, les représentants du Tahoeraa Huiraatira à l'assemblée de la Polynésie ont lu avec attention votre discours d'ouverture de la session administrative prononcé le 24 mai dernier dans lequel vous inscrivez l'action de votre nouveau gouvernement dans la continuité des projets portés par votre précédente équipe gouvernementale.

Dans cette perspective, vous évoquez le dossier de la Protection sociale généralisée (PSG), comme étant, et je vous cite, « *la première des grandes réformes qu'il vous reste à mener.* » Vous considérez à cet égard — et je vous cite encore ! — que « *la réforme du régime des retraites est la priorité indispensable.* »

Nous considérons pour notre part que l'architecture de cette réforme aurait dû se concevoir de manière globale, envisagée à l'échelle de la PSG, en appréhendant les autres prestations, notamment celles de l'assurance maladie et les modes de financement, et cela, pour tous les régimes de protection sociale (RGS, RNS, RSPF).

Cette démarche était celle préconisée par les représentants syndicaux en accord avec la représentation patronale. Elle permettait d'explorer toutes les solutions possibles afin d'assurer l'équilibre financier de notre Protection sociale généralisée. Vous ne l'avez pas retenu. Dont acte.

Dans cette perspective, vous appelez les nouveaux représentants de l'assemblée de la Polynésie à « s'organiser pour reprendre rapidement les consultations avec les partenaires sociaux en vue d'aboutir à la rédaction d'une proposition de loi de pays » que vous souhaitez voir soumis à l'assemblée, en septembre.

Si votre choix peut paraître surprenant, de prime abord, il concède finalement aux nouveaux élus de l'assemblée que nous sommes le pouvoir exécutif normalement dévolu à votre nouveau gouvernement. Aussi, nous saluons votre démarche car elle donnera aux élus de l'opposition la possibilité de véritablement apporter notre pierre à l'édifice dans le cadre de l'élaboration de cette PSG2.

Comme l'a indiqué notre candidat Geffry Salmon dans son discours pour la présidence de la Polynésie française, les représentants du Tahoeraa Huiraatira que nous sommes comptons bien être une opposition constructive au bénéfice de notre population qui attend, de notre part, d'être des élus responsables et non pas démagogiques. Après quoi, il appartiendra à votre majorité de retenir, ou pas, les amendements que nous formulerons.

Aussi, Monsieur le Président, si vous confirmez votre choix de laisser entre les mains du législatif la reprise des consultations avec les partenaires sociaux, avez-vous à nous proposer une méthodologie qu'il convient de mettre en place dans le cadre des travaux qui vont être menés par notre assemblée dans les trois mois à venir pour faire aboutir cette réforme en septembre 2018 ?

Si vous considérez désormais qu'il appartient à notre institution de prendre en main ce dossier ô combien important, qu'à cela ne tienne ! Pourriez-vous néanmoins nous indiquer la feuille de route qu'il vous paraît opportun d'adopter pour que la proposition de loi que nous rédigerons fasse le consensus autour des partenaires sociaux afin d'éviter les mouvements sociaux que notre pays a connus ces derniers mois.

Le Tahoeraa Huiraatira maintient sa position : l'âge de la retraite à 60 ans et les annuités à 35 ans.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

La parole est au gouvernement.

Monsieur le Président.

Monsieur Edouard Fritch : Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française. Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les parlementaires, Mesdames et Messieurs du public, les représentants de la presse, *bonjour*.

Monsieur le représentant du Tahoeraa Huiraatira, je constate que vous avez parfaitement lu mon discours d'ouverture de la session administrative, et j'en suis honoré, et notamment ce passage concernant la réforme de la retraite.

Comme vous le savez bien, un projet de loi du pays a été déposé sur le bureau de l'assemblée au mois de février dernier, et ce projet de loi a été adopté par la commission en charge de la santé le 22 février dernier. Vous avez, vous-même et personnellement, mené une intersyndicale pour vous opposer à ce projet, et ce, dans les conditions que l'on connaît, c'est-à-dire avec les débordements que l'on connaît, ici, dans cette enceinte.

Même s'il est clairement apparu que le mouvement syndical que vous meniez avait des visées politiques, confirmées par la suite par votre présence en position éligible sur la liste du Tahoeraa Huiraatira, j'ai saisi l'assemblée le 8 mars 2018 pour lui demander de surseoir à l'examen de ce texte, craignant le pire avec ce qui était planifié avec votre intersyndicale.

J'avais à cette date fait une déclaration publique dont je vous rappelle certain termes : « *Il semble par ailleurs qu'une tentative de déstabilisation ait été orchestré à des fins purement politiques, comme il en a déjà été le cas dans le passé. Dans ces conditions, pour que la population, en particulier celle des archipels et l'économie n'aient pas à subir, à souffrir des conséquences de blocages et de pénurie, j'ai fait le choix de surseoir à l'examen du texte.* » Et je l'ai dit avant les élections. « *Il appartiendra aux représentants de poursuivre le dialogue et d'examiner les propositions qui leur seront faites sur la base du texte qui leur a été transmis par le gouvernement.* »

Monsieur le représentant, vous le savez bien, les discussions avec les partenaires sociaux pour la réforme de la PSG ont débuté à mon initiative en février 2015, sous l'initiative d'autres gouvernements dès 2009, après que beaucoup aient mis la tête dans le sable. J'ai pris effectivement cette décision d'ouvrir les discussions pour éviter de voir les réalités, prendre des mesures qui soient insoutenables pour les travailleurs.

Il y a donc eu trois longues années laissées pour les échanges et le compromis. Nous en avons beaucoup, beaucoup parlé. Hélas, elles ont souvent été marquées par la politique de la chaise vide pour certains d'entre vous et les rendez-vous manqués. J'ai donc estimé à un moment donné, car il fallait prendre une décision, que le gouvernement était allé au bout de sa mission et qu'il appartenait désormais à l'assemblée, dans le cadre de son travail législatif, de reprendre le dialogue avec les partenaires sociaux.

Il semble effectivement que vous ne compreniez pas ce travail législatif et je le comprends puisque vous êtes novice en la matière. Mais vous êtes entouré de représentants, vous êtes dans un groupe qui connaît les mécanismes de cette assemblée. Et quand même, en tant que candidat, vous savez que le travail législatif doit se faire d'une façon indépendante et, ici, à l'assemblée. Pour autant, je vous sais en capacité d'imaginer, d'inventer avec vos collègues la bonne formule, celle qui sied à l'aboutissement de vos travaux.

Contrairement à ce qui a pu être la pratique par le passé, ce n'est pas moi qui vais vous apprendre à faire votre travail. Ne me posez pas la question. Vous êtes suffisamment adulte et je respecte votre institution. Donc je n'ai pas de feuille de route à vous imposer aujourd'hui parce que l'assemblée reste souveraine dans ses travaux et dans la matière. Elle est souveraine, c'est à elle de les mener.

J'attire seulement votre attention sur le fait que siège dans cet hémicycle une majorité qui a été largement élue... une majorité qui a été largement élue sur un programme dans lequel figurait la réforme de la retraite. La majorité sait donc ce qu'elle a à faire.

Je constate que vous et votre groupe êtes prêts à travailler avec la majorité pour mener à bien cette réforme et je m'en réjouis. Je ne sais pas ce que cela vaut mais je m'en réjouis quand même. Je vous ai bien entendu. Mais je pense bien qu'il ne s'agit pas non plus de repartir dans des discussions sans fin comme nous l'avons connu et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé au président de l'assemblée et à la majorité que ces discussions se terminent avant la fin du mois de septembre car, comme vous le savez, il y a une extrême urgence à la situation.

Ceci ne nous empêchera pas, et le ministre de la santé se penche déjà sur ce problème, effectivement d'intégrer dans les discussions à venir la problématique de la santé, celle des allocations familiales, et surtout d'intégrer dans notre politique sociale la problématique de nos vétérans, de nos anciens.

Donc, voilà ce que je peux vous apporter comme réponse à votre question. La balle reste dans le camp de l'assemblée.

Merci.

III) EXAMEN DES RAPPORTS, DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION ET DE LOI DU PAYS ET D'UN AVIS

Le président : Merci, Monsieur le président.

Nous avons fini avec les questions orales.

Nous allons continuer avec le point suivant : l'examen des rapports des projets de délibérations et de loi du pays et d'un avis.

Nous avons 9 dossiers inscrits à l'ordre du jour.

En ce qui concerne les rapports n^{os} 15, 59 et 52, la conférence des présidents a proposé de soumettre ces textes à la procédure simplifiée. Dans cette procédure les articles ne seront pas tous lus. Seuls ceux faisant l'objet d'un amendement seront discutés. Si aucun amendement n'est déposé, on passera directement au vote de l'ensemble des deux des délibérations et au scrutin public pour la loi du pays.

RAPPORT N° 57-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES CONCLUSIONS DU COMITÉ LOCAL D'ORIENTATION DES ASSISES DES OUTRE-MER (Cf. annexe)

Présenté par M. le représentant Philip Schyle.

Le président : Nous allons commencer par le rapport n° 57-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des conclusions du Comité local d'orientation des Assises des outre-mer.

Je demande au gouvernement d'exposer l'économie générale du projet.

Monsieur le président.

M. Edouard Fritch : Oui, Monsieur le président, cela va être court.

Mesdames et Messieurs les représentants, votre assemblée doit à présent examiner, effectivement, ce projet de délibération tendant à approuver formellement les conclusions du Comité local d'orientation des Assises de l'Outre-mer, nécessaire à la confection par le gouvernement de la République du Livre bleu Outre-mer.

Je rappelle que cette démarche a été voulue par le président de la République, sitôt élu, et a été mise en œuvre par la ministre des outre-mer avec le relais local du Haut-commissariat de la République et le plein concours des ministères et des services du pays. Elle visait donc à faire émaner du terrain de chaque outre-mer des propositions d'actions à mettre impérativement en œuvre dans le cadre des cinq années du mandat présidentiel en cours.

J'ai considéré qu'il était de l'intérêt du pays de prendre part à cette démarche, non seulement pour ce que la Polynésie pourrait au final en retirer de concret, mais aussi en raison de son caractère innovant. Elle reposait, en effet, sur une forme de démocratie participative visant à cadrer l'action de l'État dans les outre-mer sur le court terme, en lui conférant des orientations et des actions puisées auprès du corps social et économique, simples citoyens, comme acteurs économiques ou politiques demeurant ici à Tahiti, comme au sein de tous nos archipels.

C'est ainsi qu'au-delà même du comité de pilotage rassemblant, outre le haut-commissaire et moi-même, un ensemble de personnalités locales dont le précédent président de votre assemblée, a été mis en place un comité technique mêlant des responsables techniques du Haut-commissariat et de la Présidence, chargés de gérer la mise en œuvre opérationnelle de la démarche.

Par ailleurs, un groupe itinérant, piloté par les différents administrateurs de l'État dans nos archipels et Monsieur Tamatoa Bambridge, universitaire, chercheur bien connu, a été chargé d'expliquer la démarche et de se mettre à l'écoute des maires et des populations de différentes communes au sein de tous nos archipels. Ce groupe a effectivement parcouru tous les archipels de la Polynésie française.

Enfin, des tables rondes d'experts se sont tenues dans différents domaines de l'économie, des questions sociales ou encore culturelles pour faire valoir leurs propositions et leurs idées.

Tout ce travail d'écoute, d'échange et de collecte des informations auprès des populations de nos cinq archipels ont nécessité de visiter donc 13 îles, hors Tahiti et Moorea, et de tenir 17 réunions publiques, 13 réunions avec des conseillers municipaux et dix réunions d'experts, soit pratiquement 80 heures de débats. Cela vous montre que les Assises des outre-mer ont été organisées de telle sorte que l'expression de la population soit la plus large, géographiquement mais aussi socialement.

En sus de ces rencontres et lieux de débats et d'échanges, l'État a mis en place tout un dispositif de recueil de la pensée populaire par la voie de nouvelles technologies et des réseaux sociaux permettant, au final, au plus grand nombre de prendre part, s'il le désirait, à cette vaste consultation populaire.

Tout ce qui a été recueilli au cours de cette phase d'écoute a été analysé par le comité technique, trié, regroupé, hiérarchisé, traité au regard tant des dispositions de l'accord de l'Élysée que de la faisabilité de court terme et de la répartition des compétences entre l'État, le Pays et les communes. Ce comité a effectué en peu de temps un formidable travail, je tiens ici à remercier les membres de ce comité. Puis, les ministères et les services de l'État, du Pays et du Syndicat pour la promotion des communes, ont fait valoir leur point de vue et leur proposition. Petit à petit, à force de dialogues et de concertations poussés, les données recueillies ont été passées au tamis de l'intérêt et de la faisabilité jusqu'à, finalement, produire le document approuvé à l'unanimité des membres du comité de pilotage et dont vous avez eu communication. Dans ce document, vous trouverez donc un diagnostic territorial, mais aussi un ensemble de fiches projets répondant au traitement de trois thématiques majeures que sont : la croissance économique et sociale, la continuité territoriale et, enfin, la solidarité et la famille.

La période électorale que nous venons de vivre, propice à toutes les outrances, a suspendu la procédure devant permettre à votre assemblée de donner son aval aux conclusions de cette démarche d'importance. Eu égard à la qualité du travail ainsi accompli, émanation directe du sentiment populaire, je vous invite à voter unanimement pour toutes les actions préconisées allant clairement dans le sens de nos intérêts supérieurs. Ce sera alors un signe fort, un signe envoyé à l'État en début de mandature que nous savons nous entendre et nous comprendre quand des choses essentielles pour nos populations sont en jeu.

Mais le travail ne s'arrêtera pas là. En effet, dois-je vous rappeler que, sur proposition du président Hollande et du député Victorin Lurel, le Parlement a aussi adopté la loi sur l'égalité réelle outre-mer, dite « loi EROM ». Cette loi, qui vise à rapprocher les outre-mer de la norme métropolitaine, postule une nouvelle démarche à mettre en œuvre sur un plus long terme, allant de 15 à 20 ans, celle de l'établissement de plans de convergence et des contrats qui tendront à leur mise en œuvre. Monsieur le Haut-commissaire vient de nous saisir de cette affaire et les premières concertations ont eu lieu hier après-midi entre nos différents services techniques.

Ainsi, à travers cette action, nous pourrions prolonger la démarche des Assises des outre-mer et intégrer les orientations de plus long terme inscrites au sein de l'accord de l'Élysée ou encore des projets momentanément écartés des conclusions du comité local d'orientation, que vous avez à valider aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, si il est bien trop tôt pour que je puisse vous en dire plus aujourd'hui, l'affaire étant tout juste à son démarrage, j'entends vous indiquer dores et déjà toute ma grande préoccupation pour que votre assemblée, mais aussi le corps social dans son ensemble, y prenne toute sa part.

Pour l'heure, les ministres m'entourent pour répondre à vos questions liées à ce document important que je vous demande aujourd'hui d'approuver à l'unanimité.

Je vous remercie pour votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le président.

Je donne maintenant la parole au représentant rapporteur, Monsieur Philip Schyle.

M. Philip Schyle : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président du Pays, Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames, Messieurs de la presse, Mesdames, Messieurs, chers amis,

Monsieur le président, si vous le permettez, plutôt que de lire *in-extenso* le rapport, je viendrai plutôt présenter une synthèse qui viendra compléter et donner un peu de... liant, à notre façon parlementaire, à la présentation exhaustive de notre Président de la Polynésie.

Effectivement, comme il a été dit tantôt, ces Assises des outre-mer relèvent d'une initiative du gouvernement central qui a été lancée en octobre 2017 et l'objectif — il a été dit et répété tout à l'heure —, c'est que chaque citoyen ultramarin puisse être consulté et puisse donner sa vision de l'avenir et des priorités de sa collectivité.

L'objectif formel est d'élaborer un livre intitulé « Le Livre bleu (...) »..., j'ai failli dire : bleu marine. Non ! Bleu outre-mer ! ...« Le livre bleu outre-mer ». Et ce livre devenant une compilation des travaux menés dans chacune des collectivités, avec aussi un thème essentiel, un sujet important : mettre en avant de manière concrète le partenariat entre l'État, d'une part, et les collectivités ultramarines, d'autre part, dans le cadre du mandat de l'actuel président de la République jusqu'à son terme, c'est à dire en 2022.

Le Président de la Polynésie l'a bien dit tout à l'heure, ces Assises se sont articulées autour d'une méthodologie reposant sur des consultations publiques, numériques, des réunions également auprès de la population. Toujours en termes de méthodologie, des ateliers ont pu être aussi organisés à l'initiative de citoyens. Ces ateliers ont été appelés « Les ateliers des Assises ». Et puis également, toujours au niveau de la méthodologie, un concours a également été initié intitulé « Projet Outre-mer », ouvert aux citoyens, aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux associations avec, pour thématique principale : améliorer le quotidien des citoyens et développer l'innovation. Ceux qui participent à ce concours pourront à ce moment-là bénéficier d'un financement, d'une enveloppe de 10 000 euros et d'un accompagnement personnalisé.

Le Président de la Polynésie le disait tout à l'heure, il y a un socle fondamental à nos Assises des outre-mer, ici plus spécifiquement en Polynésie française, c'est l'accord pour le développement de la Polynésie française, appelé plus communément l'« Accord de l'Élysée » qui a été signé, je le rappelle, au mois de mars de l'année dernière.

Vous l'avez dit, Monsieur le Président de la Polynésie, je ne vais pas le répéter, il y a eu deux comités, en effet, qui ont été montés : un comité décisionnel, dont vous êtes membre, en partenariat avec le Haut-commissaire, et également un comité technique qui regroupe un certain nombre d'agents et des services de l'État et des services du Pays.

Vous l'avez dit également, Monsieur le Président, au niveau de la Polynésie, des consultations ont été menées. Pour ceux qui avaient quelques difficultés à se déplacer ou qui préféraient faire part de leurs opinions de manière plus discrète, une consultation numérique a été organisée. Des tables rondes ont aussi été tenues, vous le disiez, Monsieur le Président, animées par des experts, ainsi que des réunions au niveau des conseils municipaux, un peu partout en Polynésie française, même dans les archipels les plus éloignés, ainsi que des réunions publiques. Et vous disiez aussi, les maires ont également pu donner leur avis *via* le Syndicat pour la promotion des communes, dont une réunion s'est tenue en décembre de l'année dernière.

À l'issue de ces consultations, des projets ont été validés, 36 projets ont été validés. Pour chacun d'eux, une fiche projet a été établie. Vous l'avez reçu, chers collègues, et vous l'avez lue, cet ensemble de projets appelé « Feuille de route pour la Polynésie française ».

S'agissant ensuite du concours « Projet outre mer », ce qu'il faut retenir et qui me semble être important, c'est qu'à l'issue de ce concours, un peu plus de 800 dossiers ont été déposés dont 69 émanant de la Polynésie. Et de ces dossiers qui ont émané de la Polynésie, quatre ont été présélectionnés par le jury, sur 36 présélectionnés à l'échelle de l'outre-mer. Ces quatre projets tournent autour du respect de l'environnement, s'agissant notamment de Taputapuātea, de l'énergie solaire, également du bilinguisme s'agissant des lycéens des archipels éloignés, et également une autre proposition a été retenue portant sur un centre de culture numérique en kit.

Chers collègues, la feuille de route que vous avez entre les mains et que vous avez lue avec énormément d'attention et d'inspiration, on le disait tout à l'heure, a été validée par le comité local d'orientation, je le répète, présidé et animé de manière partenariale et par le Haut-commissaire et par le Président de la Polynésie. Le Conseil économique, social et culturel a été saisi pour avis. Malheureusement, vous le savez, celui-ci est actuellement en cours de renouvellement et n'a donc pas pu donner son avis. Cette feuille de route s'articule autour de trois parties : un diagnostic, un état des lieux, ensuite une synthèse avec les trois thématiques que vous évoquiez tantôt, Monsieur le Président de la Polynésie, et les fiches projets que j'évoquais tout à l'heure, fiches projets adossées à 36 projets qui ont été retenus.

La Commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec la commune s'est réunie le 31 mai dernier. Elle a mis un certain nombre de sujets de réflexion et de questions en avant, notamment la question de la faisabilité. Et, effectivement, il nous a été confirmé que la faisabilité de ces projets doit s'inscrire dans le cadre du mandat du Président de la République qui va se terminer en 2022. La question également de l'estimation foncière a été soulevée et à laquelle il a été répondu que celle-ci n'était pas forcément opportune puisque, pour certaines opérations, il n'était pas besoin de solliciter des financements. Par ailleurs, a été également soulevée la problématique des relations entre le Pays et les sociétés importantes, s'agissant notamment du domaine de l'énergie. La question aussi des accords de coopération, puisque l'expression a été utilisée également à l'occasion de notre commission, a aussi été évoquée. Et, enfin, la réforme de la fiscalité communale a aussi été posée, quand bien même cette thématique n'entre pas dans le cadre des Assises des outre-mer, mais a été répondu par le représentant du gouvernement de la Polynésie que cette réforme, en tout cas les travaux relatifs à cette réforme vont être relancés prochainement.

Vous l'avez souhaité, vous le souhaitez, Monsieur le Président de la Polynésie, effectivement, ce qui est demandé aujourd'hui à notre représentation c'est un soutien unanime à ces travaux qui ont été réalisés dans le cadre de ces Assises de l'Outre-mer et en particulier ici, en Polynésie. Ces travaux, je le répète, sont le produit de réflexions, de consultations, de discussions, de débats de citoyens, indépendamment de leur idéologie, indépendamment de leur sensibilité religieuse, politique, associative ou autre.

Véritablement ces travaux qui ont été lancés et effectués en Polynésie française ont fait l'objet d'une large concertation, d'un large consensus. C'est pour cette raison que la Commission des institutions a donné un vote favorable à cette feuille de route.

Et je demande, au nom de la Commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, à notre assemblée d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Je vous en remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 75 minutes réparties comme suit : pour le groupe TAPURA HUIRAATIRA, 50 minutes, pour le Tahoeraa Huiraatira, 14 et pour le Tavini Huiraatira, 11 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA à prendre la parole.

Madame Sanquer.

M^{me} Nicole Sanquer : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse, cher public, chers internautes, bonjour.

Nous sommes réunis ce matin pour approuver ensemble les conclusions du Comité local d'orientation des Assises de l'outre-mer qui servira de feuille de route pour la Polynésie française dans ses relations partenariales avec l'État. En effet, grâce aux Assises, les Polynésiens ont pu participer à la construction de politiques innovantes et de projets de développement qui serviront à guider le parcours commun du quinquennat du Président Macron. Les Assises des outre-mer ont été un temps d'échanges et de réflexion avec l'ensemble des ultramarins. C'était l'occasion pour tous les habitants d'outre-mer en général, et les Polynésiens en particulier, de prendre la parole et de s'exprimer sur ce qu'il est possible de faire ensemble pour notre territoire. C'était l'un des engagements du candidat Macron lors de la campagne présidentielle. L'objectif a été rappelé. Il était de publier en mai 2018 une liste de projets concrets qui serviront à tous après avoir pris le temps de connaître les priorités dans chaque territoire. Et parce que chaque territoire est différent, des travaux spécifiques ont été menés séparément sur chacun d'entre eux.

Comme l'a rappelé la ministre des outre-mer lors de son passage en Polynésie, les Assises en Polynésie française s'appuient sur les dispositions de l'accord de l'Elysée du 17 mars 2017 qui met en avant le statut d'autonomie du territoire et qui repose sur trois axes :

- le renouvellement du pacte républicain entre l'État et la Polynésie française ;
- l'accompagnement du développement économique et social ;
- et l'amélioration des conditions de vie de tous les Polynésiens.

En Polynésie, de nombreuses personnes se sont impliquées sous diverses formes dans tous les archipels et dans tous les domaines, et vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, dans votre intervention. Mais permettez-moi d'insister sur le temps et la priorité qui ont été donnés à l'expression populaire, ce qui constitue une initiative inédite. Dix tables rondes organisées du 20 octobre au 1^{er} décembre 2017, qui se résument en 30 heures de débats avec un peu plus de 270 experts consultés et 204 contributions recueillies, puis 13 réunions de conseils municipaux et 17 réunions publiques pour présenter les accords de l'Elysée et surtout recueillir les propositions de la population, soit près de 80 heures de débats avec un peu plus de 850 personnes et un total de 566 contributions recueillies auprès des élus et de nos concitoyens. Des consultations numériques ont eu lieu sur la hiérarchisation des priorités et plus de 500 Polynésiens ont participé. Et enfin, un concours d'innovation « Projets outre-mer » a été lancé, et parmi les 838 propositions déposées, 69 sont polynésiennes.

Le 18 mai dernier, sur les 36 projets présélectionnés par le jury, 4 proviennent de porteurs de projets polynésiens dans la catégorie « Environnement, lien social, mobilité et numérique ». Nous tenons d'ailleurs à féliciter les lauréats polynésiens à cette première étape et nous appelons la population à participer massivement au vote citoyen en ligne jusqu'au 13 juin pour soutenir ces projets innovants pour notre collectivité.

Le calendrier des sept mois de consultation citoyenne a été respecté, et depuis janvier, un long travail de synthèse et du diagnostic a commencé pour donner lieu aujourd'hui aux conclusions du Comité local d'orientation des Assises des outre-mer que nous examinons. Concrètement ce sont 36 projets répartis sur 7 thèmes différents qui constituent la feuille de route territoriale.

La continuité territoriale, la politique de l'habitat, la rénovation urbaine, les dispositifs en faveur de la croissance économique et de l'emploi, les politiques énergétiques et de protection de la biodiversité sont autant de secteurs où l'accompagnement de l'État est indispensable au développement de notre pays.

La jeunesse polynésienne et les plus démunis n'ont pas été oubliés dans les réflexions. Des propositions ont été faites pour lutter contre le décrochage scolaire, contre les violences et contre la pauvreté pour prévenir la délinquance ou encore pour améliorer les conditions d'environnement scolaire et la formation.

Dans le domaine de la santé et des solidarités, une nouvelle convention viendra sceller un prochain partenariat entre l'État et le Pays pour aider les Polynésiens à avoir accès aux soins et réduire l'isolement des populations de nos îles éloignées.

Le thème 6 a pour objet de garantir le droit fondamental à la sécurité à travers la construction d'abris de survie ou la couverture radio en bande AM de certaines zones isolées. Et enfin, l'État a souhaité réaffirmer son accompagnement sur plusieurs thématiques de fond telles que le fait nucléaire, l'intercommunalité ou les problèmes fonciers du pays.

Sur toutes ces propositions, les interventions de l'État sont multiples et se traduisent, soit par des participations financières, soit par des modifications réglementaires ou législatives, soit par des missions d'experts et de conseils.

L'élaboration de cette feuille de route nous donne aussi une visibilité dans le temps pour la concrétisation de ces 36 propositions puisqu'un des critères pour être retenu a été la possibilité de voir le projet être réalisé pendant le quinquennat du Président de la République, Emmanuel Macron.

Enfin, ces Assises participeront également à la mise en place des plans de convergence issus de la loi sur l'égalité réelle des outre-mer.

Monsieur le Président, vous pouvez compter sur vos parlementaires polynésiens pour soutenir et assurer le suivi de ces propositions auprès du gouvernement central, et je peux déjà vous assurer que, pour certaines de ces propositions, les travaux ont d'ores déjà commencé et seront réalisés dès cette année.

Il paraît donc évident, chers collègues, que votre approbation est aujourd'hui nécessaire pour valider les conclusions du Comité local d'orientation des Assises et je vous remercie d'avance de voter favorablement pour cette délibération. Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante.

La parole est au représentant du groupe Tahoeraa Huiraatira. Vous disposez de 14 minutes.

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président de la Polynésie française, Mesdames, Messieurs les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants, Mesdames, Messieurs de la presse, cher public, bonjour.

Ce projet de délibération portant approbation des conclusions du Comité local d'orientation des Assises des outre-mer nous présente effectivement l'élaboration du livre bleu outre-mer qui, de manière synthétique, nous évoque les travaux menés dans les collectivités territoriales. Il pose aussi le cas du partenariat entre l'État et ses collectivités ultramarines jusqu'en 2022. Et comme le dit le rapport de présentation, ce livre servira de base de travail pour l'élaboration des plans de convergence dont l'objectif primaire est celui de réduire les écarts de niveau de développement et de niveau de vie entre la métropole et les collectivités d'outre-mer, voire même les collectivités entre elles.

Les Assises des outre-mer se sont inscrites dans une démarche globale reposant sur trois éléments : les consultations publiques, les ateliers des Assises et le concours des projets en outre-mer. À l'issue de ces travaux, le Comité local d'orientation des Assises a validé 36 projets s'insérant dans les thèmes fixés par le ministère de l'outre-mer et dans des sous-thèmes également élaborés en fonction des problématiques propres de la Polynésie française.

Il en résulte aujourd'hui qu'une feuille de route pour la Polynésie française a été établie au titre de ces Assises des outre-mer, au travers des conclusions de ce Comité local d'orientation, qui est soumise à l'approbation de notre assemblée ce jour au travers de ce projet de loi.

Son examen nous amène aux réflexions suivantes :

36 projets avec des thèmes bien définis nous sont soumis aujourd'hui dans ce dossier. Certains comportent un financement par l'État et d'autres projets ne comportent aucun financement. Certains nécessitent des modifications réglementaires et enfin certains projets comportent des délais impartis sur du court, moyen et du long terme. Cependant, nous nous inquiétons sur la faisabilité de ces projets de par les modifications réglementaires à apporter, et d'autre part en raison du déroulé de certaines fiches projet.

En effet, nous nous posons les questions suivantes :

Pensez-vous que les projections qui sont faites des 36 différents projets seront réalisables dans les délais impartis ?

Pouvez-vous définir le nombre de personnes concernées ? Par exemple, si nous prenons la fiche projet n° 1 sur la continuité territoriale, cette fiche projet définit bien un budget financier prévisionnel, toutefois, nous ne constatons pas la prévision du nombre de personnes bénéficiaires de cette aide car elle n'est pas inscrite dans la fiche projet. Pensez-vous donc que le budget est suffisant pour pallier aux demandes ?

Puis, nous avons aussi les projets nécessitant des modifications réglementaires. Ont-elles déjà été étudiées ou rédigées par le gouvernement ou voire même par le gouvernement de l'État ? Ces modifications sont-elles prêtes à être soumises devant les instances concernées ?

Je reviens aussi à un autre exemple, celui de la fiche n° 2 sur le sujet de l'habitat. Une projection est faite jusqu'en 2021 qui préconise à nouveau des études. N'existe-t-il pas déjà des études réalisées en Polynésie française qui permettraient une économie financière ?

Ce ne sont ici que quelques observations que nous souhaitons vous faire et je passe sur les autres. Nous sommes certains que le gouvernement, ici, souhaite faire avancer les choses. Nous allons voir dans les cinq années qui vont venir.

Par ailleurs, lorsque nous entendons le discours de notre Président du Pays sur les trois axes annoncés, pensez-vous que ses idées se retrouvent dans les 36 projets retenus par le gouvernement de la République, sachant que les besoins de la population sont aujourd'hui ceux de l'emploi et du logement ?

Ensuite, pour continuer, plusieurs projets sollicitent une participation financière importante de l'État. Après lecture de ces projets, on constate une augmentation de sa contribution dans certains domaines. Pensez-vous vraiment que l'État nous accompagnera alors qu'effectivement il coupe des robinets financiers par ci, par là, dès qu'il en a l'occasion ?

Pour conclure, je souhaiterais insister sur le fait qu'il est important que ces projets aboutissent, comme l'a annoncé notre Président. Mais, pour ce faire, ils doivent être complètement réalisables et ne doivent pas rester au stade virtuel. Je rappelle qu'à l'issue des travaux de ce Comité local, les projets ont été retenus en fonction des problématiques de notre pays. Nous espérons que l'État nous accompagnera dans ce sens.

Pour finir, notre population attend vraiment un véritable changement de la part de notre gouvernement. J'ai entendu, dans le discours du Président du Pays, qu'il accompagnerait l'État pour la mise en place et la mise en œuvre de ces projets d'action sous les mandatures respectives. Il est dommage que la réforme — lorsque j'entends l'intervention de notre rapporteur — sur la fiscalité n'ait pas été prise en compte dans les projets retenus. Cela doit être un point qui fasse l'objet d'une attention particulière de notre pays.

Donc face à cela, effectivement, nous constatons que des projets sont mis en place, mais sont-ils vraiment à la hauteur de la demande de notre population ?

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous donnons la parole au groupe Tavini Huiraatira. Vous disposez de 11 minutes.

M. Oscar Temaru : *Bonjour à tous ici réunis ce matin. Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le Président du Pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers amis de la presse, recevez mes salutations à l'occasion de cette rencontre de ce matin.*

Avant mon intervention, j'aimerais dire quelques mots concernant ces familles qui ont été soit disant relogées. À vous écouter, Monsieur le vice-président, on a l'impression que tout est magnifique, que tout est beau pour ces familles-là. Malheureusement, ce n'est pas le cas. Elles sont allées, pour bon nombre, grossir les rangs de ceux qui sont autour du marché. Et vous savez ce qu'ils font autour du marché... Certaines de ces familles sont obligées de se prostituer pour joindre les deux bouts !

Je voudrais féliciter Madame la ministre des affaires sociales. *You are the right woman at the right place ! (Applaudissements dans la salle.)* Nous sommes tous concernés. Envoyez nos travailleurs sociaux enquêter autour du marché ! Le soir, ces filles... Elles viennent de 'Outumaoro. Là-bas, dans leur pauvreté, il y avait encore la possibilité d'aller pêcher pour joindre les deux bouts. Là où on les relogés, c'est fini. Jusqu'à hier — je suis allé à l'inhumation d'un collègue —, il y en avait même devant l'église Saint-Etienne... Je n'ai jamais vu ça ! Je n'ai jamais vu ça. *Nous sommes tous concernés. Merci.*

L'organisation spécifique des Assises des outre-mer en Polynésie est un processus relié à l'accord pour le développement de la Polynésie, dit « Accord de l'Elysée », signé à Paris le 17 mars 2017. Rappelons que cet accord de l'Elysée a été signé par le Président du Pays avec le président François Hollande quelques semaines seulement avant le terme du mandat de ce dernier. Cela laisse planer un

doute persistant sur la réalité, la profondeur et la consistance de l'engagement de son successeur sur le concept d'Accord de l'Elysée et toutes ses implications et sur la pertinence de ce document pour le gouvernement français en place et pour notre pays.

Par ailleurs, rappelons que le CESC n'a pas été consulté préalablement comme cela aurait dû l'être sur le projet d'Accord de l'Elysée. Il a donné un avis, certes, favorable mais postérieurement à la signature de l'accord. De plus, il faut relever que, là encore, le calendrier des saisines n'est pas respecté puisque le projet de délibération sur lequel nous sommes consultés aujourd'hui n'a pas non plus été préalablement soumis au CESC pour avis.

Cela m'amène alors à vous interroger sur la valeur réelle de cet Accord de l'Elysée, signé avec un président de la République sortant et sans une saisine dans les temps du CESC, la troisième institution de notre pays. On nous rétorquera que cet accord signé par François Hollande engage son successeur et que le CESC s'est prononcé *a posteriori*.

Mais posons nous la question : quelle est la légitimité réelle de l'Accord de l'Elysée et plus généralement des Assises des outre-mer ?

En effet, nous nous trouvons maintenant devant un projet de délibération qui se veut être une véritable feuille de route pour la Polynésie au titre des Assises des outre-mer, une feuille de route qui fixerait les règles d'un partenariat à long terme entre l'État et le Pays, valable jusqu'en 2022. Des feuilles de route similaires seraient aussi parallèlement discutées avec toutes les autres collectivités ultramarines de l'État.

Le processus des Assises des outre-mer est une fois de plus un processus imposé par l'État. Tout, dans la conception et l'organisation de ces assises, reflète l'idée d'un agenda purement métropolitain, français, défini à Paris sans concertation aucune et s'imposant à toutes les collectivités sans distinction ni prise en compte de leur spécificité.

Ces Assises se définissent comme « un temps d'échanges et de réflexion avec tous les citoyens d'Outre-mer ». Mais y a-t-il vraiment véritablement des échanges de qualité ? Car, le calendrier lui-même des Assises, particulièrement contraint, est un calendrier imposé par l'État d'octobre 2017 à mars 2018. Les thématiques des discussions citoyennes des différentes tables rondes ont aussi été définies par l'État ainsi que la composition des différentes instances décisionnelles, qu'il s'agisse du comité local d'orientation (CLO), du comité technique chargé d'assister le précédent (COTEC) et même du jury de concours « Projets Outre-mer ». L'ensemble du schéma a été conçu puis imposé et piloté de bout en bout par Paris.

Dans ce schéma ultra jacobin, piloté par le ministère des outre-mer, quelle a été la vraie place du citoyen polynésien de la Polynésie ?

C'est la légitimité même du processus des Assises des outre-mer que je questionne. Nous ne savons pas comment et par qui exactement ont été définis les thématiques abordées dans les consultations citoyennes. Nous ne savons pas comment ont été planifiées, organisées et gérées les différentes consultations citoyennes et les tables rondes dans les différentes communes. Nous ne savons pas sur quelle base il a été décidé de cibler et de tenir des réunions publiques ou des réunions avec les conseils municipaux de telle ou telle commune et de tel ou tel archipel. Quels ont été les critères qui ont prévalu, par exemple, pour ne pas mener des consultations à Faaa ou à Punaauia, pourtant les communes les plus peuplées des Îles-du-Vent.

Enfin, nous nous interrogeons sur le coût global du déroulement des Assises pour lesquels nous ne disposons d'aucune donnée précise. La feuille de route mentionne des données agrégées, soit 17 réunions publiques, 13 réunions de conseils municipaux dans 18 communes, le tout concentré entre le 7 novembre et le 12 décembre. Cela m'amène à dire que les résultats et les conclusions de ces Assises sont biaisés, le travail essentiel consistant à définir, au préalable, un plan d'action des

consultations n'a pas été mené, faute de temps et parce que l'État en avait déjà pré-dessiné l'essentiel. Le Pays s'est ainsi borné à endosser tant bien que mal les habits cousus de fil blanc.

Je souhaite vous dire que l'accord de l'Élysée a accouché d'une souris. Les Assises des outre-mer ne seront rien de plus qu'un tigre de papier ne comportant que des demi-certitudes et des pseudos solutions.

Les conclusions du comité local d'orientation (CLO) qu'il nous est demandé d'approuver aujourd'hui manquent de légitimité. La méthode employée l'est au détriment du Pays qui, au final, ne se retrouvera pas dans le grand Livre bleu à venir censé, selon l'État, traduire les aspirations du peuple polynésien et aussi celle des populations de tous les territoires ultramarins de la République. C'est ce manque de singularité et le fait que la Polynésie soit traitée selon les mêmes méthodes en utilisant les mêmes thématiques et les mêmes questionnements que les autres collectivités ultramarines, qu'il s'agisse de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy ou Saint-Martin, qui me font douter de la pérennité de l'authenticité et de la légitimité de la démarche au regard des défis spécifiques auxquels la Polynésie est confrontée.

Enfin, il faut rappeler que la Polynésie, depuis 2013, est inscrite sur la liste des pays à décoloniser sous l'égide de l'Organisation des Nations unies. Cette réinscription qui s'impose à la communauté internationale dans son ensemble, et à la France en particulier, devrait générer des synergies nouvelles dans les relations entre notre pays et la France. La France, d'après cette réinscription, se doit d'assumer pleinement son rôle de puissance administrante chargée de nous accompagner tout au long d'un processus de décolonisation et d'émancipation. Or, force est de constater que des mécanismes comme les Assises des outre-mer ou la feuille de route pour la Polynésie sont aux antipodes de ce qui doit être mise en place pour entamer et poursuivre un processus de décolonisation sous l'égide des Nations Unies.

L'accord de l'Élysée, les Assises des outre-mer et la feuille de route pour la Polynésie sont autant d'instruments juridiques et de carcans qui nous renferment encore un peu plus dans une relation de passivité et d'assistanat vis-à-vis d'une puissance administrante qui refuse encore le nouveau rôle de puissance émancipatrice que l'ONU lui propose enfin d'assumer.

Une fois encore ce que contiennent cet accord de l'Élysée et ces Assises des outre-mer et cette feuille de route ne sont qu'une longue litanie de mesures d'accompagnement péniblement négociées à Paris avec le ministère des outre-mer, les différents ministères techniques de tutelle qui, souvent, se réfugient derrière l'arbitrage de Bercy, du ministère des finances, pour parfois donner suite aux requêtes du Pays.

Non, la Polynésie voulue par le Tavini Huiraatira ne souhaite plus négocier individuellement avec chaque ministère technique selon le bon plaisir de ce dernier et selon un agenda politique négocié hors nos murs. Nous voulons un cadre de négociation placé sous l'autorité du Premier ministre de Matignon et se référant expressément à la réinscription de 2013 sous l'égide des Nations Unies. Nous éviterons ainsi le cas de figure auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, à savoir l'approbation d'une pénultième feuille de route en partie prédéfinie par la métropole, par la France, et comprenant une longue liste de 36 projets à réaliser avec l'État d'ici 2022 et dont le processus d'identification et d'évaluation ne semble pas avoir été mené à son terme.

Encore une fois, il s'agit d'une nouvelle liste de projets que nous devons approuver, mais au final c'est l'État qui sélectionnera parmi ces 36 projets ceux qui seront effectivement mis en œuvre durant sa mandature.

Et c'est là que le bât blesse. Ces Assises, et le train de mesures de projets qu'elles contiennent, semblent plus axées vers la mise en œuvre d'un agenda global de l'État sur toutes ses possessions ultramarines que sur la prise en compte de la situation dangereuse dans laquelle se trouve aujourd'hui la Polynésie, et cela, en dépit des récentes élections territoriales. L'État, par cette démarche, résonne

en termes de mandature et de quinquennats. Ces Assises et cette feuille de route ne sont, ni plus ni moins, qu'une posture et un affichage de l'État vis-à-vis de ces 11 collectivités ultramarines. Le but de l'exercice est bien loin des préoccupations quotidiennes des Polynésiens.

Je ne reviendrai pas en détail sur les fiches synoptiques des 36 projets soumis à notre pré-approbation. Et, je le répète, le visa final sera en réalité donné par l'État, postérieurement au visa de notre assemblée. Là encore, une autorité administrative parisienne viendra supplanter un vote de notre assemblée en séance plénière.

Aussi étayés soient-ils, aussi légitimes soient-ils, quelle est la légitimité de ces 36 projets ? Comment ont-ils été sélectionnés ? Selon quels critères de choix ? Quelles en sont les implications financières exactes ? Sont-ils censés guérir les maux dont nos populations souffrent ? Ont-ils vraiment cette prétention ?

Car je me réfère ici aux indicateurs visés dans le diagnostic de la situation économique et sociale en préambule à la feuille de route. Ces Indicateurs sont alarmants : taux de chômage, taux d'illettrisme, impact de l'isolement géographique, nombre de population vivant en-dessous du seuil de pauvreté, statistiques sanitaires elles aussi alarmantes, décrochage scolaire, forte prévalence de l'habitat indigne.

Au vu de ces constats, je ne vois pas comment les quelques projets qui seraient retenus parmi ces 36 fiches seraient de nature à infléchir ces indicateurs dans un sens rassurant d'ici 2022.

Le président : Monsieur le président, vous voulez bien conclure !

M. Oscar Temaru : *Un instant !* J'en termine là !

Je ne vois pas comment cette feuille de route, issue des Assises des outre-mer, pourrait véritablement avoir un impact tangible sur nos populations.

Le danger de toute liste c'est aussi de pécher par omission. Or, force est de constater que cette liste de projets fait l'impasse sur des secteurs clés de notre avenir, notamment le secteur du développement agricole et rural.

Le danger de toute liste c'est aussi la tentation de saupoudrage. C'est hélas le cas car, à la lecture des fiches priorisées, toutes les thématiques sont abordées, mais l'étude individuelle des fiches de présentation de projet amène des questions sans réponse sur les plans de financement proposés, sur les différents partenaires et surtout sur le nombre important de mesures réglementaires que le Pays devrait préalablement mettre en œuvre pour pouvoir espérer la réalisation de tel ou tel projet.

Au final, les conditions suspensives à la réalisation de ces 36 projets sont telles (soit le visa final de l'État et le travail réglementaire préalable du Pays) que nous ne sommes pas convaincus de la faisabilité de cette feuille de route.

Nous n'approuverons donc pas ce projet de délibération.

Je terminerai mon propos en rappelant à notre assemblée que, dans une relation nouvelle que nous voulons mener avec l'État, dans une optique souverainiste garantie par l'ONU, dans le contexte de la réinscription, nous nous opposons à des soi-disant feuilles de route, à des soi-disant accords et autres ersatz... (Le président : « Merci ! ») ...qui, en réalité, ne sont pas capables de guérir les maux profonds dont souffre notre pays. Nous souhaitons dorénavant entamer avec l'État des négociations bilatérales à un haut niveau en vue de l'adoption d'un calendrier fixant les grandes étapes de notre émancipation.

Vive l'indépendance !

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le président, d'avoir lu votre intervention en français.

Monsieur le rapporteur.

M. Philip Schyle : Oui. Merci, Monsieur le président. J'interviendrai dans le cadre du reste de temps de parole dont le groupe TAPURA dispose. J'aimerais simplement répondre aux différentes interventions que j'ai entendues. Je pense que le gouvernement complètera en fonction de ce que je répondrai.

D'abord, je voudrais quand même préciser, puisque, depuis tout à l'heure on entend le chiffre de 36 — 36 projets, 36 projets, 36 projets... — qu'il s'agit d'une présélection. Cela ne veut pas dire que ce seront, au final, 36 projets qui seront réalisés en Polynésie française et pour la Polynésie française. C'est une présélection qui est proposée par le comité local coprésidé par le haut-commissaire et le Président du Pays. À l'issue de cette présélection, dès lors que l'assemblée l'aura approuvée ce matin, il y aura une décision finale qui sera prise au niveau de l'État. Et là, on ne sait pas combien de projets seront, au final, retenus. J'invite donc les intervenants que j'ai entendus tout à l'heure à être prudents.

Deuxièmement, ne mélangeons pas tout ! Ne mélangeons pas tout ! Ne mélangeons pas cette vaste consultation que l'on a appelée « les Assises de l'outre-mer » et l'Accord de l'Elysée. L'Accord de l'Elysée, c'est une autre démarche qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat institutionnel entre l'État et le Pays. Et cette démarche qu'on appelle « les Assises de l'outre-mer » et plus spécifiquement pour la Polynésie française, c'est une démarche de consultation des forces vives. Ces forces vives sont, à la fois, les citoyens, les associations, les chefs d'entreprises, mais il s'agit bien d'une consultation des forces vives. Donc, ne mélangeons pas tout ! N'imaginons pas non plus que ces conclusions des Assises de l'outre-mer vont constituer la panacée qui va régler tous les problèmes que nous rencontrons en Polynésie française. Ce n'est qu'une réponse qui repose effectivement sur une consultation des forces vives. Mais ce n'est qu'une réponse parmi d'autres réponses à apporter au règlement des problèmes rencontrés par la Polynésie française.

Enfin, s'agissant de la réforme de la fiscalité qui a été effectivement évoquée à l'occasion de la commission des institutions, je rappelle que cette question a été soulevée par un maire et que si ce maire l'a évoquée, c'est que, de son point de vue, il s'agissait surtout de la réforme de la fiscalité communale. C'est un chantier qui a été lancé depuis déjà un certain temps et ce que souhaitait ce maire quand il a mis ce sujet sur la table — projet qui, je le rappelle, n'entre pas dans le cadre des Assises des outre-mer — c'était simplement rappeler aux autorités du Pays qu'il y a ce chantier de la réforme de la fiscalité communale et que son souhait est que ce chantier puisse être relancé sans trop tarder.

Voilà ce que je voulais dire pour compléter ce que j'ai entendu, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Le gouvernement ?... Monsieur le vice-président.

M. Teva Rohfritsch : Oui. Merci, Monsieur le président. Merci à tous les intervenants et en particulier à notre rapporteur sur ce sujet qu'il vous est proposé d'étudier ce matin.

Étant d'accord entièrement avec les propos de notre rapporteur, vous me permettrez de répondre plutôt aux propos de l'opposition. Pour ne pas faire de paraphrase, je voulais remercier Madame Vaitea Le Gayic qui est certaine que le gouvernement souhaite faire avancer les choses. Merci beaucoup ! Nous espérons que ce climat de confiance et de soutien va perdurer dans le temps. En tout cas, j'ai pris bonne note de votre intervention et je me réjouis à l'avance du travail constructif que nous pourrons faire tant que cette certitude reste la vôtre.

En tout cas, je pense, Monsieur le président, qu'il faut, comme vient de le dire notre rapporteur, bien situer l'exercice que nous faisons. Il ne s'agit pas de définir la politique économique, sociale, culturelle et environnementale de la Polynésie française. Il ne s'agit pas de redéfinir les partenariats financiers avec l'État en Polynésie française. Il ne s'agit pas d'amender le contrat de projet, de programmer le troisième instrument financier ou de venir programmer le FIP ou de venir renégocier la convention santé solidarité. Il s'agit simplement, dans le cadre des Assises de l'outre-mer, de venir mettre en lumière les actions, de manière ni exclusive ni définitive, sur lesquelles l'État s'engage, durant la mandature, de les mener à bien à nos côtés. Pourquoi refuser cet exercice ? Encore une fois, ça ne veut pas dire que l'État ne fera rien d'autre chez nous. Ça ne veut pas dire que nous, Polynésie française, dans le cadre des compétences qui nous sont dévolues, nous ne ferons rien d'autre ou nous ne demanderions rien d'autre à l'État en partenariat.

Encore une fois, il ne s'agit ni d'une démarche exclusive, ni d'une démarche définitive. Nous venons, suite à une consultation assez large, mais dans un temps restreint — comme l'a souligné le président Temaru —, proposer une présélection de 36 fiches. Une nouvelle sélection sera formulée puisque l'État, il me semble, dans ce cadre-là, étant l'initiateur et le moteur de cet exercice particulier, ça ne nous choque pas qu'il finisse par choisir ce sur quoi il souhaite mettre l'accent particulièrement. Mais ça ne veut pas dire que sur tous les autres partenariats financiers que nous avons avec l'État, nous n'avons pas notre mot à dire et que nous n'allons pas continuer à travailler, à mettre en œuvre, à négocier, et nous l'espérons, à développer les financements qui seront dévolus. Ce sont des exercices différents.

Dans le cadre des Assises l'outre-mer, nous proposons effectivement à notre assemblée de soutenir déjà ces 36 projets. J'ai entendu beaucoup de remarques sur la forme, la non-exhaustivité de la consultation : il n'y a que 18 communes pas 48, c'est trop court, ce n'est pas assez profond, ce n'est peut-être pas tout le monde... Mais si nous sommes responsables et objectifs, est-ce que les 36 fiches qui vous sont proposées vont à l'encontre de l'intérêt des Polynésiens ? Non. Est-ce que les 36 fiches qui vous sont proposées ne vont pas répondre aux préoccupations des Polynésiens ? Il nous semble que non. Est-ce qu'elles règlent tout ? Non, bien évidemment. Mais est-ce que celles qui vous sont proposées ne répondent pas déjà à des attentes ? Est-ce qu'il faut attendre d'avoir tout résolu pour commencer à travailler ? Non. En tout cas, ce n'est pas la position de la majorité. On vous propose déjà, sur ces actions-là qui sont présélectionnées en collaboration avec les services de l'État ici, de les mettre en avant pour qu'un maximum soit retenu dans le cadre des Assises de l'outre-mer.

On peut tous regretter qu'il n'y ait pas eu plus de temps, plus de moyens pour aller voir toutes les îles, toutes les communes. Mais vous savez et vous connaissez mieux que moi la géographie de notre pays. Là, il faudrait des mois et des mois pour aller voir tout le monde de manière exhaustive. Il ne s'agit pas d'un référendum. Il s'agit, comme l'a souligné notre rapporteur, de la consultation des forces vives des représentants de notre population. Et vous êtes les représentants aussi et avant tout, puisque c'est votre titre, de notre population.

C'est donc pour cela que la consultation de l'assemblée est importante. Je me permets, Monsieur le président, d'appeler vraiment tous les groupes à bien se poser la question : est-ce que les fiches qui vous sont proposées vont à l'encontre des besoins de la population ? Est-ce qu'on est en dehors des clous, même si elles ne répondent pas à tous les problèmes de la Polynésie et nous en sommes conscients ? Mais est-ce qu'on ne peut pas, de manière unanime, porter au moins cela devant la représentation nationale pour dire : Faites déjà au moins ça ! Mais ça ne veut pas dire qu'on n'a rien demandé d'autre et ça ne veut pas dire qu'on ne va pas se battre sur les autres sujets qui ont été évoqués. C'est ça l'exercice qu'on nous propose de réaliser ce matin dans le cadre de ces assises.

Et j'ai envie de finir, Monsieur le président — parce qu'on en a peu parlé — en soulignant le fait, au-delà des fiches actions qui sont présentées, que le diagnostic territorial qui est fait est intéressant. Il est pointu. Il est sans complaisances et sans tabous. Un certain nombre de sujets ont été évoqués en disant : mais ça, on ne va pas le régler... C'est dans le diagnostic territorial. Et quelque part, le fait même de l'avoir inscrit dans le diagnostic va nous donner les moyens derrière — puisque ce

diagnostic a été retenu conjointement par l'État et le Pays, eh bien — de rebondir sur ce sujet et de dire : puisque vous avez fait ce diagnostic avec nous et malgré le fait que tout n'aura pas été mis dans les fiches actions des assises, travaillons maintenant sur les éléments de ce diagnostic dans les autres partenariats financiers que nous avons avec l'État.

Et enfin, sur la fiscalité — notre rapporteur en a parlé —, n'allons pas demander à l'État de régler nos problèmes qui justement sont liés aux compétences exercées par la Polynésie française en Polynésie française. Réglons ça ! Et le Président en a parlé dans ses différents discours d'investiture et de politique générale : la fiscalité communale va être étudiée avec les maires à l'initiative du Pays et en réponse à la demande des maires en veillant à privilégier néanmoins un élément important qui est la solidarité entre les communes, les plus petites avec les plus grandes, les plus prospères avec celles qui sont plus en difficulté compte tenu de l'activité économique. Mais ça, c'est un sujet qu'on n'a pas besoin d'aller porter à Paris. C'est un sujet sur lequel on va travailler avec vous et que l'on présentera devant notre assemblée.

Donc, Monsieur le président, on appelle vraiment tous les groupes à soutenir ce projet. Parce que, encore une fois, ça n'est peut-être pas exhaustif, certes, mais le diagnostic, lui, me semble complet et sans complaisances. Et poussons déjà ces 36 fiches unanimement parce qu'on aura plus de poids si nous sommes tous ensemble derrière ces fiches. Relisez les fiches ! Est-ce que vraiment vous êtes contre ce qu'il y a marqué dans les fiches ? Je ne pense pas. Est-ce que ça va se réaliser dans 25 ans ? Est-ce qu'il faut... Est-ce que si... Est-ce que si... Est-ce que si... C'est tout l'enjeu de notre mandature. C'est de faire en sorte que ça se réalise. Mais, je note que le groupe Tahoeraa est confiant dans le fait que le gouvernement fera son maximum.

Merci en tout cas, merci à la majorité pour le soutien.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Nous allons passer à la délibération.

Monsieur le rapporteur.

Article 1^{er}.-

Le président : La discussion est ouverte à l'article 1^{er}. Oui, Vaitea. Allez-y !

M^{me} Vaitea Le Gayic : Merci, Monsieur le président. Non, je souhaiterais juste intervenir par rapport à la synthèse faite par notre rapporteur et par notre vice-président sur l'intervention qui a été faite. Je souhaiterais juste rappeler à notre vice-président que le fait d'avoir dit que le gouvernement souhaitait accompagner et faire avancer les choses reflète bien le discours synthétique de notre Président du pays à l'ouverture de ce rapport. C'est la première chose.

Deuxièmement, au regard et à l'entente de notre rapporteur dans son discours de présentation synthétique en début de séance, il nous précise bien que 36 fiches ont été retenues. Là, il nous précise bien qu'il y aura une présélection encore qui va se faire. À quel niveau de l'État il y aura une participation ferme par rapport aux problématiques de l'outre-mer et celles du Pays ?

Par rapport aux interventions que vous effectuez, je pense que nous sommes dans une institution et on nous donne un temps de parole pour pouvoir évoquer nos observations par rapport au rapport qui nous est soumis. Donc, nous estimons que chacun d'entre nous, nous avons un temps de parole et de quoi, selon la compréhension que nous faisons, apporter ce que nous avons compris. Il n'est pas de dire qu'il n'y a pas de choses faites pour la population. Il est ici question de dire qu'il y a, comme vous l'avez énuméré, Monsieur le vice-président, sur la forme, certaines choses qui restent encore à réétudier ou à revoir.

Donc, voilà l'intervention que je voulais apporter par rapport aux deux interventions faites par la majorité. Ceci étant dit, il y a des projets qui sont proposés. Jusqu'à quel niveau la présélection de ces 36 projets va être faite pour pouvoir justement répondre à une partie de l'ensemble des problèmes de notre population ?

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Monsieur Geros.

M. Antony Geros : *Monsieur le président de l'assemblée, Monsieur le vice-président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les ministres, bonjour. Recevez mes salutations.*

Ne soyez pas offusqués par mes propos. Ils ne s'adressent pas aux nouveaux élus mais à nous qui siégeons au sein de cet hémicycle depuis longtemps. Parfois, lorsque nous étudions les dossiers soumis à notre approbation, nous devrions faire appel à notre mémoire afin de nous rappeler par où nous sommes passés pour en arriver aujourd'hui à débattre sur ce texte. Ce que je veux vous dire ici c'est qu'en 2009, nous avons participé aux États généraux. Si vous avez un ordinateur, je vous encourage à aller consulter les décisions prises en 2009 et qui ont fait l'objet d'un rapport de 162 pages. L'ensemble des sujets abordés lors des États généraux ont été repris dans les conclusions des travaux menés dans le cadre de ces assises.

Parfois, au sein du Tavini Huiraatira, nous nous demandons avec étonnement si l'État ne nous prend pas pour des imbéciles. Mais, dans la mesure où, pour notre part, nous sommes avertis, nous nous demandons si l'État ne vous prend pas pour des imbéciles. En effet, comme vous n'êtes pas au fait de ce que je suis en train de vous dire, vous n'êtes donc pas en mesure de vous interroger sur le bien fondé de la démarche de l'État.

En 2009, de nombreuses personnalités se sont rendues aux quatre coins de notre pays. Pourquoi faire ? Pour recueillir les réponses, les remarques et les inquiétudes de nos populations situées aux quatre coins de la Polynésie. Et toutes ces informations ont été présentées ici. Le gouvernement — à l'époque, nous étions aux affaires du Pays — s'est déplacé en France car c'est là-bas que devaient être exposées les volontés et les souhaits des populations ultramarines. Nous y sommes allés — j'y suis allé à la place du Président — accompagnés des chefs des services administratifs du Pays. Et nous avons pris la décision de nommer un de vos ministres absent aujourd'hui, Monsieur Moana Maamaatuaiahutapu, porte parole chargé de présenter l'ensemble des remarques et des souhaits exprimés par les Polynésiens à l'occasion de ces États généraux.

Aujourd'hui, nous tournons une nouvelle fois en rond autour de ces problématiques. Il y a encore eu des déplacements dans les îles, l'avis des uns et des autres a été entendu, un rapport qui fait sans doute plus de 100 pages a été rédigé et une fois de plus nous nous réunissons en ce lieu pour valider ou pas les conclusions rendues. La question que je pose ici c'est : que se passera-t-il demain ? Ne vont-ils pas, une fois de plus, venir nous voir pour nous demander d'organiser une démarche que l'on ne nommerait plus « Assises » mais qui porterait un intitulé différent et qui reviendrait, dans la pratique, à procéder de manière similaire ? Et nous nous retrouverons alors à tourner à nouveau en rond autour de cette problématique.

Pour résumer, en français cette fois-ci, Monsieur le président, je voulais juste dire à Monsieur le vice-président qu'une fois ça pouvait se comprendre, mais deux fois, pour quelqu'un d'aguerri, ça ne passait déjà plus.

Nous avons affronté les États généraux de l'outre-mer en 2009. Ces États généraux ont mobilisé des fonds importants et un certain nombre de personnes, et notamment nos chefs de services, pour essayer de conduire la réflexion sur l'ensemble de la Polynésie étendue sur une superficie aussi grande que

celle de l'Europe. Le Pays a mis ce qu'il fallait pour pouvoir financer le démarrage de toute cette réflexion qui nous a conduits à rédiger un rapport de plusieurs tomes qui a été condensé dans un petit rapport que vous pouvez télécharger — si vous voulez, tapez « *États généraux de Polynésie française* » — de 162 pages. Et lorsque j'examine ce rapport condensé, ce résumé-là, il reprend exactement, peut-être pas en le plagiant, mais plutôt mots pour mots presque l'ensemble des revendications qui résulte de la même réflexion qui a été menée à une époque différente, puisque je parle de l'époque contemporaine, pour mener à bien ce qu'ils appellent aujourd'hui les Assises des outre-mer.

Alors, je me pose la question de savoir est-ce que on s'est rappelé, nous, les anciens — je ne parle pas des nouveaux, ils viennent d'arriver — que l'on a déjà fait ce travail et qu'on nous demande de refaire le même travail, et aujourd'hui on s'encense d'avoir fait un bon rapport de ces assises. Alors, à quoi bon avoir fait les États généraux ? À quoi bon avoir utilisé la fiscalité pour payer le voyage du gouvernement pour aller restituer ça au ministère de l'outre-mer ? À quoi bon tout ça ?

Cela nous interpelle. C'est pour cela que je disais : ne vous fâchez pas ! Mais, moi en tous les cas, cela m'interpelle beaucoup parce que je sais que ça a dû coûter, pas une fortune, mais ça a quand même coûté des deniers publics de mettre en œuvre ce dispositif. Pour aboutir à quoi ? Pratiquement au même résultat. Je ne sais pas ce qui est caché derrière tout ça. Mais, en tous les cas, est-ce que ça va être profitable pour le pays ?

Je lis dans vos yeux l'enthousiasme que vous avez à porter ce projet. Mais, après ce que je viens de dire, je me trouve quand même assez perplexe vis-à-vis du devenir des décisions qui sont prises-là, puisque qu'au niveau des États généraux, alors même que le travail a été fait, on n'a même pas attaqué ne serait-ce qu'un soupçon de...

Vous avez parlé de fiscalité. Allez lire ! C'est dans les États généraux. On l'évoquait déjà à l'époque. On a parlé de « relever les défis sociaux et environnementaux d'un nouveau modèle de développement durable »... Mots pour mots, je relis une rubrique des États généraux. C'est exactement ce que nous disons ici.

Bon. Voilà, Monsieur le président.

Le président : Merci, Monsieur le représentant. Sur l'article... Oui, Félix.

M. Félix Tokoragi : *Monsieur le président, merci pour le temps de parole que vous m'accordez. Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, recevez mes salutations. À tous ici réunis ce matin, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs de la presse, recevez les salutations du maire de Makemo.*

Il nous est proposé ici d'approuver les conclusions issues des travaux menés dans le cadre des Assises des outre-mer.

Nous avons participé à ces travaux au sein de nos communes le 4 décembre dernier. Et la principale problématique évoquée par notre population à cette occasion a été le changement climatique au niveau planétaire et surtout aux Tuamotu.

Ce matin, parmi les sujets évoqués à l'occasion de nos interventions respectives, des questions relatives au changement de température dans notre pays ont été soulevées. Il s'agit là d'une problématique importante dans les îles. Nous pouvons décemment en parler car nous vivons en milieu insulaire. Ce premier sujet doit attirer l'attention de l'État et du Pays qui devraient s'intéresser à la manière dont nous pourrions améliorer les choses à ce niveau-là. En 2015, la COP 21 a été organisée à Paris. Nous ne pouvons qu'espérer que le résultat des consultations et des échanges qui ont eu lieu avec nos populations au cours des mois qui viennent de s'écouler se concrétisent dans les

faits car nous sommes tous concernés, dans notre pays, par la problématique du changement climatique.

Aussi, Monsieur le président, sachez que le maire de Makemo apportera son soutien à ce premier dossier car les dispositions dont il est ici question devront faire l'objet d'une restitution auprès de nos populations afin qu'elles soient informées de l'issue de la démarche.

Merci.

Le président : Merci, Oui, Teura.

M^{me} Teura Iriti : Merci, Monsieur le président. Monsieur le vice-président, Mesdames et Messieurs les ministres, à tous ici réunis ce matin, bonjour.

Merci pour ce dossier. Ce que j'en retiens, pour faire court, c'est qu'à mon sens nous nous contentons de dire : Nous vous écoutons, nous vous écoutons encore, et nous vous écoutons toujours. C'est mon analyse synthétique de la situation.

S'agissant de l'argument visant à considérer les problématiques relevées à l'occasion de ces assises comme des solutions susceptibles d'aider le pays, nous vous donnons raison, Monsieur le vice-président. Nous ne pouvons pas dire le contraire. Mais si nous sommes intervenus c'est pour vous dire qu'il y a eu assez d'échanges et de discussions et qu'à un moment donné, nous devons être en mesure de dire ou de se demander quels sont les projets importants et essentiels à mettre en œuvre ? Puisqu'ils nous regardent là-bas, c'est le moment de leur soumettre ces projets !

Comme je l'ai dit, notre pays est constitué de nombreuses îles. Nous ne pouvons pas aller jusqu'à Rapa pour solliciter l'avis des habitants de cette île. Par contre, nous connaissons les attentes de la population. La première d'entre elles c'est l'emploi ! N'auriez-vous pas une proposition pertinente à.... Car vous avez été choisis par la population pour les cinq années qui viennent. Cinq années, c'est très court. Il est temps de mettre fin à la phase d'échanges et de discussions. Nous connaissons les actions à mener. Désormais il faut se lever et en parler ! Comme on dit, on ne va pas se contenter de petits projets. Le moment est venu de... Nous avons un niveau de maturité suffisant aujourd'hui. Comme vous l'avez dit, Monsieur le vice-président, nous ne nous arrêterons pas là. Il y a d'autres projets à mener en parallèle. Là bas, ils tendent l'oreille et nous tendent même la main. C'est tout ce que j'espère. Proposons-leur des projets pertinents et viables pour l'ensemble du pays.

C'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

Le président: Merci. Oui, Monsieur Buillard.

M. Michel Buillard : Merci bien, Monsieur le président. Je ne serai pas très long. J'aimerais remercier celles et ceux qui sont intervenus.

Les conclusions que nous nous apprêtons à adopter s'inscrivent dans une démarche d'amélioration des conditions de vie de notre population. C'est cet objectif que je retiens. Ce qui est encore plus formidable c'est que si l'État ne nous avait pas consultés, certains d'entre nous se seraient levés et auraient déclaré : regardez comment se comporte la France, elle ne nous demande même pas notre avis ! Au contraire, dans le cas d'espèce, alors que le temps passe et que de nombreux aspects de la vie quotidienne évoluent, il fallait effectivement, à un moment donné, organiser ces consultations et ces échanges au plus près du quotidien de nos populations.

Et ce que je souhaite vous faire comprendre c'est que c'est la population elle-même qui s'est levée pour exprimer son point de vue comme cela a également été le cas à l'époque des États généraux. Je m'en souviens parfaitement.

Et l'État ne nous prend pas pour des imbéciles car il sait bien que la grande majorité de notre population nous a accordé sa confiance. Il est donc normal que nous transmettions ces conclusions. En effet, je viens de découvrir deux projets portant sur le domaine éducatif. Je viens juste d'en prendre connaissance et nous ne les découvrons que maintenant. Ces projets émanent de la population et des associations. Ces associations ont un potentiel extraordinaire. Tout cela pour vous dire que cette démarche visait à donner la parole à la population. C'est la richesse même de la démocratie participative. C'est en tout cas ce que je retiens.

Je tenais simplement à rajouter ces observations afin de rectifier certains propos tenus au sujet de ce dossier que nous étudions ce matin.

Le président : *Merci.* Je donne la parole à Monsieur Riveta.

M. Frédéric Riveta : *Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les ministres, Monsieur le vice-président, chers collègues, bonjour.*

J'aimerais exprimer le point de vue des maires. Je suis particulièrement satisfait du fait qu'à l'occasion de ces consultations, l'ensemble des archipels se soit exprimé. Je sais que ces consultations ont également eu lieu aux Australes et que la population s'est exprimée à cette occasion. Il est vrai qu'une seule commune des Australes a été consultée, mais je peux dire que toute la Polynésie a été consultée.

Il s'agit là d'une initiative du président de la République qui a souhaité que le fruit des consultations organisées en Polynésie fasse l'objet d'une publication qui nous sera dédiée. Je suis reconnaissant car les maires ont également eu l'occasion, à travers le SPC, d'exprimer leurs points de vue sur le sujet. Je constate que parmi ces 36 projets — et j'aimerais, au nom des maires, remercier l'État et le Pays —, 4 nous concernent. La question du transport inter-archipels a été prise en compte. Cette problématique a été longuement débattue et elle figure parmi les 36 projets présentés. Il en est de même pour la formation des fonctionnaires communaux. Ce projet a lui aussi été retenu. Et le projet le plus important concerne la sécurité des personnes. Savez-vous que — nous en avons débattu longuement également — à un moment donné, la radiodiffusion en bande AM avait été interrompue dans les îles ? Il se trouve que certaines îles ne captaient pas la radio, et cela était problématique en cas de cyclone ou quand il fallait les avertir qu'il y avait un souci dans telle ou telle île.

C'est la raison pour laquelle je souhaitais m'exprimer au nom des maires sur ces conclusions émanant du Pays et de l'État qui feront l'objet d'une publication conformément à la volonté du président de la République.

Mes salutations.

Le président : *Merci, Monsieur le maire.*

Je vous propose de passer au vote de l'article 1^{er}. Qui est pour ?... Qui est contre ?... Qui s'abstient ?... 38 pour, 16 abstentions.

La discussion est ouverte sur l'article 2. Enfin, il faut d'abord procéder à la lecture, Monsieur le rapporteur.

Article 2.-

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 2.

M. Oscar Temaru : *Monsieur le président !*

Le président : *Oui, Monsieur le président.*

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Merci aux différents intervenants.

Je connais une expression, « Les danseuses de la France ».

En entendant les interventions des uns et des autres, je me rends compte que vous oubliez le fait qu'à Makemo, notre propriété s'arrête à un mètre de profondeur. Plus bas, c'est de la propriété de l'État français, et il en va de même de l'océan qui nous entoure et de l'ensemble du territoire de Mā'ohi Nui. Rurutu, Rapa, les îles Marquises sont de la propriété de l'État français. Il ne faut pas l'oublier.

Aujourd'hui, nous sommes régis par un statut d'autonomie. N'y aurait-il pas un cadre, meilleur que celui-ci, qui nous permettrait de travailler avec l'État français ? Je le répète, nous devons sortir de cet aquarium que représentent les Assises de l'Outre-mer et qui, à l'image des poissons, nous maintient prisonniers comme la Martinique, la Guadeloupe et tous les autres. Nous avons un statut d'autonomie, voyez-vous ! Nous devons pouvoir débattre avec Matignon, conformément aux recommandations des Nations Unies, sous l'égide de l'ensemble des pays de ce monde. L'État français doit assumer ses responsabilités, et ce, conformément au droit international.

C'est véritablement une décision capitale qui a été prise en 2013. Et figurez-vous que l'État français se repose sur vous pour mener à bien sa politique dans notre pays. Il ne faut donc pas s'étonner que l'on nous prenne pour « Les danseuses de la France ».

Le président : Je vous demande de revenir sur la discussion de l'article 2. *La discussion générale est terminée.*

M. Oscar Temaru : *Je suis dans le sujet et je réagis aux différentes interventions.*

Nous devons tourner la page. Nous entendons parler de tout cela depuis 2009. Or, au lieu d'avancer, nous reculons. Contrat de projets, etc. J'ai entendu parler des problèmes qui risquent de se produire. L'État français ne pourra que nous reconnaître ce droit, si nous arrivons à travailler ensemble sur ce dossier.

Je me souviens qu'en 1983, à la suite du passage du cyclone Veena, les Néo-Zélandais et les Australiens étaient prêts à nous apporter leur soutien, mais parce que nous sommes une colonie française, ils doivent passer par la France. Vous voyez ?

Une fois que nous serons un pays indépendant, nous pourrons nous tourner vers n'importe quel pays de ce monde.

Le président : *Merci, Monsieur le président.*

D'autres interventions sur l'article 2 ?... Non ?...

La parole est au gouvernement.

M. Teva Rohfritsch : *Merci, Monsieur le président, de me donner la parole rapidement.*

Merci aux différents intervenants et bonjour à tous.

Monsieur le président, concernant toutes les observations que vous avez soulevées, nous en avons déjà débattu avec la population, à la suite de quoi cette dernière a voté pour le TAPURA HUIRAATIRA. Alors, je vous demande de respecter la décision du peuple. Une majorité a été élue au sein de notre assemblée, respectez-là !

Et pour répondre à notre ami Geros, je ne pense pas que l'État français se moque de nous. Je ne pense pas que l'État se moque de notre tête. Si les sujets auxquels vous faites allusion n'ont pas été traités, ce n'est pas à cause de l'État français mais de nous-mêmes. C'est comme si nous nous moquions nous-mêmes de nous. Si, depuis les États généraux, ces sujets n'ont pas été traités, c'est parce qu'il y a eu l'instabilité dans notre pays. C'est parce que, nous même, nous avons créé cette instabilité au lieu de nous occuper des sujets qui ont été remontés en 2009. On pourrait remonter en 92 avec le Pacte de progrès. On peut prendre tous les échelons qui ont eu lieu tout au long de la vie politique de notre pays, la réponse c'est qu'il faut que nous soyons responsables. *Nous ne devons pas nous moquer de nous-mêmes.*

Vous avez raison (NDT, Monsieur le représentant), mais ce n'est pas l'État qui se moque de nous. Au contraire, il nous demande, par le biais de ce dispositif, de consulter la population et de nous consulter, nous, sur des projets prioritaires à mettre en place. Et si, pour pouvoir disposer de financements grâce à ce partenariat avec l'État français, il nous faut apporter des modifications réglementaires, mettons en place un calendrier de travail pour mettre tout cela en œuvre. C'est ce qui nous est proposé aujourd'hui. L'État ne nous dit pas le contraire, c'est pour cela que je parlais du diagnostic territorial. Il est sans complaisance, mais avec aucun des gouvernements qui se sont succédé. L'ensemble des gouvernements — tu parles des anciens, Tony — qui se sont succédé ont cet héritage à gérer.

Donc, plutôt que de nous dire qu'est ce qu'il n'y a pas dans les Assises ou qu'est ce qu'on retrouve dans les États généraux, demandons pourquoi cela n'a pas été traité depuis les États généraux. Parce que, nous-mêmes, dans nos compétences, nous étions plus préoccupés à renverser les gouvernements plutôt qu'à agir. Quand je dis nous, c'est au sens large. Donc, n'allons pas sur ces sujets-là à mon avis.

Ce que nous proposons c'est... l'État nous dit : dans le cadre des Assises, on propose de sélectionner les projets urgents, souvent où il y a des financements, pour être sûr qu'ils voient le jour, enfin, sur les cinq ans qui viennent. C'est cela l'exercice.

Et en votant avec nous, on vous appelle à dire à l'État : Chiche ! Voilà les 36 projets prioritaires, retenez-en le maximum !... Et chiche ! Il faut les mettre en place dans les cinq ans. Pourquoi on n'inverserait pas la façon de voir ?

Cela ne veut pas dire qu'on va rien faire d'autre. Cela ne veut pas dire qu'on n'a pas d'autres priorités, bien sûr, à présenter. Et le gouvernement ira présenter aussi d'autres projets. Mais disons « Chiche ! » tous ensemble parce que, si nous sommes déjà désunis sur ces 36 projets, *c'est que nous nous moquons nous-mêmes de nous.*

Prendre partiellement en charge les frais de déplacements maritimes et aériens des résidents des îles éloignées, en particulier là où il n'y a pas d'aéroport, ce n'est pas bien ?... « Assurer un accompagnement de l'État en matière de résorption de l'habitat insalubre », ce n'est pas bien ? Je ne vais pas vous lire les 36 fiches, vous les avez lues. La défiscalisation, nous avons besoin de développer notre offre de navires de croisière, il faut que l'État puisse étendre la loi de défiscalisation, ce n'est pas bien ?... Être éligible à France haut débit, avoir un financement pour le câble qui va permettre aux Tuamotu et aux Marquises d'avoir le haut débit, ce n'est pas bien ?...

Hé, c'est cela la proposition que nous vous faisons. Soutenons ensemble ces fiches. Cela ne veut pas dire que ce sont les seules actions que nous allons proposer à l'État. En disant « oui » aux Assises de l'Outre-mer et à ce compte-rendu, nous disons aussi « Chiche ! » à l'État, « Faisons déjà cela, mais on viendra vous voir avec d'autres projets ! »

C'est l'appel que je lance. Et, avec tout le respect que je vous dois, je vous demande de voter unanimement cette démarche parce qu'elle participera à améliorer la vie de notre population.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le vice-président.

Je propose de passer au vote de l'article 2. Qui est pour ?... 38. Contre ?... 0 contre. Abstentions ?... 17 abstentions.

Sur l'ensemble de la délibération, je suppose que c'est le même vote. Même vote ?... La délibération est adoptée par 38 voix. Merci.

RAPPORT N° 54-2018 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI ORGANIQUE ET LE PROJET DE LOI POUR UNE DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE (Cf. annexe)
Présenté par M. le représentant Philip Schyle.

Le président : Je propose de passer au rapport n° 54-2018 relatif à l'avis de l'assemblée de Polynésie française sur le projet de loi organique et le projet de loi pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace.

Monsieur le rapporteur.

M. Philip Schyle : Merci, Monsieur le président.

Là aussi, je vous propose, avec votre accord, que je fasse la synthèse de ce rapport.

Cet avis a été soumis à notre assemblée par le Haut-commissaire le 27 avril dernier. Son dépôt s'inscrivait dans le cadre d'une procédure d'urgence, mais le problème c'est que le dépôt a été effectué alors que notre assemblée était en période de renouvellement intégral. Par voie de conséquence, le président de l'assemblée ainsi que le Président de la Polynésie ont demandé au Haut-commissaire un délai supplémentaire. C'est la première remarque liminaire que je voulais faire.

La deuxième, il est à regretter qu'aucune étude d'impact n'ait été produite en même temps que cette demande d'avis alors que l'article 9 de la loi organique portant statut de la Polynésie française l'exige.

Et enfin, toujours dans le propos liminaires, il est à noter que certains éléments majeurs de cette réforme sont prévus aussi dans le cadre d'ordonnances qui seront adoptés le moment venu.

De quoi s'agit-il ? Et sur quoi porte cette réforme ?

Cette réforme, en fait, s'inscrit dans le cadre de la volonté de moraliser encore davantage la vie publique et la vie politique. Et cette réforme s'articule autour de deux projets de loi, un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire.

Il y a trois objectifs qui ont été assignés à cette réforme. Le premier, la réduction du nombre de parlementaires de 30 %. Le deuxième, l'élection de 61 députés au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Et le troisième objectif vise à limiter le cumul des mandats dans le temps.

Cette réforme est prévue pour entrer en application à l'occasion de la prochaine élection législative en 2022 et à l'occasion aussi de la prochaine élection sénatoriale qui interviendra en 2021.

En quoi consiste la réforme dans le cadre du projet de loi organique ?

Dans le cadre de ce projet de loi organique, le nouvel effectif des assemblées parlementaires est déterminé. Ainsi, devrait-on passer de 577 députés, aujourd'hui, à 404, demain et, s'agissant du Sénat, de 348 sénateurs, aujourd'hui, à 244, demain.

Ce projet de loi organique qui s'articule autour de 14 articles répartis en trois chapitres, insiste également sur la limitation dans le temps de l'exercice des mandats parlementaires et des fonctions exécutives locales. Ainsi, s'agissant des mandats parlementaires, est-il proposé que ces mandats consécutifs se limitent à trois.

Et enfin, toujours dans le cadre de ce projet de loi organique, une incidence est à relever sur notre statut d'autonomie puisqu'il est précisé que, s'agissant du Président de la Polynésie française ainsi que du président de notre assemblée, la limitation dans le temps de l'exercice de ces deux mandats s'appliquera aussi.

Ensuite, concernant le projet de loi ordinaire, celui-ci est articulé autour de neuf articles répartis en cinq chapitres. Il est également précisé, dans le cadre de ce projet de loi ordinaire, que des ordonnances interviendront le moment venu. 61 députés seront élus au scrutin de liste nationale à la représentation proportionnelle. Les dépenses de campagne verront un nouveau plafond leur être appliqué.

Au travers du CGCT, le Code général des collectivités territoriales qui concerne plus particulièrement les communes, les maires se verront imposer une limitation dans le temps de l'exercice de leurs pleines fonctions exécutives locales. Ainsi est-il précisé que les chefs de l'exécutif et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) se verront imposer une limitation de mandat à trois mandats consécutifs. Et cette réforme ne concernera que les communes de plus de 9 000 habitants et les EPCI de plus de 25 000 habitants. S'agissant de la Polynésie française, sur les 48 communes que comporte notre Pays, seules 13 communes seront impactées. Ce sont en fait les communes les plus peuplées de Polynésie française pratiquement toutes situées aux Îles-du-vent, Moorea incluse, et il a été aussi ajouté la commune de Bora Bora.

Concernant le nombre de députés et de sénateurs, il est indiqué, toujours dans ce projet de loi ordinaire, que leur nombre ne pourra pas être inférieur à un pour chaque département ou collectivité.

Alors, quelles sont les observations qui peuvent être faites sur ces deux projets de loi ? D'abord, il faut préciser que ces deux projets de loi ont été finalement déposés sur le bureau de l'Assemblée nationale le 23 mai 2018. Et il a été relevé que des modifications notables ont été apportées à ces deux projets de loi.

S'agissant du projet de loi ordinaire, je le disais tout à l'heure, un nouveau plafond des dépenses se verra appliquer. Et concernant la fixation du nombre de députés et de sénateurs, il est indiqué que c'est une ordonnance qui viendra fixer ce nombre ainsi que le découpage des circonscriptions. Cela veut donc dire que la Polynésie française devrait bénéficier d'au moins un député et d'un sénateur.

Cependant, ce qui est quand même à relever — et c'est ce qui a été relevé aussi au sein de la commission —, c'est que le critère principal, pour ne pas dire exclusif, qui est retenu pour limiter à un député ou à un sénateur au moins le nombre de parlementaires dans le cadre de cette réforme, c'est un critère purement statistique, un critère démographique en l'occurrence. Or, nous le savons tous, la Polynésie française ne peut pas se réduire uniquement à des considérations d'ordre démographique. La Polynésie française, c'est l'Europe, une Europe océanique, une Europe insulaire avec des populations qui sont dispersées sur un territoire qui est aussi vaste que l'Europe. Et il est à regretter et même à souhaiter que ce critère de dispersion et d'éloignement soit aussi pris en compte et que la fixation du nombre de parlementaires ne se limite pas uniquement à des critères démographiques.

Pour terminer, Monsieur le Président, la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes s'est réunie le 31 mai dernier et a donné son avis sur ces deux projets de loi. Il a été relevé au cours de nos discussions que ces réformes n'auront pas ou très peu d'incidences en tout cas sur la composition de notre assemblée, ainsi que sur celle du Conseil économique, social et culturel.

Il a été relevé également l'incidence, en revanche, sur la loi organique portant statut de la Polynésie française s'agissant notamment du nombre de mandats consécutifs que peut exercer et le Président de la Polynésie française et le président de notre assemblée de Polynésie française, puisqu'aujourd'hui, en tout cas s'agissant du Président de la Polynésie, le nombre de mandats consécutifs est limité à deux. Dans le cadre de ce projet de réforme, demain, ce nombre de mandats pourrait être porté à trois s'agissant du mandat du Président de la Polynésie française et aussi du mandat de président de l'assemblée de la Polynésie française.

Alors, pour conclure, oui, bien sûr, les membres de la commission ne peuvent être que favorables au principe de la moralisation de la vie publique et de la vie politique, Monsieur le président. Néanmoins, nous regrettons que le nombre de parlementaires de notre Pays soit limité à un au moins s'agissant du député et un au moins s'agissant de notre sénateur. Et comme je le disais tantôt, il nous semble être important et essentiel qu'au-delà du critère démographique, soient également pris en compte le critère de l'étendue de notre territoire, le critère également de la dispersion de nos populations et de nos îles, et le critère de l'éloignement de la Polynésie française par rapport à la France métropolitaine.

C'est donc pour ces dernières raisons qu'il est proposé que l'assemblée de Polynésie française donne un avis défavorable à ces deux projets de loi.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Sur les 75 minutes prévues pour la discussion générale, le TAPURA dispose de 50 minutes, le Tahoeraa de 14 minutes, et le Tavini Huiraatira de 11 minutes.

J'appelle l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira à bien vouloir prendre la parole.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Et si l'État ne prend pas notre avis en considération, quelle décision prendrons-nous ?

Monsieur le président, chers collègues, le 9 mai 2018, le Premier ministre et le Garde des Sceaux ont présenté un projet de loi constitutionnel dont la finalité est de rénover le fonctionnement de la démocratie en France afin de la rendre plus représentative, plus responsable et plus efficace. Ce projet de loi constitutionnel est la clé de voûte d'un ensemble comprenant un projet de loi organique et un projet de loi ordinaire pour lesquels l'avis de notre assemblée est requis par le représentant de l'État français dans notre Pays.

Très succinctement, le projet de loi organique est relatif à la réduction du nombre de parlementaires (pour les députés de 577 à 404, et pour les sénateurs de 326 à 244) et à la limitation du cumul des mandats dans le temps qui touche non seulement les maires de nos communes de plus de 9 000 habitants mais également le Président du Pays et le président de notre assemblée représentative. Et quant au projet de loi ordinaire, il est relatif à l'introduction d'une dose de proportionnelle dans le scrutin législatif et au redécoupage des circonscriptions.

Dans son rapport du 1^{er} juin 2018 présenté par le représentant Monsieur Philip Schyle au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, le rapporteur a relevé qu'aucune étude d'impact n'accompagne les présents projets de loi, ce qui, selon lui, est en contradiction avec les exigences de l'article 9 du statut d'autonomie de 2004 et, par voie de conséquence, ne permet pas à l'assemblée de cerner leur incidence et les mesures d'application nécessaires.

À l'issue de l'examen de ces deux projets de loi organique et ordinaire pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace par la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes du jeudi 31 mai 2018, la majorité des membres de cette commission par six voix contre et une abstention a proposé à notre assemblée d'émettre un avis défavorable à ces deux projets de loi organique et ordinaire. La question que je me pose est de vous demander si vous pensez que votre avis sera pris en compte par le gouvernement français. Très sincèrement, je ne le crois pas. D'ailleurs, l'avis des représentants élus par notre peuple a-t-il été sollicité pour le projet de loi constitutionnel du 9 mai 2018 alors que le gouvernement français vient d'apporter des modifications aux articles 72 et 73 du titre XII des collectivités territoriales ? Non. Et pourtant ces dispositions intéressent notre pays au premier chef.

Lors de la réunion de la commission des institutions du 31 mai dernier, j'avais demandé au représentant de l'État français qui était présent si le Président du Pays et le président de l'assemblée de Polynésie étaient à la charge du Pays. Et c'est le représentant de notre gouvernement qui m'a répondu par l'affirmative en ajoutant que ce n'était pas l'État français qui les rémunérerait. Cette réponse m'a amené à poser une deuxième question, à savoir : pourquoi c'est l'État français qui décide de réduire le cumul des mandats du Président de notre Pays et du président de l'assemblée de notre pays ? Je voulais, par ces questions, mettre en évidence le fait que le statut d'autonomie de notre pays n'est qu'un statut de façade. En réalité, notre pays n'est pas un pays autonome au sens des instances onusiennes et c'est en fait la France qui fait la pluie et le beau temps chez nous.

Ainsi, l'année dernière, on avait cru tromper le comité de décolonisation à l'ONU par l'entremise diplomatique de la France auprès des pays du Pacifique Sud en faisant de notre pays un « *full membership* » du Forum des îles du Pacifique, en d'autres termes, un pays autonome, un pays indépendant. Mais, malheureusement, la vérité est que notre pays est toujours une colonie française, une collectivité d'État. Et cette demande d'avis ne portant que sur les projets de loi organique et ordinaire pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace en est une parfaite illustration.

Nous avons un autre exemple tout récent portant sur les procédures à suivre en cas d'investissements étrangers dans notre Pays. Dans une lettre du 23 mai 2018, le ministre de l'économie et des finances, Monsieur Bruno Lemaire vient préciser à notre député Moetai Brotherson que les investissements étrangers sont soumis à son autorisation préalable. Oui, Bruno Lemaire. Je rappelle que notre Pays était sur la liste des pays à décoloniser en 1946 et que la France s'est ingéniée à rayer le nom de notre Pays et celui de la Nouvelle-Calédonie pour maintenir son hégémonisme dans le Pacifique. Depuis le 17 mai 2013, notre pays figure de nouveau sur la liste des pays à décoloniser et c'est une grande victoire pour nous tous, autonomistes et indépendantistes, pour notre peuple et notre Pays « *les États fédérés de Mā'ohi nui* ». Et depuis cette date, la France est en situation illégale au regard des résolutions de l'ONU par son refus d'engager avec nous des pourparlers sous l'égide de cette instance internationale sur le processus de décolonisation de notre pays à mettre en œuvre avec, à terme, un référendum d'autodétermination.

Vous savez, Mesdames et Messieurs les représentants de la majorité, du Tahoeraa Huiraatira, Mesdames et Messieurs du gouvernement, que l'avenir de nos enfants, à l'exemple de la Nouvelle-Calédonie, trouvera une issue à New-York et non à Paris. Quand allons-nous tous ensemble nous donner la main et faire bloc contre la politique coloniale de la France ? Vous savez comme moi que la France de Macron, qui n'est que la continuité de la France de De Gaulle, de Mitterrand, de Chirac et de Hollande, ne cherche nullement l'émancipation de notre peuple, l'indépendance de notre Pays. Au contraire, 40 ans d'autonomie ont fait de notre peuple un peuple pauvre, un peuple malade, un peuple sous perfusion de dette sociale, et demain, un peuple étranger chez lui.

Que cet avis que l'État français nous demande de donner sur des projets de loi organique et ordinaire soit l'occasion de nous retrouver pour défendre notre pays à New York à l'ONU.

C'est à cette condition que le groupe Tavini Huiraatira votera avec vous ce projet d'avis défavorable.

Merci de votre attention. *Je vous remercie.*

Applaudissez, voyons !

Le président : *Merci, Monsieur le président.*

La parole est au représentant du TAPURA HUIRAATIRA. Vous avez 50 minutes.

M^{me} Lana Tetuanui : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, Mesdames les ministres, Monsieur le vice-président, à tous, dans la grâce de Dieu, bonjour.*

Je suis ravie d'entendre l'intervention du maire de Faaa parce qu'il existe une différence entre le premier rapport que nous venons d'étudier et sur lequel nous sommes consultés, et celui-ci qui nous est imposé. Il est donc tout à fait normal que nous soyons tous unanimes sur ce deuxième rapport qui est soumis à notre approbation.

Je voudrais par ailleurs dire au maire de Faaa de ne pas s'inquiéter pour les parlementaires du TAPURA HUIRAATIRA qui sont à Paris parce qu'il faut dire que l'on nous entend et que nous restons vigilants.

Concernant ce rapport, des modifications sont apportées pratiquement toutes les semaines parce que, déjà, là-bas, ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. Mais ce qui est inquiétant ici, c'est qu'ils empiètent sur les compétences qui nous sont dévolues par notre statut actuel, ce que le maire de Arue a bien expliqué.

Alors, et par respect pour la personne qui a rédigé mon document, mon souhait en tant que sénatrice, c'est qu'il n'est pas question pour nous, de débattre, ici, entre nous. Le débat doit avoir lieu là-bas, avec les Français. Et nous aurons besoin également de nos députés là-bas, parce que nous les aimons bien quand même nos députés, qu'ils soient du bord indépendantiste ou autre.

Donc, sur ce dossier, nous pouvons rester sereins et maintenir notre avis défavorable. Vous pouvez compter sur nous. Et je vous assure, nous ne sommes pas « Les danseuses de la France ». Pour ma part, je suis véritablement Polynésienne. Vous pouvez compter sur les cinq Polynésiens que nous sommes à Paris où le débat doit avoir lieu.

Telles sont donc les quelques remarques que je souhaitais vous faire part, Monsieur le président. Il n'y a pas lieu de s'éterniser davantage puisque le maire de Arue a bien présenté la position du TAPURA HUIRAATIRA. En tous les cas, vous pouvez compter sur nous pour faire entendre notre position dans ce désordre dont ils sont à l'origine.

Je vous remercie.

M. Oscar Temaru : *D'accord, si nous allons à New York alors.*

Le président : *Merci.*

La parole est au représentant du Tahoeraa, Madame Terooatea.

M. Sylviane Terooatea : *Monsieur le président, bonjour. Monsieur le Président du pays, Monsieur le vice-président, Mesdames les ministres rescapées, que nous pouvons applaudir pour leur patience, chers collègues représentants, bonjour. Les représentants de la presse, Madame la secrétaire générale, ainsi que l'ensemble du personnel, le public,*

Puisque l'État nous demande notre avis sur ce dossier, permettez-moi de vous exposer la position du Tahoeraa Huiraatira.

Le projet d'avis portant sur le projet de la loi organique et le projet de loi pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace invite l'assemblée de la Polynésie française à émettre un avis.

Le rapport de présentation indique, en effet, qu'aucune étude d'impact n'a été menée pour nous permettre de cerner les incidences et les mesures d'application.

Ce projet de révision de la loi constitutionnelle rénove le fonctionnement de la démocratie et s'inscrit dans le cadre d'une réforme des institutions qui comporte le projet de loi organique et le projet de loi ordinaire.

S'agissant du projet de loi organique, celui-ci fixe le nouvel effectif des assemblées parlementaires qui comporte des dispositions visant à adopter les régimes d'inéligibilité et d'incompatibilité. Il définit également le nombre de mandat des députés.

Ce projet comporte 14 articles répartis sur trois chapitres, à savoir :

- le chapitre 1 définissant la réduction du nombre de parlementaires et une réforme de l'élection des députés ;
- le chapitre 2 définissant la limitation dans le temps de l'exercice des mandats parlementaires et des fonctions exécutives locales ;
- et le chapitre 3 relatif aux dispositions finales.

Il résulte de ce projet qu'une modification du code électoral est prévue ainsi qu'une modification de la loi organique du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française par le rajout de deux nouveaux articles qui transposent la limitation dans le temps de l'exercice des mandats parlementaires aux fonctions du Président de la Polynésie française et celles du président de l'assemblée de la Polynésie française.

S'agissant du projet de loi ordinaire, celui-ci fixe l'ensemble des dispositions relatives au mode de scrutin et aux modalités de la campagne électorale.

Ce projet comporte neuf articles répartis en cinq chapitres, à savoir :

- 1) définissant la réforme de l'élection des députés ;
 - 2) relatif à la limitation dans le temps de l'exercice des fonctions locales ;
 - 3) relatif à l'habilitation à légiférer par ordonnance ;
- et les 4) et 5) concernent les dispositions relatifs à l'outre-mer et les dispositions finales.

Il en résulte de ce projet qu'une modification du code électoral est prévue avec une extension de ces modifications dans les communes de la Polynésie française, plus particulièrement 13 d'entre elles.

Pour ma part, je considère que si un changement devait se faire, la durée et la limite du mandat des maires devraient être décidées par les populations de chaque commune plutôt que par un texte général.

En préalable, des observations ont été apportées dans le cadre de l'étude faite en commission. L'examen de ce projet nous permet d'insister sur l'importance des études d'impact accompagnant l'examen des projets de texte soumis à notre avis.

De plus, des décisions à modifier ne concerneront pas directement la Polynésie française. En effet, il s'agit bien d'un texte ayant une incidence sur la représentativité au niveau de la France. Toutefois, nous nous inquiétons de savoir s'il n'y aurait pas de répercussions dans le futur au niveau de notre collectivité. L'impact se fait ressentir au niveau national à la diminution du nombre de députés et sénateurs. La Polynésie française au travers des élus que nous sommes doit rester vigilante.

Et bien sûr, Madame la sénatrice, j'entends bien votre intervention, on peut bien sûr compter sur vous, Madame la sénatrice. Et je souhaite, à cet égard, rappeler que notre collectivité possède une autonomie dont elle est fière. N'oublions pas de rappeler quand même que le père de cette autonomie est notre *guide* Gaston Flosse qui s'est battu pour que l'on se gouverne librement et démocratiquement et que ça reste pérenne.

Cela m'amène à dire que nous ne sommes pas concernés directement. La vision de l'État tend à réaliser des économies. Mais de quelles économies parlons-nous ? Si nous prenons les charges de notre assemblée, celles-ci viennent impacter uniquement le budget du Pays et non celui de l'État. Pour conclure, le Président du gouvernement et le président de l'assemblée de la Polynésie française sont bien en charge du Pays. Nous pouvons donc espérer que, pour l'heure, il n'y aura aucun impact.

Je souhaiterais, enfin, conclure en affirmant haut et fort que l'État n'a pas à s'immiscer dans les compétences du Pays tel qu'il le fait en présentant à notre collectivité ce projet de loi. C'est pourquoi nous nous positionnerons contre ce texte.

Je vous remercie.

Le président : Merci. Le gouvernement a quelque chose à rajouter ? Merci.

M. Teva Rohfritsch : Non, Monsieur le président, puisqu'il y a unanimité contre.

Merci.

Le président : Bien. Merci.

Nous passons à l'examen de l'avis, Monsieur le rapporteur.

— Présentation de l'avis —

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

La discussion est ouverte.

Oui, Geros.

M. Antony Geros : *Merci, Monsieur le président. Merci également aux différents intervenants.*

J'avoue que je suis confus sur ce genre de texte parce que, si nous sommes ravis de voir que l'on se rejoint sur la décision finale, il convient de noter que ce n'est pas pour les mêmes raisons. En effet, pour nous, c'est à nous de prendre des décisions pour ce qui nous concerne, et non à ceux de là-bas de décider pour nous. Pour vous, en revanche, c'est un peu différent, d'après l'intervention de Philip.

Mais pour aller dans le même sens que Philip, j'ai envie de me laisser emporter par ce tourbillon qui n'arrête pas de vous faire tourner en rond, et plus particulièrement sur la question relative aux maires puisque ce texte vient limiter dans le temps le mandat que les électeurs ont confié à ces derniers. Or, dans la culture polynésienne, et notamment sur le plan politique, un guide, puisque quelqu'un a fait allusion à cela, c'est quelqu'un qui a un statut particulier, c'est une personne qui est respectée. Donc, c'est toute cette vision que nous avons du guide que ce texte vient chambouler, franciser, notre manière de voir les choses.

Donc, cela m'interpelle parce qu'il est de coutume chez nous — je ne parle pas des autres là-bas parce que je ne connais pas leurs us et coutumes —, lorsque les gens croisent une personne qui exerce un mandat politique, qu'il s'agisse d'un maire, d'un représentant à l'assemblée, d'un sénateur ou d'un député, ils ne peuvent s'empêcher de le saluer comme il se doit, en signe de respect.

Et avec la diminution de la durée du mandat prévue par ce projet de loi, cette approche des choses risque de changer demain car nous aurons à faire à des personnes qui accèderont à ces fonctions pour des durées limitées, c'est à dire deux ou trois mandats ; on ne sait pas encore ce qu'il en sera. À l'heure actuelle, c'est trois mandats. Et si l'on prend le cas d'une personne assez jeune — je vois ici des gens qui sont plutôt jeunes — qui a 30 ans et qui débute un mandat de maire. Après trois mandats de six ans, la personne en question aura atteint l'âge de 48 ans et devra alors chercher du travail car la loi lui interdira de briguer un autre mandat. Cette personne dépendra alors du bon vouloir du ministre en charge des affaires sociales à qui elle devra demander de l'aide, ou encore du ministre en charge de l'emploi auprès de qui elle sollicitera un CAE.

Je me demande donc ici si ces crânes d'œuf quoi n'ont plus un cheveu sur la tête, qui n'ont jamais mis le pied chez nous et qui pourtant sont à l'origine de telles dispositions, ont réfléchi à la réponse adéquate à apporter à la situation que j'ai évoquée plus haut. Que prévoit la loi pour les maires qui auront brigué le nombre limite de mandats fixé ? Si aucune disposition n'est prévue à ce niveau-là, plus personne ne voudra occuper ces fonctions. Vous n'êtes pas d'accord, Monsieur le président de l'assemblée, vous qui occupez également la fonction de maire ? Si. Nous sommes d'accord.

Ce sont des interrogations que je souhaite porter à la connaissance de notre amie sénatrice. J'ai entendu le refrain qu'elle nous a chanté, et elle l'a fait avec une certaine vigueur. Si elle arrive à répéter l'exercice au Sénat, ça pourrait être une bonne chose. Et si malgré tout, les sénateurs ne rejoignent pas votre point de vue, eh bien quel dommage ! Vous nous raconterez. À moins que vous ayez des pouvoirs surnaturels vous permettant de rallier les près de 500 parlementaires à votre cause dans le respect de la décision que nous prenons ici...

Voilà tout, Monsieur le président. Nous voterons en faveur de cet avis car c'est une décision qui doit être prise par nous et pas par eux. Et dans le prolongement de ce que je viens de vous dire, je vous propose que l'on aille tous à l'ONU afin d'expliquer à ses membres que l'État français ne nous respecte pas et prend des décisions nous concernant unilatéralement alors même que nous sommes un pays autonome.

Je vous remercie.

Le président : *Merci, merci,* Monsieur le représentant.

Oui, Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Oui. Merci, Monsieur le président.

Je viens de dire en langue *tahitienne* que nous étions cinq parlementaires de la Polynésie. Et je compte vraiment sur les cinq parlementaires pour aller faire entendre à Paris notre cause, parce que je saisi quand même au vol l'intervention de notre collègue représentante maire de 'Uturoa qui nous a indiqué que l'impact ne se fera sentir qu'en France. Non, malheureusement.

Je vais citer deux exemples :

La suppression du droit d'amendement qui laisse à nous, parlementaires, l'opportunité de réagir en temps et en heure — à condition bien sûr d'être présent pendant les séances — de rectifier certaines positions prises à 20 000 km et qui ne correspondent pas à la réalité de nos collectivités. Ça, c'est important. Il est impensable pour nous qu'on nous supprime ce droit qui est également inscrit dans ces deux projets de loi.

De deux, limiter dans le temps le mandat des élus communaux — je ne parlerai pas pour les parlementaire — c'est-à-dire nos *maires* pour les communes de plus de 9 000 habitants, ça s'appelle comment ? C'est le muselage de la démocratie, *chers collègues* ! C'est le

muselage de la démocratie ! *Si nos populations décident ici qu'elles affectionnent nos maires... Il suffit de prendre l'exemple du maire de Faavae. Combien de mandats a-t-il effectué ? Rien ne l'arrête ! Et cela pour la simple et bonne raison que les habitants de Faavae ont décidé qu'il serait leur maire jusqu'à ce qu'il ne soit plus de ce monde !*

Vous pensez vraiment que ça n'a aucun impact ? Pourquoi devrions-nous aller à l'encontre de la liberté et de la volonté de nos électeurs ? Si, Madame le maire de Uturoa, il y aura des impacts !

Et pour finir mon intervention, bon, sur un ton un peu plus léger et décontracté, je pense que Madame le maire de Uturoa a oublié qu'il n'y aura peut-être pas d'impact sur le Tahoeraa car ils n'ont pas de parlementaires à Paris. Par contre, pour le TAPURA et pour le Tavini, il y aura un impact, c'est sûr.

Voilà. Merci, président.

Le président : Merci.

Monsieur Richard Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président. Votre vice-président n'est plus là. Mesdames les ministres, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs de la presse.

C'est un sujet qui est finalement beaucoup profond qu'on ne le pense puisque c'est une question de positionnement. Même si d'apparence, quand on va voter tout à l'heure, on sera unis derrière un rapport qui préconise d'être défavorable sur un texte, c'est important de marteler que si nous sommes unis derrière cet avis défavorable, ce n'est pas pour les mêmes raisons. On l'a tous bien compris, mais il convient également que ce soit bien compris à Paris. Et peut-être que la première chose qu'il convient de demander très humblement à nos cinq parlementaires c'est de relayer également non pas juste l'avis défavorable unanime, mais également les raisons différentes pour lesquelles nous avons été d'accords.

Je m'explique. Lorsqu'on a accordé à la Polynésie et aux territoires d'outre-mer nouvellement constitués depuis 1948 le droit d'avoir des parlementaires à Paris et de participer à la vie publique en France à partir des outremers, mes chers collègues, c'était un an après que notre pays soit retiré de la liste des territoires non autonomes. On est complètement dans le débat. C'est un geste que Paris a accordé à travers son Parlement pour les différents territoires d'outre-mer dont on allait supprimer l'appellation de « colonie » dans la constitution en échange finalement de ce fameux retrait de notre pays sur cette liste. Et on a été réinscrit sur cette liste le 17 mai 2013.

Question à tous les parlementaires de cette salle, mais également à tous les représentants collègues : alors *quid* de la réaction de l'État ? Ce qui a été accordé en 1948 se justifie-t-il encore en 2018 ? Première question.

La deuxième question c'est que le projet de loi sur lequel on nous demande notre avis, très franchement, pour ceux qui ont déjà un petit peu plus d'expérience que moi-même qui parle, vous connaissez les résultats de nos avis au Parlement. Il ne faut pas se leurrer. On peut même chanter, on peut aller hurler, on peut même faire plus de choses encore — j'en parle en connaissance de cause —, lorsque nos avis ne souhaitent pas être entendus et que la raison d'État doit primer, ce sera comme ça et pas autrement. Par contre, ce qu'il convient de dissocier, c'est l'impact que ce texte national va avoir d'un côté sur nos cinq parlementaires. C'est la chose publique de l'État ça. Ça ne concerne pas nécessairement la vraie démocratie locale. C'est lorsque le texte influe et impacte sur notre démocratie locale qu'il y a lieu de s'inquiéter. Et le groupe Tavini Huiraaatira se préoccupe — et je pense que ce sera partagé par tout le monde — particulièrement du fait de savoir si une puissance administrante, qui doit se reconnaître comme telle depuis le 17 mai 2013, a encore le droit de légiférer sur une démocratie locale dans un territoire réinscrit ? A-t-elle le droit encore de le faire, puisqu'elle a

commencé à le faire au moment où elle nous a retirés en 1948. Si vous suivez mon raisonnement, il y a une logique de vases communicants qui doit se placer.

Et on vient aujourd'hui confondre les deux débats, à savoir la restriction des mandats parlementaires à Paris au profit des Polynésiens, et finalement le vrai débat qui est l'exercice de la démocratie locale dans notre pays. C'est là que le groupe Tavini Huiraatira souhaite absolument placer son opposition.

Et c'est cela, Mesdames et Messieurs, Monsieur le président, que nous souhaitons que nos parlementaires — si tant est qu'ils seront encore cinq —, les plus actifs, tout le monde, eh bien puissent relayer cela. Si ce ne sera pas fait à l'intérieur du Sénat ou de l'Assemblée nationale, vous pouvez compter sur le Tavini Huiraatira pour que ce soit fait devant le comité principal de décolonisation des nations unies.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Madame Terooatea.

M^{me} Sylviane Terooatea : *Merci. Puisque je me suis exprimé dans la langue de Molière, j'aimerais cette fois-ci répondre à notre sénatrice dans notre langue. Voici ce que j'ai dit lors de mon intervention — j'aimerais la relire afin que notre sénatrice entende bien ce que j'ai dit —, voici ce que j'ai dit dans la langue de Molière :* En effet, il s'agit bien d'un texte — celui-là ! — ayant une incidence sur la représentativité au niveau de la France. Toutefois, nous nous inquiétons de savoir s'il n'y aurait pas de répercussions dans le futur au niveau de notre collectivité. C'est exactement ce que j'ai dit. Et donc, l'impact, pour l'instant, de ce texte se fait ressentir au niveau national. Mais, la Polynésie française, au travers de nos cinq parlementaires — je n'ai pas cité les parlementaires, j'ai cité des élus — que nous sommes, doit rester vigilante. Et j'ai bien ajouté : et je compte bien sur Madame la sénatrice pour défendre ce texte. Voilà ce que j'ai dit exactement et que ce soit inscrit au PV.

En parlant des cinq parlementaires, vous dites qu'il n'y a aucun parlementaire au Tahoeraa et seulement au TAPURA. Je respecte cela. À aucun moment de mon intervention, j'ai cité cela.

Je vous remercie.

Le président : Merci. Nous passons au vote ?... Président Oscar.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président. Merci bien.*

Madame la sénatrice a fait référence aux cinq parlementaires. Moetai est donc lui aussi concerné. Afin de lui rendre service, j'aimerais juste lui rappeler qu'à l'occasion des négociations entamées en 1976 sur le statut d'autonomie — je ne sais pas si elle s'en souvient — le Président de l'époque, qui était également maire de Faavae, était allé jusqu'à dire : « Si nos demandes ne sont pas prises en compte, j'irai à l'ONU ! » Eh bien je peux vous dire que le lendemain matin, il avait été entendu. C'est donc ce que je voulais dire à nos sénateurs et à nos députés. Si vous tenez les mêmes propos au Parlement français, je peux vous dire que le président Macron s'empressera de suivre vos recommandations.

Bon courage ! Mes salutations !

Le président : *Merci.* Bien. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ?... Ah, Lana.

M^{me} Lana Tetuanui : Merci, Monsieur le président. Une dernière intervention très courte.

Il y a un paradoxe à Paris aujourd'hui qui ne peut être que positif pour nous. Il y a une majorité de gauche, enfin, « macroniste » à l'Assemblée nationale et il y a une majorité de droite au Sénat. Ceux qui sont plus en phase avec nous, ce sont les sénateurs. Et c'est là où j'attire votre attention. Ce qui sera bleu à l'AN ne sera pas forcément bleu au Sénat. Le détail est important !

C'est pour cela que je dis et que je redis : merci pour l'unanimité de notre position parce que cela va être très important pour les parlementaires que nous sommes — je dis bien : pour les parlementaires que nous sommes, à condition *évidemment* de ne pas aller *vadrouiller un peu partout* au moment où il faudra aller se battre là-bas quand le texte sera là. En tous les cas, c'est l'Assemblée nationale qui va ouvrir le bal dans les jours à venir avant le Sénat. Non, comme je l'ai dit : Ayez confiance, soyons optimistes, je pense que l'on pourrait obtenir gain de cause.

Merci, président.

Le président : *Merci, Madame la sénatrice.*

Je propose de passer au vote et je suppose que c'est à l'unanimité. Qui est pour ?... À l'unanimité ?...
Je vous remercie.

Le président : Je propose une suspension de séance, une reprise à 13 heures 30. Je pense que ces dossiers nous ont mis en appétit, non ?....

Je vous remercie et vous souhaite un bon appétit.

oOo

Suspendue à 12 heures et 06 minutes, la séance est reprise à 13 heures 43 minutes.

oOo

Le président : Nous reprenons la séance.

RAPPORT N° 15-2018 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DE LA LOI DU PAYS N° 2014-27 DU 14 AOUT 2014 PORTANT CRÉATION D'UN DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA CRÉATION AUDIOVISUELLE ET NUMÉRIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE – SCAN (Cf. annexe)

Présenté par M^{mes} les représentantes Béatrice Lucas et Patricia Amaru

Le président : Nous passons à présent au rapport n° 15-2018 sur le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2014-27 du 14 août 2014 portant création d'un dispositif de soutien à la création audiovisuelle et numérique en Polynésie française.

Le gouvernement souhaite-t-il nous présenter l'économie générale du projet ?

M^{me} Priscille Tea Frogier : Merci, Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie française. Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de Polynésie française, *bonjour*.

Très rapidement, c'est un projet de loi qui vient modifier la loi du pays qui avait établi un dispositif en matière de soutien à la création audiovisuelle et numérique. Elle a fait l'objet de plusieurs discussions puisque la modification, de manière très synthétique... Précédemment la loi du pays de 2014 couvrait deux champs d'actions, l'audiovisuel et le numérique. En définitive, un dispositif est venu reprendre l'ensemble de... un dispositif de soutien pour le numérique. C'est ce que l'on a appelé le dispositif DAD, pour Dispositif d'aide au digital. E, en l'occurrence, on vient remettre en cohérence le texte de 2014 sur l'aide à la création audiovisuelle en supprimant dans l'ensemble de la loi du pays de 2014

tout ce qui fait référence au numérique puisqu'il relève aujourd'hui du deuxième dispositif qui a été créé, le Dispositif d'aide au digital (DAD).

Voilà, très brièvement résumé.

Je pense que cela a fait l'objet de nombreuses discussions déjà, en ce qui concerne ce dispositif d'aide à la création audiovisuelle.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Le dossier bénéficie de la procédure simplifiée.

Je demande à notre rapporteure, Madame Lucas, de nous faire une présentation synthétique, notamment les échanges qui ont eu lieu au sein de votre commission. Merci.

M^{me} Béatrice Lucas : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, les collaborateurs, le public, *bonjour*.

La commission du logement s'est réunie et a examiné le 29 janvier 2018 le présent projet de loi du pays.

Lors de cette réunion ont été exposées les raisons pour lesquelles une modification de la réglementation avait été opérée (concernant les projets numériques non poursuivis ou non aboutis, le développement d'applications fonctionnelles non commercialisées). En effet, il a été rappelé que, contrairement au volet soutien à la création audiovisuelle, le volet soutien à la création numérique n'était plus adapté au marché concerné, d'où l'adoption en 2017 du Dispositif d'aide digital.

À l'issue des débats, le projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2014-27 du 14 août 2014 portant création d'un dispositif de soutien à la création audiovisuelle et numérique en Polynésie française – SCAN a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

Aussi, au nom de la commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat, je propose à mes collègues de l'assemblée d'adopter ce projet de loi.

Je vous remercie.

M. le président : Merci, Madame le rapporteur.

Sur les 75 minutes réservées à la discussion générale, le TAPURA dispose de 50 minutes, le Tahoeraa de 14 minutes, et le Tavini de 11 minutes.

Je demande à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira de prendre la parole.

M. Geffry Salmon : Monsieur le président, je vous remercie. Madame la ministre, merci d'être parmi nous. Vous êtes la seule et c'est appréciable. Je pense que ce sera largement suffisant peut-être pour répondre aux différentes questions que nous allons pouvoir vous poser.

Mesdames et Messieurs les représentants, il nous est demandé d'approuver aujourd'hui une modification du dispositif de soutien à la création audiovisuelle et numérique en Polynésie française, appelée communément « SCAN ».

À titre liminaire, il peut être noté d'emblée que ce projet de texte nous a été transmis sans l'avis du CESC qui n'a toujours, par ailleurs, pas été renouvelé depuis le mois de février de cette année. Cet état

de fait, qui relève exclusivement du gouvernement et de ses possibles attermolements, est particulièrement dommageable au fonctionnement de nos institutions. Il aurait été intéressant et de bonne politique, en effet, que le CESC qui avait rendu un avis éclairé en 2013 ait pu à nouveau s'exprimer sur ce sujet.

Rappelons-le, après le déploiement de la fibre optique, ce dispositif d'aide a été mise en place en février 2013 en lieu et place de l'APAC, créée en 2007, qui venait en aide à la production audiovisuelle et cinématographique.

Le SCAN venait donc étendre le dispositif d'aide au soutien au développement du numérique par un accompagnement financier des entreprises souhaitant se lancer dans cette filière ou développer des projets innovants du numérique, notamment dans le cadre du projet d'incubateur et de pépinière d'entreprises dénommé « RUMIA ».

Le Dispositif d'aide au digital, appelé « DAD », a ensuite été créé en 2014, venant compléter le SCAN pour ce qui concerne l'accompagnement des startups, le développement des contenus, la transition digitale.

Après plus de trois ans de mise en œuvre de ce dispositif, la Direction générale de l'économie numérique est venue nous exposer en commission les difficultés rencontrées et le bilan peu satisfaisant de ces mesures, qualifiant ainsi ce projet de modification comme un « ajustement de forme ».

Aujourd'hui, nous dit-on, beaucoup de projets n'aboutissent pas par manque de préparation. Le SCAN est en effet contraignant, pour ne pas dire exigeant, sur le montage des dossiers, en termes notamment d'évaluation de projets, de cohérence et de réalisme des plans des financements, l'objectif de toutes ces démarches étant, en définitive, de soutenir les porteurs de projets et les mener vers la professionnalisation.

Concrètement, le SCAN était l'occasion de montrer, par l'exemple, lors d'événements tels que le FIFO, notre compétence en matière de gestion de projets audiovisuels. Malheureusement, pour la partie numérique, le dispositif n'a pas rempli ses objectifs : 16 projets en trois ans, 64 % des crédits alloués à des projets non aboutis.

Au regard de ces résultats peu probants, le texte, qui nous est présenté vient donc supprimer le dispositif d'aide apporté en 2014 à la filière spécifique du numérique qui, jusqu'alors, ne disposait d'aucun soutien.

Ayant noté que les réponses apportées en commission par la DGEN sont loin d'être satisfaisantes, notre sentiment est que ce n'est pas en supprimant l'aide au développement numérique que les secteurs de l'audiovisuel et du numérique, qui sont à mon sens complémentaires, se porteront mieux. En clair, Madame la ministre, si l'audiovisuel est le but, le numérique en est le chemin.

Pour conclure et dans l'attente que soient levées les incertitudes attachées au projet de texte présenté, ses améliorations, son efficacité et ses efficacies, nous réserverons notre vote en fonction des éclaircissements que vous serez en mesure de nous donner.

Je remercie de votre patience.

Monsieur le président, merci.

M. le président : Merci, Monsieur le représentant.

La parole est au groupe du Tavini Huiraatira. Vous avez un intervenant ?...

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Le président de la Polynésie française nous demande par lettre n° 533/PR du 22 janvier 2018 d'adopter un projet de loi du pays portant modification de la loi du pays n° 2014-27 du 14 août 2014 portant création d'un dispositif de soutien à la création audiovisuelle et numérique en Polynésie française – SCAN.

La commission du logement, des affaires foncières, de l'économie numérique, de la communication et de l'artisanat a examiné le 29 janvier dernier le présent projet de lois du pays et a énuméré les raisons pour lesquelles une modification de la réglementation avait été opérée comme, par exemple, des projets numériques non poursuivis ou non aboutis ou encore le développement d'applications fonctionnelles non commercialisés, etc. Par ailleurs, il a été rappelé que, contrairement au volet soutien à la création audiovisuelle, le volet soutien à la création numérique n'était plus adapté au marché concerné. D'où l'adoption en 2017 du dispositif DAD.

Je rappellerai, pour mémoire, la chronologie des dispositifs antérieurs en citant : pour commencer celui de l'APAC, Aide à la production audiovisuelle et cinématographique, créée en 2007 ; celui du SCAN, Soutien à la création audiovisuelle et numérique, créé en 2014 ; celui du DAD, Dispositif d'aide au digital qui vient remplacer le SCAN numérique ; et, finalement, le SCA qui nous est exposé ce jour.

Ces différents dispositifs d'aides s'inscrivent dans le cadre du développement et de la professionnalisation de la filière audiovisuelle et numérique en finançant la production, la préparation, la distribution et la promotion des œuvres.

Mais il n'en demeure pas moins que le dispositif SCAN a montré ses limites. En effet, plus d'un tiers des projets numériques soutenus par le biais du dispositif SCAN n'ont pas pu aboutir tel qu'initialement prévu ou ont très vite été retirés du marché, le retour sur investissement pour le Pays étant très faible.

Par ailleurs, j'aimerais rappeler que les projets étaient aidés sans aucun suivi des entreprises dans les retombées potentielles économiques, humaines, techniques etc. La Direction générale de l'économie numérique l'a d'ailleurs reconnu et fait remarquer à juste titre. À noter que, depuis sa création en 2014, seuls 16 projets ont été soutenus à hauteur de 38,7 millions de francs CFP, soit 64 % des crédits alloués utilisés.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, il ne m'a pas été échappé de constater que le projet de texte qui nous est soumis se propose également de supprimer la mise à disposition des rushes des tournages, étant donné qu'il s'agit d'une disposition difficilement applicable lorsque les œuvres audiovisuelles aidées sont des coproductions avec des sociétés françaises ou étrangères. N'aurait-il pas été plus pertinent de maintenir les obligations du bénéficiaire mentionnées à l'article LP-9, notamment pour la mise à disposition des rushes des tournages, en trouvant un consensus lorsqu'il s'agit de coproduction ? Puisque je rappelle et j'insiste sur le fait que le bénéficiaire de l'aide perçoit des aides financières publiques versées directement sur son compte.

Le bénéficiaire de l'aide doit, sans préjudice des droits d'auteur, mettre à la disposition de la Polynésie française une banque d'images photographiques ainsi que des textes d'actualités sur le tournage de l'œuvre pour que la Polynésie française puisse en faire usage à des fins promotionnelles et non commerciales, c'est à dire dans le cadre de la promotion touristique et culturelle du pays, par exemple. Le cas échéant, la Polynésie française devra, bien entendu, engager des frais supplémentaires pour acquérir une banque d'images pour les besoins de la promotion touristique et culturelle du pays.

À l'issue des débats, ce projet de loi du pays qui vient modifier la loi du Pays n° 2014-27 du 14 août 2014 portant création d'un dispositif de Soutien à la création audiovisuelle et numérique en Polynésie française – SCAN a recueilli un vote favorable et unanime des membres de la commission.

En dehors des modifications et ajustements proposés dans le corps de ce texte, il y a un point qui m'interpelle de manière pertinente, mais dont le rapport n'en fait absolument pas état. Il s'agit de la récurrence des demandes de certains bénéficiaires qui, au fil des années, ont pris goût à s'abreuver au guichet de ce dispositif. Je n'irai pas jusqu'à faire mention de la raison sociale de celui ou de celle dont il s'agit, mais je ferai simplement constater qu'il y a une entreprise qui, non seulement a pris un abonnement à ce dispositif depuis maintenant dix ans, mais qui, de plus, s'est permis grâce à la réglementation en vigueur de cumuler toutes les aides publiques disponibles à ce jour avec, comme palmarès pour le seul exercice 2017, huit aides financières d'un montant cumulé de 23 millions de francs CFP. Ainsi, depuis dix ans, cette entité a bénéficié de 48 aides, rien que dans l'audiovisuel, d'un montant de 127 211 700 francs pacifiques.

D'ailleurs, et pour conclure, il serait intéressant pour la transparence de nous adresser un tableau récapitulatif permettant de mettre en évidence les bénéficiaires de ce dispositif.

Merci de votre attention.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je passe la parole à l'intervenante du groupe TAPURA, Madame Amaru.

M^{me} Patricia Amaru : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

Le texte que nous étudions s'inscrit dans la suite logique d'une loi que nous avons adoptée en décembre dernier concernant le DAD, le Dispositif d'aide au digital. Ce dispositif avait pour objet principal de faire vivre les projets numériques. Il s'inscrivait lui-même dans le cadre du Schéma directeur d'aménagement numérique voté dans cette assemblée en juin 2017.

Le DAD venait renforcer le dispositif du SCAN, Soutien à la création audiovisuelle et numérique, créé en 2014, permettant l'aide à la conception de sites ou d'applications Internet et avait pour but d'accompagner les startups, d'encourager le développement de contenu en amenant un soutien pour la transition digitale des entreprises locales.

Ces différents aménagements traduisent l'intérêt évident porté à ces activités porteuses pour l'avenir et l'importance du développement de cette branche de notre économie pour laquelle nous avons d'importantes cartes à jouer, notamment sur le plan de l'emploi et du tourisme, et qui, compte-tenu de leur évolution rapide, nécessitent un suivi et une mise à jour fréquente.

Après un recul de plusieurs mois, voire de plusieurs années pour le SCAN, il est temps de dresser un bilan. Celui-ci fait apparaître un constat évident. Si de très nombreux projets audiovisuels ont vu le jour, il n'en est pas de même pour la création numérique. Seulement 16 projets ont été aidés, consommant moins des deux tiers du budget alloué à ce secteur. Et si certains, une minorité, se sont révélés utiles, comme par exemple une application professionnelle destinée au monde médical, la plupart n'ont pas eu une longue vie et n'ont pas été pérennisés. Si le coup de pouce a été donné à l'aspect créatif, il manquait en revanche tout le soutien technique et logistique permettant à ces applications de vivre et de se développer. Le SCAN a donc montré ses limites. C'est pourquoi, le présent texte entend supprimer le volet « Soutien à la création numérique » de la loi de 2014.

Le SCAN prévoyait également que les œuvres audiovisuelles aidées mettent à la disposition de la Polynésie française, les rushes des tournages qui pourraient être utilisés à des fins touristiques et culturelles, et donc non commerciales. Là aussi, l'expérience a montré que, d'une part, cette mise à disposition était compliquée quand les œuvres en question étaient des coproductions avec des entreprises françaises ou extérieures et que, d'autre part, pas le moindre rush n'a été sollicité par une institution du Pays, d'où une inutilité de cette mise à disposition que le présent texte entend supprimer.

Je vous remercie donc de bien vouloir voter en faveur de ce projet et vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Le gouvernement a-t-il quelque chose à rajouter ? Merci.

M^{me} Priscille Tea Frogier : Merci.

J'ai écouté avec attention l'ensemble des interventions. Ce qui m'interpelle c'est la suppression qui est apportée à l'aide au numérique et ou alors ce qui est également vécu comme une limitation du dispositif SCAN.

Je voudrais dire que la limitation du dispositif SCAN tient au « N » de numérique pour lequel, effectivement, il y a eu un texte qui est venu — notre représentante du TAPURA l'a rappelé — en décembre dernier. Il y a eu ce Dispositif d'aide au digital, donc au numérique, c'est à dire que, par rapport au dispositif qu'était le SCAN... Alors, il est vrai qu'il aurait peut être fallu présenter les deux modifications en même temps, les deux textes en même temps, ce qui aurait permis certainement de gagner en visibilité.

Une des intervenantes, il me semble que c'est celle du Tavini, a rappelé l'historique avec les différentes successions de dispositifs depuis l'APAC, où on voit bien qu'il y a eu une expérience et surtout une efficience en matière d'audiovisuel et de création audiovisuelle. Ce qui s'est ressenti également lorsque l'on a mis en place le SCAN, avec le volet audiovisuel et création audiovisuelle, où il y avait un nombre de projets qui étaient présentés et où effectivement cela fonctionnait bien, mais sur le volet relatif au numérique on a vu très rapidement les limitations parce que tout simplement aussi je pense que l'on n'adressait pas nécessairement les bons projets en termes de réflexion.

C'est ce qui a conduit finalement à proposer à ce qu'il y ait un dispositif spécifique au digital, aide au digital donc aide au numérique... C'est vrai qu'on parle de *Digital développement* en anglais et du numérique, mais nous parlons bien de la même chose. Lorsque l'on parle de développement numérique ou de digitalisation, on est bien sur cet élément du numérique. Donc, c'est ce qui a conduit à proposer la LP pour le DAD, le Dispositif d'aide au digital, qui adresse plus spécifiquement une problématique qui sera développée, pas tant de production de produits numériques, mais véritablement de venir conforter finalement les startups qui vont être les plateformes où on va avoir cette émulation et cette professionnalisation aussi dans les métiers du numérique. Donc, quelque chose de plus adapté et surtout plus adapté à ce monde digital, à ce monde numérique qui évolue très rapidement.

C'est véritablement ce qui a conduit finalement, au niveau du SCAN, sur le volet audiovisuel, à conserver les dispositions telles qu'elles ont été appliquées jusqu'à présent, et sur le volet au numérique, à retirer de la LP, et c'est ce qui est fait aujourd'hui, le « N » de SCAN parce que tout simplement il y a l'autre dispositif d'aide au digital qui est venu, et que vous avez adopté, pour tenter en tout cas d'être plus efficace sur tout le volet digitalisation qui est souhaité, et surtout inscription effectivement dans le cadre de ce développement numérique.

J'espère avoir apporté, par ces quelques éléments de réponse, un éclaircissement. Donc, il ne s'agit pas de supprimer l'aide au numérique. Celle-ci est simplement sous l'égide de l'autre dispositif qu'est le DAD. Par contre, on vient faire le ménage, entre guillemets, mettre en cohérence ce que j'ai rappelé. Donc, on enlève le « N » de SCAN, puisque c'est ce qui est proposé, et à chaque fois qu'il y a une

mention dans vos différents articles de la LP de 2014 au numérique, on le retire. C'est principalement et majoritairement l'objet du projet de texte qui vous est présenté.

Merci.

Le président : Merci, Madame le ministre.

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, nous passons au scrutin public pour le vote de la loi du pays, comme le prévoient les articles 142 dernier alinéa de la loi statutaire et 43 du règlement intérieur.

Et je demande à Madame la secrétaire général de faire l'appel pour le vote des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Amaru	Patricia	pour
M ^{me}	Aro	Dylma	pour
M ^{me}	Atger-Hoi	Teumere	abstention
M.	Brotherson	Moetai	absent, procuration à M ^{me} Teumere Atger-Hoi, abstention
M ^{me}	Bruant	Virginie	pour
M.	Buillard	Michel	absent, procuration à M ^{me} Virginie Bruant, pour
M ^{me}	Butcher-Ferry	Yseult	absente, procuration à M ^{me} Vaiata Perry-Friedman, abstention
M ^{me}	Cross	Valentina	abstention
M.	Faatau	Luc	pour
M.	Flohr	Henri	pour
M.	Fong Loi	Charles	absent, procuration à M ^{me} Patricia Amaru, pour
M.	Frebault	Angélo	abstention
M ^{me}	Frebault	Joëlle	pour
M ^{me}	Galenon	Minarii	absente, procuration à M ^{me} Valentina Cross, abstention
M.	Geros	Antony	absent
M.	Graffe	Jacque	absent, procuration à M. Teina Maraëura, pour
M ^{me}	Harua	Monette	pour
M.	Heaux	James	abstention
M ^{me}	Iriti	Teura	abstention
M.	Kautai	Benoit	pour
M.	Laurey	Nuihau	absent, procuration à M. Gaston Tong Sang, pour
M ^{me}	Le Gayic	Vaitea	abstention
M.	Lisan	Marcelin	absent, procuration à M. Benoit Kautai, pour
M ^{me}	Lucas	Béatrice	pour
M.	Maraëura	Teina	pour
M ^{me}	Matehau-Nuupure	Juliette	absente, procuration à M ^{me} Teahe Teapehu, pour
M.	Moutame	Thomas	absent, procuration à M ^{me} Augustine Tuuhia, pour
M.	Natua	Bernard	absent, procuration à M ^{me} Iriti Teura, abstention
M.	Perez	Antonio	pour
M ^{me}	Perry-Friedman	Vaiata	abstention
M ^{me}	Pomare-Tixier	Yvannah	pour
M ^{me}	Puhetini	Sylvana	pour
M.	Riveta	Frédéric	pour
M.	Salmon	Geffry	abstention
M ^{me}	Sanquer	Nicole	pour
M.	Schyle	Philip	absent, procuration à M ^{me} Moihara Tupana, pour
M.	Taae	Putai	absent, procuration à M ^{me} Monette Harua, pour

M.	Tahiata	Fernand	abstention
M ^{me}	Tahiata	Romilda	pour
M ^{me}	Tahuhuterani	Louisa	pour
M ^{me}	Tarahu-Atuahiva	Teura	pour
M ^{me}	Teahe	Teapehu	pour
M ^{me}	Teakarotu	Joséphine	absent, procuration à M. Henri Flohr, pour
M.	Tehaamoana	Etienne	abstention
M.	Temaru	Oscar	abstention
M ^{me}	Teriitahi	Tepuaurii	pour
M ^{me}	Terooatea	Sylviane	absente, procuration à M. Etienne Tehaamoana, abstention
M ^{me}	Tetopata	Tapeta	pour
M ^{me}	Tetuanui	Lana	pour
M ^{me}	Tevahitua	Eliane	abstention
M.	Tokoragi	Félix	absent, procuration à M. Antonio Perez, pour
M.	Tong Sang	Gaston	pour
M.	Toromona	John	absent, procuration à M ^{me} Romilda Tahiata, pour
M.	Tuheiava	Richard	abstention
M.	Tumahai	Ronald	absent, procuration à M ^{me} Dylma Aro, pour
M ^{me}	Tupana	Moihara	pour
M ^{me}	Tuuhia	Augustine	pour

Le président : Le résultat du vote est le suivant : 38 voix pour et 18 abstentions.

Le texte est donc voté.

RAPPORT N° 40-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION PORTANT ADAPTATION DES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES DE POLYNÉSIE FRANÇAISE RELEVANT DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT (Cf. annexe)

Présenté par M^{me} la représentante Moihara Tupana

Le président : Nous allons passer, si vous le voulez bien, au rapport n° 40-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du projet de convention portant adaptation des conditions de mise en œuvre de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux personnels enseignants exerçant leurs fonctions dans les collèges et lycées de Polynésie française relevant de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat avec l'État.

Le rapporteur Nuupure n'étant pas là, c'est Moihara Tupana qui rapporte le dossier. Merci.

M^{me} Moihara Tupana, rapporteure : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames les Ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collaborateurs, chers internautes, *bonjour*.

Ce projet de délibération a pu être débattu en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le lundi 19 mars 2018.

À cette occasion, il a été rappelé aux membres de la commission que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'un changement de procédure de l'affectation post-bac. Il s'agit en effet d'une nouvelle procédure permettant la nomination d'un second professeur principal en classe de terminale afin d'accompagner au mieux les futurs étudiants dans leur réflexion et leur choix d'orientation.

À cet égard, les membres ont également pu être informés qu'en application de ce dispositif depuis le mois de décembre 2017 en Polynésie française, l'ensemble des lycées ont été sollicités et qu'il n'y a pas eu de refus de participation audit dispositif.

En outre, la Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) a indiqué que cette indemnité est de 2 000 euros par an, non indexé.

Par ailleurs, à la demande d'information sur la situation actuelle du fonds social destiné aux collèges pour les enfants issus de familles nécessiteuses, la DGEE a répondu que celui-ci est toujours d'actualité et que sa consommation a évolué du fait que la procédure ait été simplifiée.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du projet de convention portant adaptation des conditions de mise en œuvre de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux personnels enseignants exerçant leurs fonctions dans les collèges et lycées de Polynésie française relevant de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat avec l'État a recueilli un vote favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

Pour la discussion générale, vous disposez de 75 minutes, 50 pour le groupe TAPURA, 14 pour le groupe Tahoeraa et 11 pour le groupe Tavini.

Je demande à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA de bien vouloir prendre la parole.

M. Benoit Kautai : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de Polynésie, Mesdames les ministres, Mesdames, Messieurs les représentants à l'assemblée de Polynésie française, chers collègues, bonjour.

Notre assemblée est saisie aujourd'hui d'un projet de délibération visant à adapter à la Polynésie les conditions de mise en œuvre d'une indemnité de suivi et d'orientation des élèves ou personnels enseignants exerçant au sein des collèges et lycées.

Comme il est rappelé en préambule de la convention à l'instar de l'État, le Pays a également la volonté forte de poursuivre et d'accélérer l'élévation générale du niveau de qualification de la jeunesse, seul moyen de donner du sens à l'océanisation des cadres à laquelle nous aspirons tous ici, dans cet hémicycle.

De manière plus concrète, il s'agit en effet de renforcer l'accompagnement des élèves de terminale, qu'ils soient détenteurs d'un bac général ou technologique ou professionnel en vue de la meilleure insertion possible dans l'enseignement supérieur et, plus tard, dans la vie active, étant entendu que décrocher le précieux sésame pour une place à l'université n'est pas une fin en soi. Encore faut-il aller jusqu'au bout.

Les dispositions du décret n° 93-55 du 15 janvier 1993 instituant l'indemnité de suivi et d'orientation dont le coût représente environ 2 000 euros, qui représentent 238 663 francs CFP, par an et par enseignant, sont applicables en Polynésie française depuis le 1^{er} décembre 2017. Au travers de la présente convention, elles ont simplement été adaptées au contexte local.

Aussi, l'assurance nous a été donnée en commission législative le 19 mars dernier que l'ensemble des lycées du *pays* on été sollicités, et tous les établissements ont proposé des listes d'enseignants susceptibles de remplir cette mission de la plus haute importance pour le devenir de nos enfants.

En fonction du nombre d'élèves par classe, un à deux professeurs principaux sont désormais en fonction.

Voilà donc en quelques mots, mes chers collègues, les grandes lignes de ce projet de délibération qui, en quelque sorte, doit contribuer à la réussite éducative de notre *pays*.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous donnons la parole au représentant du groupe Tahoeraa Huiraatira.

M^{me} Vaiata Perry-Friedman : Monsieur le président, Mesdames les ministres, chers collègues, *bonjour*.

Notre assemblée est interrogée sur un projet de délibération qui vient approuver le projet de convention entre l'État et la Polynésie française portant sur les conditions d'application relatives au versement de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves au bénéfice du personnel enseignant exerçant leurs fonctions dans les établissements publics et privés du second degré en Polynésie française.

Cette indemnité dite « *de suivi et d'orientation des élèves* », instituée par le gouvernement central par voie de décret en 1993 puis modifiée en novembre 2017, ne concernait uniquement que le personnel enseignant du second degré.

Le projet de convention qui nous est présenté vient, quant à lui, étendre les conditions de versement de l'indemnité au personnel enseignant exerçant leurs fonctions dans les collèges et lycées de Polynésie française relevant de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat avec l'État. Dès lors, les enseignants exerçant dans tous les établissements publics et privés du second degré en Polynésie française pourront percevoir le bénéfice de cette indemnité liée au suivi et à l'orientation de nos enfants après le bac.

Selon la DGEE, son montant s'élèverait à 2 000 euros, non indexés, par an. Cela dit, son application en Polynésie française nécessite une adaptation des conditions de mise en œuvre telles que prévues dans le projet de convention.

En outre, cette réforme prévoit de modifier les modalités d'accès au premier cycle de l'enseignement supérieur en renforçant de manière significative les articulations existantes entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, deux professeurs principaux en classe de terminale seront nommés pour assurer ces nouvelles missions d'accompagnement des élèves vers l'enseignement supérieur.

De ce fait, ce nouveau dispositif s'inscrit dans le cadre d'un changement de procédures de l'affectation après le baccalauréat. Les futurs étudiants seront ainsi mieux accompagnés dans leur réflexion et dans leur choix d'orientation.

En revanche, ce qui est pour le moins regrettable, c'est que conformément au décret et à l'article 1^{er} du projet de convention, ce dispositif aurait dû s'appliquer en Polynésie française à compter du 1^{er} décembre 2017, sauf que nous sommes en juin 2018, soit 6 mois après la date de mise en œuvre initialement prévue. C'est à croire que, malheureusement, l'éducation a également fait les frais d'une attente institutionnelle qui n'a que trop duré, engendrant des retards inacceptables dans le traitement de

dossier tel que celui-ci qui aurait pu être présenté pour examen en début d'année sous la précédente mandature.

Toutefois, ce projet de délibération relevant un élargissement des champs d'application de l'indemnité pour le suivi et d'orientation des élèves, les élus du Tahoeraa voteront favorablement pour ce projet de convention.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je passe maintenant la parole au représentant du groupe Tavini.

Madame Cross.

M^{me} Valentina Cross : Merci, Monsieur le président. Monsieur le président, chers collègues, Madame la ministre,

Par lettre du 28 février 2018, le Président de la Polynésie française nous a transmis un projet de délibération portant approbation du projet de convention portant adaptation des conditions de mise en œuvre de l'indemnité de suivi et d'orientation des élèves aux personnels enseignants exerçant leurs fonctions dans les collèges et lycées de Polynésie française relevant tant de l'enseignement public que de l'enseignement privé sous contrat avec l'État.

Par un décret modifié applicable à partir du 1^{er} décembre 2017, le gouvernement français a institué une indemnité de suivi et d'orientation des élèves en faveur des personnels enseignants du second degré exerçant leurs fonctions dans les collèges et lycées de Polynésie française.

Cependant, l'application de ce dispositif en Polynésie nécessite une adaptation de ces conditions de mise en œuvre, d'où ce projet de convention.

Il s'agit en fait d'une nouvelle procédure permettant la nomination d'un second professeur principal en classe de terminale afin d'accompagner au mieux les futurs étudiants dans leur réflexion et leur choix d'orientation post-baccalauréat.

Ce projet de convention entre le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur et le vice-rectorat de la Polynésie française, n'appelle de la part du Tavini Huiraatira aucune observation particulière.

C'est pourquoi le groupe Tavini Huiraatira vote en faveur de ce projet de texte.

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Le gouvernement a-t-il quelque chose à ajouter ?

M^{me} Christelle Lehartel : *À tous, bonjour, et merci de votre attention.* Bonjour, chers collègues.

Je remercie le représentant du groupe TAPURA pour son intervention, ainsi que celles du Tahoeraa et du Tavini Huiraatira.

En effet, on nous demande de voter cette délibération un peu tardivement, comme vous le signalez, mais, en fait, il est intéressant de vous expliquer que la priorité est en particulier pour les enfants en difficulté.

En ce qui concerne la série générale, où nous avons 50 % qui illustre l'hétérogénéité du lycée, une partie qui est inscrite est déjà dans leur projet d'orientation, d'où la différence avec les classes technologiques et professionnelles où nous rencontrons un taux important d'enfants en difficulté, d'où la nécessité de voter cette délibération le plus rapidement possible.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Je propose de passer à l'examen de la délibération.

Pour l'article 1^{er}, Madame le rapporteur, Moihara.

Article 1^{er}.-

Le président : Merci, Madame la représentante.

La discussion est ouverte. Pas d'interventions ?...

Je passe au vote. Qui est pour ?... Unanimité.

Je vous remercie.

Article 2, Madame le rapporteur.

Article 2.-

Le président : Même vote ?...

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?... La délibération est adoptée.

Merci.

RAPPORT N° 45-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU RAPPORT DE PERFORMANCE 2015-2017 DE LA CHARTE DE L'ÉDUCATION DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE (Cf. annexe)
Présenté par M^{me} la représentante Béatrice Lucas.

Le président : Nous passons au rapport n° 45-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation du rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

Le gouvernement a-t-il une intervention sur l'économie générale ?

M^{me} Christelle Lehartel : Non, pas pour l'instant.

Le président : Nous passons directement à la lecture du rapport.

Je demande à Madame le rapporteur, Madame Lucas, de faire sa présentation.

M^{me} Béatrice Lucas, rapporteure : Merci, Monsieur le président. *Madame la ministre, bonjour.*

Monsieur le président, si vous en êtes d'accord, je fais une présentation synthétique du rapport.

Par loi du pays n° 2017-5 du 13 juillet 2017, notre assemblée a adopté la Charte de l'éducation de la Polynésie française qui tend à promouvoir une école pour tous, performante et ouverte. Cette charte est mise en œuvre au travers d'une ambitieuse politique éducative avec des objectifs clairs, précis, rassemblés dans quatre programmes prioritaires.

La politique éducative est complétée par des indicateurs définis dans l'arrêté n° 1621 CM du 12 septembre 2017.

La collecte et l'analyse de ces indicateurs servent de base à la rédaction du rapport biennal de performance que le gouvernement doit produire et transmettre à l'assemblée de la Polynésie française afin qu'elle puisse mener à bien sa mission d'évaluation de la politique éducative.

Le document joint au présent projet de délibération constitue le deuxième rapport de performance depuis 2011 et restitue l'évaluation de la politique éducative des années scolaires 2015-2016 et 2016-2017. Il a été soumis aussi à l'avis préalable du haut conseil de l'éducation, en sa séance du 20 février dernier.

La période considérée a été notamment marquée par la mise en œuvre de la réforme du collège et des CETAD, par le développement d'une carte de formation adaptée et de proximité, ainsi que par la continuité du programme de constructions et de rénovation des établissements scolaires. Dans le même temps, la nouvelle convention décennale relative à l'éducation a été signée le 22 octobre 2016.

D'un point de vue financier, la participation annuelle de l'État au système éducatif polynésien est estimée à 60 milliards F CFP et correspond en grande partie au paiement des rémunérations. Une partie de cette somme est reversée sous forme de dotations globales de fonctionnement, qui se répartissent comme suit au sein des différents programmes.

- le programme 140 pour 27 millions F CFP ;
- le programme 141 : 661 millions F CFP ;
- programme 214 pour un montant de 346 millions F CFP ;
- programme 230 : 626 millions F CFP.

Quant à l'intervention du Pays, celle-ci s'élève, pour l'ensemble des programmes, à 5,2 milliards F CFP dont, par exemple : 78 millions F CFP pour la lutte contre le décrochage scolaire ; 1,537 million F CFP pour la couverture des accidents de travail des élèves de lycée professionnel et de CETAD ; et 1,4 milliard F CFP pour les transports scolaires.

L'examen de ce projet a eu lieu en commission le 19 mars 2018 et a débuté par une présentation générale du rapport de performance et de certains de ces résultats par la Direction générale de l'éducation et des enseignements. Cette présentation s'est faite sous forme de diaporamas et elle a été mise sur le site internet de l'assemblée. Elle est donc disponible.

Les discussions se sont ensuite portées sur trois points spécifiques. Le premier concerne le taux d'absence du personnel enseignant du premier degré qui, malgré une baisse, reste toujours relativement élevé. Le deuxième concerne l'inquiétude supposée des professeurs de collège suite à l'arrêt des redoublements en CM2 et à l'arrivée massive d'élèves en difficulté au collège. Enfin, la question des moyens humains et matériels consacrés à la réalisation de ce rapport de performance a été posée. Il a été indiqué à cet effet que la DGEE dispose d'un bureau d'évaluation de la politique éducative composé de deux agents et dédié à plein temps à la rédaction du projet de rapport, lequel est soumis pour validation au ministère de l'éducation avant transmission à l'assemblée.

S'agissant spécifiquement du présent rapport de performance, il y a lieu de signaler que la collecte et le collationnement des données auprès de l'ensemble des établissements d'enseignement de la Polynésie française, ainsi que leur analyse ont nécessité un travail d'autant plus considérable que la DGEE ne pouvait exploiter les données peu fiables du précédent rapport de performance.

À l'issue des débats, ce projet de délibération portant approbation du rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

Aussi, au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports, je propose aux membres de l'assemblée d'adopter ce projet de délibération.

Merci.

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

Pour la discussion générale, nous disposons en tout de 75 minutes : 50 pour le TAPURA, 14 pour le Tahoeraa Huiraatira et 11 pour le Tavini.

Je demande à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira de prendre la parole. Monsieur Tuheiava.

M. Richard Tuheiava : Merci, Monsieur le président.

Ma collègue Minarii Galenon, présidente de la commission de l'éducation, étant absente, je n'interviendrai donc que brièvement sur ce sujet.

D'ores et déjà, nous nous permettons de vous dire que nous sommes agréablement surpris par la densité d'informations chiffrées dont fait état cette délibération, notamment à travers les précieux renseignements fournis par le rapport dont il s'agit, qui pourrait à loisir consolider les tableaux de bord de nos politiques publiques.

On a bien compris, nous avons bien compris en filigrane du rapport de présentation de ce RAP — on va l'appeler comme ça — 2015-2017 qu'une démarche interne à l'administration visant à restructurer, redynamiser, peut-être même remettre à jour les données à partir des établissements publics a pu être finalisée, et ce, en réponse des critiques formulées à l'égard du précédent RAP 2011-2015. On a noté certaines complexités des indicateurs, une illisibilité des analyses. Donc, c'est avec satisfaction que nous accueillons les derniers chiffres dont fait état ce rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation, même si ceux-ci sont loin de nous satisfaire.

Et pour étayer notre réflexion nous ne prendrons à titre d'exemple, Monsieur le président, Madame la ministre, que le pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat. Que nous révèle ce rapport — il y a pleins d'autres données — sur ce sujet ? Eh bien, je cite : « *Le pourcentage d'élèves d'une classe d'âge ayant obtenu leur baccalauréat, bien qu'il soit en dessous des moyennes nationales, reste stable avec 56,92 %, pour un taux de réussite au diplôme de 88 %.* »

Concrètement, cela signifie qu'en Polynésie un seul enfant sur deux, mes chers collègues, qui entrent en CP aurait le privilège de finir avec le bac, sauf erreur de calcul de notre part. C'est assez alarmant. Imaginez qu'à chaque fois que vous mettez les pieds dans une classe de CP, on se dit que la moitié des élèves de cette classe ne pourrait pas s'auréoler d'avoir le bac en fin de cursus. En 2017, en métropole, c'était 80 % d'une classe d'âge qui obtenait le bac et, nous, loin derrière, avec nos 56 %. On tente péniblement de viser les 70 %.

Chers collègues, nous en sommes à nous poser la question de fond de savoir si ce sont, ou non, nos enfants qui n'arrivent pas à s'adapter au système éducatif ou, plus simplement, ne serait-ce pas plutôt le système éducatif en vigueur qui n'est absolument pas adapté à nos enfants. Quand allons-nous enfin prendre totalement conscience de cette réalité et, surtout, agir efficacement en conséquence ?

Ensuite, je continue l'exposé et, comme autre exemple relevé dans le rapport, nous prendrons le taux d'absence du personnel enseignant du premier degré. Cela a été débattu en commission. Certes, il y a eu des réponses. Et le rapport dit que, plutôt que de l'évoquer... Le groupe TAVINI pense qu'il est

important de comprendre la où les raisons pour lesquelles le taux d'absentéisme professoral est si élevé en Polynésie. Nous savons tous que le travail des enseignants du premier degré est ardu et difficile, surtout lorsqu'ils sont, ces enseignants, confrontés trop souvent — disons-le dans cet hémicycle, la Maison du peuple — aux pressions de la part d'inspecteurs souvent expatriés qui viennent un petit peu imposer leur théorie pédagogique, un petit peu trop souvent d'inspiration continentale et souvent malmenées par rapport à un corps enseignant d'ici en tout ou en partie soucieux d'adapter finalement un système éducatif inadapté à des hommes et des femmes en devenir, nos élèves, qui ne demandent rien d'autre que le droit à l'éducation et pas de bons inspecteurs. Ce qui est triste c'est que ces pressions finissent par s'imposer à bon nombre d'enseignants qui, se sentant menacés dans leur carrière, décident finalement de plier l'échine. Heureusement, nous a-t-on rapporté, que cette pression ne semble pas aussi ostensible dans le second degré. Bref !

Les enseignants du premier degré font également face à de grands décalages entre les enfants polynésiens et les programmes... importés, entre guillemets, qui sont imposés, modifiés régulièrement, parfois même illisibles tellement les jargons utilisés sont éloignés du quotidien des petits quartiers.

Il faut beaucoup de courage et d'abnégation pour se tenir face à un système qui ne marche pas pour plus de la moitié de nos enfants scolarisés. Ce sont les chiffres qui parlent. Beaucoup d'enseignants perdent leur énergie, dépriment et, comme les chiffres nous font constater, utilisent — à charge ou à décharge — l'absentéisme comme un exécutoire psychologique pour ne pas s'enliser ou sombrer dans une quelconque pathologie dépressive. Et la boucle est bouclée.

Bien évidemment que les élus du groupe Tavini Huiraatira sont tous aussi responsables et épris de conscience citoyenne que ceux qui composent les deux autres groupes de cet hémicycle. Bien évidemment qu'on ne fera jamais l'apologie de l'absentéisme chez les enseignants de quelque degré de l'enseignement que ce soit, et encore moins chez les principaux créanciers de ce service public de cette éducation qui est en crise, nos élèves.

Nous soutenons toutefois l'idée fondamentale, mes chers collègues, Madame la ministre, selon laquelle à trop se concentrer sur les solutions des symptômes du problème, on s'éloigne voire on perd progressivement le sens des vraies solutions aux causes profondes de ce problème.

Voyez-vous, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, un simple dossier comme ce rapport peut nous amener à étendre notre réflexion sur tout un système. Nos enfants sont notre plus précieuse ressource. Le droit à l'éducation, que la Déclaration universelle des Droits de l'homme, en son article 26, reconnaît à tout individu, est une avancée que nous devons préserver et non pas s'aborder. Nous sommes tous d'accords.

Nous sommes persuadés que la clé de la réussite scolaire et de l'épanouissement de nos enfants doit passer par une complète refonte et réadaptation de notre système éducatif. La prise en compte d'un certain nombre de spécificités propres à notre environnement géographique et culturel est non seulement indispensable, mais également incontournable si on veut réellement faire évoluer les choses.

Un célèbre auteur anglophone, vous me le permettrez, Monsieur Claude Freire, avait déclaré avec beaucoup de clairvoyance et de provocation, et pourtant sans la moindre connotation « décolonisante » ou souverainiste, ce qui suit : *« L'éducation devient une opération de dépôt (comme dans une banque), dans laquelle l'enseignant est le déposant, effectuant des opérations de dépôts (dépôts de connaissances) que les élèves reçoivent, mémorisent et répètent patiemment. C'est un vrai concept bancaire de l'éducation au travers duquel il faut comprendre que la marge de manœuvre autorisée finalement inconsciemment aux élèves ne s'inscrit que dans la seule limite de leurs capacités à recevoir ou à conserver ces dépôts ».*

Ne sommes-nous pas, mes chers collègues, Madame la ministre, aussi en train de traiter nos élèves, nos étudiants comme de simples clients d'une banque à connaissances et à diplômes appelée

« Éducation » ? Et ne nous trouvons-nous pas en train de mesurer tout simplement la performance d'un tel système bancaire, plutôt que d'assurer une clientèle satisfaite et désendettée ?

Je vous remercie.

Le président : *Merci*, Monsieur le représentant.

Je demande maintenant à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA de prendre la parole. Merci.

Moihara.

M^{me} Moihara Tupana : Merci, Monsieur le président.

Nous portons à l'adoption de l'assemblée de la Polynésie française le projet de délibération portant approbation du rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

Chers collègues, conformément à la loi du pays de 2017 relative à la Charte de l'éducation, notre assemblée évalue tous les deux ans la politique éducative du Pays. Le bilan de la période 2015-2017 est donc l'objet de la présente délibération.

Le projet éducatif pourrait se résumer avec la devise suivante : « *Une école pour tous. Une école performante. Une école ouverte.* » Pour cela, tous les leviers, notamment ceux nécessaires à leur lutte contre le décrochage scolaire, doivent être actionnés. L'évaluation de la politique éducative est rendue possible grâce à un certain nombre d'indicateurs.

Les six orientations qui avaient été retenues pour la période 2011-2015 n'étant plus en phase avec l'organisation de la loi organique relative aux lois de finances, le nombre de ces indicateurs a été revu à la baisse pour la période qui nous intéresse sous la forme de quatre grands programmes, mais ont également été affinés pour certains secteurs afin d'obtenir une analyse plus juste et plus complète.

Pour le premier degré, les actions consistent à l'accompagnement des élèves jusqu'à la maîtrise des connaissances et des compétences du socle commun et jusqu'à celle de niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues, anglais et langues polynésiennes, au terme du CM2, à accompagner les élèves issus de milieux défavorisés et suivis en pédopsychiatrie. Pour le second degré, il s'agit là aussi d'emmener les élèves au niveau de compétences attendues en fin de cycles 3 et 4 jusqu'au diplôme correspondant et de favoriser la poursuite des études ou l'insertion professionnelle après le bac.

Le soutien à la politique de l'éducation se traduit bien sûr par la réussite de la rentrée des classes et des grands rendez-vous de l'année scolaire par une proposition plus affinée d'orientation à une formation, par une lutte renforcée contre le décrochage scolaire, mais aussi par la gestion des ressources humaines.

Enfin, l'avis de l'élève reste une priorité permanente avec le souci du respect de l'école, d'une amélioration du climat général dans le périmètre scolaire en insistant sur la responsabilisation de chacun.

La santé des élèves est également un objectif à tenir et, d'une manière plus générale, leur qualité de vie pendant la scolarité.

Au titre du bilan et des réalisations de cette période de deux ans, citons la mise en œuvre de la réforme du collège et des CETAD, la poursuite de la rénovation de certains établissements scolaires et la

coopération avec l'État en matière d'éducation au terme d'une convention décennale signée en octobre 2016.

Le système polynésien éducatif progresse donc et tient compte de ces spécificités. La politique éducative se veut encore plus inclusive et le cadre de vie tend à s'améliorer en milieu scolaire. Bref, la refondation du système éducatif est en marche et les efforts de restructuration ne cesseront d'être poursuivis.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver ce texte.

Et je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

J'invite l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira à prendre la parole.

Monsieur Frebault.

M. Angélo Frebault : Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les représentants, bonjour.

Il nous est demandé de nous prononcer aujourd'hui sur le rapport de performance 2015-2017 de la Charte de l'éducation de la Polynésie française.

En préambule, je pense utile de rappeler certains faits, ignorés probablement pour les nouveaux représentants de notre honorable hémicycle, mais utiles à la compréhension de ce dossier.

En juillet 2016, la nouvelle Charte de l'éducation a été adoptée par voie de délibération selon trois axes principaux : l'obligation scolaire, la lutte contre le décrochage scolaire, la médiation scolaire. Dans ce cadre, plusieurs indicateurs ont été identifiés, comme notamment l'accessibilité des élèves en situation de handicap, l'absentéisme des personnels enseignants, les bénéfices d'une scolarisation précoce, les taux de réussite au DNB et au baccalauréat.

À l'analyse de ces éléments rappelés lors de la commission législative du 18 mars 2018, ces indicateurs paraissent négatifs pris ponctuellement.

Cependant, il faut admettre que notre système éducatif est jeune, comparativement à la métropole. Nous devenions en 1957 compétents pour ce qui est de l'enseignement primaire. En 1987, nous récupérons la compétence des collèges et, enfin, en 2004, celle des préparations aux grandes écoles et des lycées.

Concernant ce dossier, le rapport de performance est le résultat d'un travail de fourmis fait de statistiques, d'évaluation, de décorticages de données, un travail à temps plein nécessaire pour un meilleur ajustement des interventions du politique en la matière.

Avant de conclure, je souhaite juste rappeler que le Tahoeraa Huiraatira s'est toujours fait le chantre de la défense de nos spécificités éducatives, dénonçant à raison les immixtions de l'État ou, à l'inverse, les coups de rabots budgétaires.

Les programmes éducatifs nationaux sont souvent inadaptés à nos enfants de par notre contexte socioculturel et j'en cite quelques exemples : un territoire aussi vaste que l'Europe, des spécificités culturelles par archipel avec notamment l'apprentissage de nos langues polynésiennes, une histoire qui n'est pas celle de Louis XIV ou des châteaux de la Loire, une histoire qui nous est propre et qui doit être connue de nos enfants à l'école.

De même, il ne faut pas se voiler la face, le niveau de décrochage scolaire sur notre territoire résulte aussi de cette inadéquation du système éducatif métropolitain en Polynésie.

Pour autant, de nombreux efforts ont été engagés. À cet égard, je félicite la Direction générale de l'éducation qui a fait un travail remarquable pour que tous les personnels de l'éducation travaillent de manière éthique et responsable, pour que tous nos enfants réussissent à l'école.

Mais du chemin reste encore à faire. Il ne faut pas non plus se mentir, l'école de la République ne doit pas être un vain mot. Elle doit s'appliquer véritablement au bénéfice de nos enfants qu'ils soient scolarisés en Meurthe-et-Moselle, à Rikitea, Amanu et Ua-Pou.

Car, en effet, si la mère patrie ne cesse de nous rabâcher les 60 milliards versés annuellement par l'État au titre de l'éducation, je n'ai pas peur ni honte de le dire, ce n'est guère suffisant. Pour comparaison, c'est, à peu de choses près, à peine 1 % du budget de l'Éducation nationale pour l'année 2018 qui s'élève 50 milliards d'euros. Autant dire, une goutte d'eau dans l'océan Pacifique pour permettre à 77 000 enfants de la République de bénéficier des mêmes conditions favorisant l'école de la réussite.

Vaincre les disparités géographiques et assurer pour cela l'égalité entre tous et l'accès de tous à l'éducation, n'est-ce pas un principe fondamental martelé par notre honorable République française ? Car, oui, n'en déplaise, nous sommes bien les citoyens de la République française !

Il n'y a pas si longtemps encore, rappelez-vous, mes chers collègues, l'État a mis en place sa loi sur l'égalité réelle des outre-mer. Cette égalité réelle entre tous les Français de France et de Navarre, comme le dit si bien l'expression, pourrait ici en connaître la traduction concrète, si tant est que nous osions le réclamer haut et fort.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

J'invite le gouvernement à prendre la parole. Merci.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Madame et Messieurs les représentants.

J'ai bien entendu les débats. Pour un peu rendre un point positif au système de l'éducation de la Polynésie française, je voudrais quand même vous rappeler que, depuis l'année 2017, un dispositif a été mis en place pour nos enfants au CP, le dispositif de dédoublement par classe. Depuis l'année dernière, l'effectif est de 12 élèves par classe. Cette année, nous allons poursuivre au CE1. Certes, cela ne concerne que les dispositifs du REP+. D'autant plus que cette année, nous mettons aussi en place le niveau dispositif du cycle 3, c'est-à-dire les classes du CM1, CM2 et 6^e. À partir de cette année, les professeurs des écoles vont travailler en collaboration avec les professeurs des collèges.

Je vous rassure aussi, Messieurs les représentants. En ce qui concerne la pression au niveau des inspecteurs de l'Éducation nationale, je peux vous rassurer que, depuis le 23 mai 2018, la pression a diminué. D'autant plus, en ce qui concerne les soucis d'absentéisme au niveau des enseignants. Depuis l'année dernière, un médecin de la prévention est arrivé sur le territoire et a démarré ses entretiens avec les enseignants en difficultés, fragilisés depuis l'année dernière.

Je mets un point d'orgue, depuis ma nomination, à veiller à la bienveillance et au bien-être aussi bien de nos élèves que de nos enseignants. D'autant plus que je vous rappelle que nos effectifs ont beaucoup diminué.

Je vous rappelle aussi qu'un plan de rénovation et de nouvelles reconstructions a été mis en place depuis quelques années.

Merci.

Le président : Merci, Madame la ministre.

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}, Madame le rapporteur.

Article 1^{er}.-

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Y-a-t-il une intervention ?... Non ?...

Oui, président Oscar.

M. Oscar Temaru : *Merci, Monsieur le président.*

Merci, Madame la ministre, de nous avoir lu ces projets, mais je ne vois pas en quoi cela changera notre système éducatif en profondeur.

Chers amis, nous avons des années de retard dans notre système éducatif. En effet, un enfant peut commencer à lire à partir d'un an et demi, deux ans. Or, à quel âge apprend-on à nos enfants à lire ? Disons, à cinq, six ans. Cela fait trois ans de perdus.

À quel moment une mère commence-t-elle à apprendre à son enfant à parler ? Déjà, dans son ventre. À sa naissance, l'enfant ne parle pas encore. Et en lui parlant, la mère participe au développement de sa vue, son ouïe, le goût, jusqu'au moment où il prononce ses premiers mots. Pour la lecture c'est pareil. C'est une fonction neurologique comme n'importe quelle fonction neurologique. Pourquoi attendre cinq, six ans avant de lui apprendre à lire ?

Les parents peuvent tout à fait s'en occuper. À la maison déjà, on peut apprendre à un enfant à lire. C'est cela qui va changer notre système éducatif.

Il n'est pas question d'attendre que l'enfant ait 15 ans pour nous demander s'il réussira le bac ou pas, mais plus tôt, c'est-à-dire dans la famille. L'on dit souvent que c'est aux parents à apprendre à l'enfant à lire. Mais est-ce que nous avons mis les moyens en place pour que cela soit faisable ? Je vous assure qu'en faisant cela, les 100 enfants que nous avons au départ, forcément nous les retrouverons tous au bac. Aucun d'eux ne s'arrêtera en chemin. Tous deviendront médecins et ingénieurs.

Parce que le cerveau d'un enfant se développe depuis le moment où l'enfant est dans le ventre de sa mère jusqu'à l'âge de sept ans, c'est le moment opportun... C'est comme les ordinateurs ! Mais les parents et enseignants doivent savoir quels sont les programmes adaptés à insérer dans la mémoire de ces ordinateurs. Après sept ans, le cerveau arrête de se développer, d'après les recherches scientifiques. Et je confirme cela parce que j'avais travaillé au sein d'une structure qui avait mis en place ce programme et où l'on pouvait voir des enfants lire dans cinq langues, l'allemand, le français, l'anglais, ... Cinq langues ! Et ils lisaient très bien !

Plus les années passent, plus nous sommes en retard. Je suis convaincu que cela ne fonctionnera pas parce que le système français est totalement différent.

J'avais essayé de mettre en place ce programme avec les enseignants il y a 20 ans de cela à Faaa de sorte que les enfants puissent apprendre à lire avec leur parent. Mais le responsable des écoles

maternelles de l'époque avait décidé d'arrêter ce programme parce que les enfants concernés avançaient trop vite.

Et avec le système actuel, il y en aura toujours chez nous, ad vitam aeternam.

Telles sont donc quelques remarques que je souhaitais partager avec vous.

Je vous remercie.

Le président : *Merci, Monsieur le président*

Y-a-t-il d'autres interventions avant le vote ?...

Nous allons procéder au vote de l'article 1er.

Qui est pour ?... 36 pour. Qui est contre ?... Zéro contre. Qui s'abstient ?... 19 absentions. La délibération est approuvée.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote, je suppose.

RAPPORT N° 59-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ANNÉES 2014 À 2016 DU COLLÈGE DE TAIIOHAE (Cf. annexe)

Présenté par M. le représentant Benoit Kautai.

Le président : Nous passons maintenant au rapport n° 59-2018 relatif à un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du Collège de Taiohae, pour lequel il est proposé d'utiliser la procédure simplifiée.

Le gouvernement a-t-il une intervention ?... Non.

Je demande au rapporteur, Monsieur Kautai, de nous lire son rapport.

M. Benoit Kautai : *Merci, Monsieur le président.*

Je ne vous présenterai pas l'ensemble du rapport, mais simplement la partie relative aux travaux en commission législative.

Le présent projet de délibération a été examiné par les membres de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports le mardi 29 mai 2018.

À cette occasion, les représentants ont relevé les faibles montants de moyens financiers alloués à cet établissement pour ses opérations d'investissement. Ils se sont donc interrogés sur les causes de cette baisse (absence de demandes du collège ou absence des crédits disponibles).

La Direction générale de l'éducation et des enseignements (DGEE) a rappelé à cet effet qu'il convient de distinguer les établissements situés sur Tahiti et accueillant un plus grand nombre d'élèves de ceux des îles éloignées. Il a été indiqué en outre que le collège de Taiohae n'a formulé aucune demande et que, par conséquent, aucune grosse opération d'investissement n'a été définie pour cet établissement qui, bien que construit en 1966 et plus ancien que le Collège de Ua-Pou, lequel date de 1982, montre un bon entretien général.

Enfin, la DGEE a mis en place un portail numérique pour les besoins exceptionnels des 36 collèges et lycées publics de la Polynésie française. Les demandes des chefs d'établissement y sont recensées,

priorisées et, suivant la suite donnée aux dossiers, impactées sur les comptes des établissements pour aboutir au versement des fonds exceptionnels dans la limite des crédits budgétaires alloués à la DGEE.

Au sujet de la réduction des moyens humains et financiers de l'établissement, et notamment de la baisse constante du montant de la subvention du Pays, il a été porté à la connaissance des membres de la commission qu'une diminution des effectifs scolaires, de l'ordre de 2 000 élèves en quatre ans dans le premier degré et liée aux évolutions démographiques, a été constatée.

Cette contraction des effectifs se répercute actuellement au niveau des collèges et explique donc la diminution du nombre de personnels et de la subvention annuelle d'exploitation. La diminution des heures du personnel d'encadrement et du personnel technique et le non remplacement des postes laissés vacants ont été évoqués, étant précisé que cet état de fait pourrait avoir des répercussions sur le bon fonctionnement du collège de Taiohae à la rentrée 2018-2019.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du collège de Taiohae a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Vous disposez de 75 minutes pour la discussion générale : TAPURA 50, Tahoeraa Huiraatira 14, Tavini 11.

Je demande à l'intervenant du groupe TAPURA de prendre la parole.

Oui, Madame Frebault.

M^{me} Joëlle Frebault : Monsieur le président, nous n'avons qu'une seule intervention pour les deux comptes financiers. Est-ce que je la lis maintenant ou j'attends le prochain ?... (*Approbation du président.*) Merci.

Monsieur le président, Mesdames les ministres, à tous, bonjour.

L'examen des comptes financiers de nos établissements scolaires est un exercice récurrent qui nous permet de faire le point sur la situation de nos collègues et lycées, tant sur le plan financier que sur le plan humain.

Il nous est demandé, ici, d'approuver les comptes des collèges de Ua-Pou et de Taiohae, aux Marquises, pour les années 2014 à 2016.

Je me permettrai d'intervenir sur ces deux rapports qui ont en commun une baisse des effectifs avec environ 2 000 élèves en moins en quatre ans. Et qui dit moins d'élèves dit nécessairement moins de moyens humains et financiers. L'objection première est donc de ramener ces enfants dans le circuit scolaire et de redéployer les crédits selon les besoins de chacun. C'est ainsi qu'un portail de recensement des besoins de nos 36 établissements scolaires a été mis en place par la DGEE afin de se rapprocher de la réalité du terrain.

Notons aussi, que si le fonds de roulement de ces deux collèges affiche une diminution sur ces trois exercices, il n'en demeure pas moins qu'ils peuvent tout à fait fonctionner normalement et que ce n'est, de toute façon, pas le rôle de ces établissements d'engranger de la trésorerie.

Un gros effort a été fait au niveau de l'équipement informatique, notamment au Collège de Ua-Pou qui a été choisi comme collège numérique par le vice-rectorat. Mais les premiers travaux prévus concernent la réhabilitation du réseau électrique qu'il faut remettre aux normes.

Du côté de Taiohae, la mise en place du CAPP avec la filière pêche, aquaculture dispensée en CETAD depuis deux ans permet justement de maintenir les élèves marquisiens dans leurs îles en leur proposant une formation et, à terme, un emploi avec notamment le projet d'aquaculture à Hao.

On peut, par ailleurs, se féliciter que les différents projets d'établissements qui se sont développés commencent à porter leurs fruits aujourd'hui grâce au personnel de médiation qui œuvre dans nos écoles pour enrayer les problèmes de violence que l'on a pu constater par le passé.

Je ne serai pas plus longue sur ces deux rapports que je vous invite, bien évidemment, à approuver avec nous.

Mais avant, je souhaitais interpellier notre nouvelle ministre en charge de l'éducation et de la jeunesse concernant la situation de Taiohae

Comme l'a rappelé notre collègue Benoit Kautai en commission législative, il avait été prévu à un moment donné de regrouper le collège et le bâtiment du CETAD pour que ce soit plus pratique pour nos élèves et cela permettrait, en outre, de mutualiser les moyens, tant humains que financiers. Je sais que ce projet avait été abandonné mais pensez-vous qu'il puisse être réhabilité ? D'autant que l'on sait que les classes sont implantées en zones inondables et qu'il serait judicieux de les déplacer.

Voilà les quelques commentaires que je souhaitais partager avec vous et je vous remercie par avance des réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Je demande à l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira de prendre la parole.

Monsieur le maire, Etienne.

M. Etienne Tehaamoana : Président, merci. Monsieur le président, Mesdames les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, cher public, *bonjour*.

C'est la première fois que je vais m'adresser à vous au sein de cet hémicycle et je ne vous cache pas l'émotion qui est la mienne de représenter au sein de cette belle institution mon archipel des Marquises et d'intervenir sur les deux projets de délibération qui concernent directement ma population.

En effet, nous sommes invités à nous prononcer sur les comptes financiers et l'affectation des résultats du collège de Taiohae pour les années 2014 à 2016.

À la clôture des exercices, les résultats affichent un solde positif en 2014 à hauteur de 657 000 francs CFP contre un solde négatif de moins de 877 000 francs CFP pour l'année 2016. Celui de 2015 est également déficitaire de moins de 747 000 francs CFP malgré une forte contraction des recettes et des dépenses de 2014 à 2016.

En effet, le rapport de présentation justifie cette diminution par une baisse des effectifs scolaires de près de 2 000 élèves en quatre ans dans le premier degré, se répercutant au niveau des effectifs du collège. Cela expliquerait la diminution du nombre de personnel et surtout de la subvention annuelle d'exploitation du Pays.

Par ailleurs, selon la DGEE, si la situation financière de l'établissement apparaît comme déficitaire, ces résultats négatifs ne traduisent pas forcément la situation financière réelle de l'établissement. Effectivement, bien que l'on constate un fonds de roulement en baisse de 2014 à 2016, correspondant à 38 jours, cet indicateur traduit une situation financière saine de l'établissement puisque ce nombre est supérieur à 30 jours.

Sinon, de manière générale, les effectifs scolaires sont passés de 209 en 2014 à 186 élèves en 2016. Il faut nécessairement porter une vigilance particulière afin de prévenir le décrochage scolaire pour les élèves de plus de 16 ans tout en prenant le phénomène de déscolarisation. C'est une attention de tous les jours qui doit être portée par les équipes éducatives, les personnels de direction mais surtout les parents d'élèves qui sont, je le rappelle, les premiers éducateurs de nos enfants.

N'ayant pas d'autres remarques, nous voterons favorablement le présent projet de délibération.

Je vous remercie.

Le président : *Je vous remercie, Monsieur le maire.*

Nous passons la parole maintenant à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira.

Madame Atger.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, Monsieur le président. Monsieur le Président, Madame la ministre, Mesdames, Messieurs les représentants, chers collègues,

L'examen du compte financier du collège de Taiohae pour les années 2014 à 2016 est inquiétant. Il indique non seulement une baisse des effectifs, mais également des résultats négatifs constants, avec une baisse des effectifs du personnel enseignant de 10 % et une baisse de ses effectifs scolaires de 11 % de 2014 à 2016.

Concernant les moyens financiers de l'établissement scolaire, nous sommes face à une baisse de 15 % pour la même période, soit de 6, 64 millions de francs CFP. Notons, par ailleurs, que les subventions du Pays sont en baisse de 11 %. Que dire alors du fonds de roulement de l'établissement qui, lui aussi, diminue, passant approximativement de 6 259 767 francs CFP en 2014 à 4 millions de francs CFP en 2016 ?

Contrairement aux diverses explications données lors de la commission de l'éducation, et notamment sur le fait que l'établissement en 2016 avait un fonds de roulement de 38 jours, constituant ainsi un indicateur traduisant de la soi-disant bonne santé financière du collège, nous pensons que la courbe déclinante de ses résultats, années après années, nous donne des raisons de nous inquiéter de la pérennité financière de l'établissement.

C'est pourquoi, nous estimons qu'il est urgent de donner également la priorité aux établissements scolaires des îles en veillant à ne plus confondre égalité et équité, ce qui a pu conduire à davantage doter financièrement certains établissements sur la base du nombre important d'élèves.

L'équité conduit à doter un collège de 200 élèves implanté dans zone à faible densité de population, d'autant de moyens financiers, si ce n'est plus, qu'un collège de 800 élèves situé en zone urbaine de plusieurs milliers d'habitants.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci,* Madame la représentante.

J'invite le gouvernement à prendre la parole.

M^{me} Christelle Lehartel : Merci, Monsieur le président. Merci les représentants de vos interventions.

Je voudrais rassurer la représentante du TAPURA concernant votre question sur l'opportunité de regrouper le collège et le CETAD de Taiohae. Actuellement, vous avez deux techniciens qui sont sur le terrain. Nous attendons leur retour pour faire un état des lieux et, éventuellement, programmer pour les urgences.

Merci.

Le président : Merci bien.

La discussion étant terminée et n'ayant pas d'amendement, je mets au vote l'ensemble de la délibération.

Qui est pour ?... Tout le monde est pour ?... À l'unanimité ?... *Je vous remercie.*

La délibération est adoptée.

RAPPORT N° 52-2018 RELATIF AU PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DES COMPTES FINANCIERS ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DES ANNÉES 2014 À 2016 DU COLLEGE DE UA-POU (Cf. annexe)

Le président : Nous passons, pour la même procédure, au dossier n° 52-2018 relatif au projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du Collège Ua-Pou.

Le rapport ayant été lu... Notre rapporteur veut résumer le rapport ?... Non ?... Il a été lu ?...

Donc, on passe directement à la discussion générale, si vous voulez bien. Pareil, pour 75 minutes : TAPURA, 50 ; Tahoeraa, 14 ; Tavini, 11 minutes.

Je demande à l'intervenant du groupe TAPURA HUIRAATIRA d'intervenir. (*Réactions parmi les représentants du TAPURA HUIRAATIRAA.*) C'est fait. Vous passez votre tour. Merci.

Pour le groupe Tahoeraa Huiraatira, Tehaamoana Etienne.

M. Etienne Tehaamonana : *Merci, Monsieur le président.*

Comme pour le précédent projet de délibération, nous sommes invités à nous prononcer sur les comptes financiers et l'affectation des résultats du collège de Ua-Pou pour les années 2014 à 2016.

À la clôture des exercices, les résultats affichent un solde positif en 2014 à hauteur de 1,500 millions de francs CFP et de 198 304 de francs CFP pour l'année 2016. Celui de 2015, en revanche, est déficitaire de moins 3,7 millions de francs CFP et s'explique, selon le rapport de présentation, par d'énormes dépenses qui auraient été effectuées. On peut regretter à cet égard qu'aucune explication ne soit fournie, par ailleurs, pour justifier ce solde négatif.

La situation financière de l'établissement est donc correcte dans son ensemble dans la mesure où, par ailleurs, elle présente en 2016, sans apport de trésorerie, un fonds de roulement en progression par rapport à 2015, correspondant à 61 jours.

Ce sur quoi je souhaite intervenir aujourd'hui porte sur ce que les professionnels d'éducation appellent le climat scolaire. Un thème plutôt rébarbatif, je vous l'accorde, puisqu'il comprend plusieurs notions

complexes qui interagissent entre elles pour définir, à la fois, la qualité et le style de vie au sein d'un établissement scolaire.

En effet, selon le rapport de présentation, il est indiqué que le climat de violence entre les élèves et donc le niveau d'insécurité au sein de collège qui s'est installé depuis 2016, s'est apaisé progressivement. Ce phénomène d'apaisement est, d'après moi, multifactoriel. Il y a bien sûr l'arrivée au sein de l'établissement des engagés de service public que je félicite car ils ont permis de rétablir le dialogue par le biais d'action de médiation, notamment auprès des parents désinvestis. L'augmentation du nombre de surveillants a contribué aussi à ramener de la sérénité au sein du collège, et notamment de l'internat. L'affectation d'une nouvelle conseillère pédagogique d'éducation et le changement de leadership avec un nouveau chef d'établissement sont aussi des facteurs qui ont, sans nul doute, participé à l'amélioration du climat scolaire.

Bien qu'il n'y ait deux personnels enseignants en plus, on constate une augmentation des effectifs des personnels, passant de 39 en 2014 à 56 en 2016. Les effectifs scolaires ont connu, quant à eux, une baisse significative de 2012 à 2015 pour se stabiliser à 158 élèves en 2016, contre 203 en 2010.

Enfin, les résultats scolaires sont en progression. Ils sont le fruit d'un travail intensif de préparation des élèves et des enseignants que je félicite.

Nous voterons donc favorablement au présent de délibération.

Je vous remercie.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous passons la parole au groupe Tavini Huiraatira.

M^{me} Teumere Atger-Hoi : Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues,

Par lettre n° 2916/PR du 27 avril 2018, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation des comptes financiers et affectation des résultats des années 2014 à 2016 du collège de Ua-Pou.

Les membres de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports ont examiné le projet de délibération le 31 mai 2018.

On note que les effectifs en personnel du collège de Ua-Pou sont passés de 39 en 2014 à 56 en 2016, tout particulièrement au sein du personnel d'encadrement avec l'arrivée d'une nouvelle conseillère pédagogique, des engagés de service civique et des surveillants. Comment s'explique cette augmentation ? Le rapport fait état d'un climat de violence au sein du Collège de Ua-Pou. Il semble que l'arrivée de personnel des services civiques, l'application d'actions de médiations et l'implication des parents ont permis de ramener le calme au sein de l'établissement.

À la clôture des exercices 2014 à 2016, les comptes financiers du collège de Ua-Pou font état d'une situation financière de l'établissement correcte, malgré une légère diminution sur son fonds de roulement sur les trois derniers exercices.

Les moyens financiers de l'établissement sont restés stables durant cette période et nous permettent donc d'avoir une photographie de la situation à l'instant T des dépenses et des recettes de l'établissement.

Pour rappel, les jours en fonds de roulement correspondent au nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie. Et lorsque celui-ci est d'au moins 30 jours,

il est considéré que l'établissement est en bonne santé financière. En 2016, le fonds de roulement du collège de Ua-Pou était de 61 jours.

On note que le collège de Ua-Pou fait partie des sept établissements qui ont reçu du vice-rectorat le label « collège numérique », concept né d'une volonté d'accompagner l'évolution des situations d'apprentissage des élèves à l'ère du numérique, permettant ainsi d'apporter le soutien concret du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles et d'intégrer le numérique dans le quotidien de l'établissement et de la communauté éducative.

Merci de votre attention.

M. le président : *Merci.*

Le gouvernement a-t-il quelque chose à dire ?

M^{me} Christelle Lehartel : Juste une intervention très rapide.

Je voulais juste vous faire remarquer, dans le cas du collège de Ua-Pou, le travail remarquable des engagés civiques, le travail remarquable du principal du collège et, surtout, en particulier, comme nous l'a indiqué Monsieur Oscar Temaru, l'engagement important des parents.

Merci.

Le président : *Merci.*

La discussion étant terminée et en l'absence d'amendements, je mets au vote l'ensemble de la délibération.

À l'unanimité ?... *Merci.*

L'ensemble la délibération est adopté.

RAPPORT N° 58-2018 RELATIF AU PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION ENTRE L'ÉTAT ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE PAR L'ÉTAT, À TITRE TEMPORAIRE, D'UNE AIDE AU LOGEMENT ÉTUDIANT POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018 (Cf. annexe)

Présenté par M^{me} la représentante Moihara Tupana.

Le président : Nous passons au rapport n° 58-2018 relatif au projet de délibération portant approbation du projet de convention entre l'État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant pour l'année universitaire 2017-2018.

Le gouvernement a-t-il quelque chose à dire ?... Non.

Madame le rapporteur, Moihara Tupana, je vous donne la parole.

M^{me} Moihara Tupana, rapporteure : Monsieur le président, merci. Monsieur le président, Madame la ministre, Messieurs les représentants,

Nous portons à l'adoption de l'assemblée de la Polynésie française un projet de délibération portant approbation du projet de convention entre l'État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant pour l'année universitaire 2017-2018, présenté au nom de la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports.

Le présent projet de convention a été examiné en commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports dans sa séance du 29 mai 2018.

Les membres de la commission ont été informés du fait que les travaux de l'immeuble Van Bastolær seraient bientôt finalisés et que cela permettra d'étoffer l'offre de logements pour les étudiants. En effet, à l'heure actuelle, l'offre de logement est inférieure à la demande. Aussi, le ministère en charge de l'éducation étudie d'autres pistes afin de permettre d'augmenter le nombre de logements disponibles pour ce qui concerne le parc privé, en se rapprochant notamment du Foyer de jeunes filles et de l'enseignement catholique.

Par ailleurs, ont également été abordés les critères d'attribution des logements et la question de savoir s'il n'était pas opportun de prioriser les étudiants éloignés géographiquement. Il a été rappelé que l'un des axes prioritaires du ministère était de veiller à ce que tous les étudiants aient les mêmes chances en ce qui concerne l'accès au logement afin de pouvoir poursuivre leurs études dans un cadre optimal.

Enfin, sur la question de savoir s'il était possible de modifier l'intitulé du projet de convention pour indiquer que cette participation de l'État soit pérenne, il a été précisé que cette demande avait déjà été formulée par le passé. Toutefois, l'État a souhaité maintenir ce caractère temporaire afin que ce point soit débattu annuellement dans le cadre du dialogue de gestion.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du projet de convention entre l'État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant pour l'année universitaire 2017-2018 a recueilli un avis favorable des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous avons dans l'ensemble 15 minutes de discussion générale : 50 pour le TAPURA, 14 pour le Tahoeraa et 11 pour le Tavini.

Je demande à l'intervenant du groupe Tavini de prendre la parole. Merci.

Eliane.

M^{me} Eliane Tevahitua : Merci, Monsieur le président.

Bonjour, Madame la ministre. Félicitations pour votre nomination à ce poste !

La question du logement étudiant est une problématique épineuse qui tend, malheureusement, à se pérenniser dans notre **pays** au fil des années.

Cette problématique est la résultante à mon sens, d'une part, de l'éparpillement de nos îles sur une surface aussi grande que celle de l'Europe et, d'autre part, de l'héritage jacobin français à vouloir tout centraliser sur Tahiti, notamment les établissements d'enseignement supérieur.

Cette insularité et ce jacobinisme centralisateur constituent de véritables freins pour la réussite des études de nos enfants et contribuent, entre autres, à l'échec d'une véritable océanisation des cadres. Pour l'heure, cette océanisation semble davantage se rapprocher du fantasme que d'une réalité empirique, n'en déplaise à certains.

Mais revenons à l'objet de ce projet de délibération portant approbation du projet de convention entre l'État et le Pays relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant pour l'année universitaire 2017-2018.

Il s'agit ici d'une aide mensuelle comprise entre 10 000 francs CFP à 30 000 francs CFP, accordée sous condition d'être boursier. Pour l'heure, trois types de logements sont concernés : les logements universitaires, les chambres étudiantes du centre d'hébergement des étudiants, ainsi que le parc locatif privé.

Si je comprends l'exigence de devoir recourir au parc locatif privé lorsque les logements étudiants sont saturés, je suggère d'explorer d'autres pistes qui ont fait leur preuve ailleurs dans le monde, notamment un dispositif qui permettrait à nos étudiants d'être logés à prix modique chez des personnes âgées seules qui, parfois, disposent de chambres vacantes, en contrepartie de services rendus. Ainsi, en plus de répondre aux difficultés de logement des étudiants, ce dispositif très usité à l'étranger encouragerait le développement de liens sociaux et réduirait la fracture intergénérationnelle qui, hélas, gangrène déjà notre société.

Par ailleurs, je note que l'aide proposée par l'État souffre d'une extrême précarité puisqu'il s'agit d'un dispositif non pérenne.

Aussi, je me retourne vers vous, Madame la ministre de l'éducation. Comment se fait-il qu'en France, l'aide au logement étudiant soit un acquis pour tous les étudiants alors que, pour nos étudiants entreprenant leurs études supérieures ici, nous devons nous contenter d'un dispositif temporaire qu'il nous faut aller *mendier* chaque année à Paris ? Pourquoi ce traitement à deux vitesses en fonction que l'on vive en France ou dans l'une de ses lointaines colonies, en l'occurrence la Polynésie ? Et qu'allez-vous faire pour y remédier ?

Je vous remercie de vos réponses.

Merci.

Le président : *Merci,* Madame la représentante.

Je demande à l'intervenant du groupe TAPURA d'intervenir. *Merci.*

M^{me} Tapeta Tetopata : *Merci, Monsieur le président. Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée de la Polynésie française, chers collègues, bonjour.*

Depuis presque dix ans, en 2009 exactement, une convention annuelle lie la Polynésie française et l'État concernant une aide financière au logement étudiant.

Il ne vous aura pas échappé que, dans l'intitulé du projet, cette prise en charge est qualifiée de temporaire même si elle a maintenant plusieurs années d'existence. Il s'agit donc de défendre plus que jamais cette convention dont on pourrait très bien imaginer qu'elle devienne pérenne, même si l'on sait que les régions métropolitaines peinent à obtenir des subventions. Si cette aide garde pour l'instant son caractère temporaire, il revient donc à notre ministre d'aller négocier, pour ne pas dire batailler, tous les ans à Paris pour obtenir le montant qui sera alloué au titre de cette convention.

On peut se féliciter malgré tout de l'augmentation de cette aide qui est passée de 25 millions de francs CFP en 2011 aux alentours de 60 millions de francs CFP pour ces deux dernières années, 65 millions de Francs CFP de l'année 2015-2016 et 55 millions de francs CFP pour l'année 2016-2017.

Pour nos étudiants, cela se traduit, après constitution de leur dossier, par une aide forfaitaire mensuelle comprise entre 10 000 et 30 000 francs CFP, sur un parc immobilier de 354 logements, le principal se situant dans l'enseigne du Centre d'hébergement étudiants (CHE) 220 logements et, le reste, réparti entre l'université et le parc privé.

Localement, dès que l'on parle de logements pour nos étudiants, on pense très vite à nos jeunes des archipels pour qui il est plus difficile de poursuivre un cursus dans de bonnes conditions et dont certains renoncent justement faute de pouvoir être logés. À ce titre, le ministère est très conscient de cette problématique et veillera à ce que tout le monde ait les mêmes chances. La bienveillance sera le mot d'ordre de la nouvelle équipe ministérielle.

Il est donc essentiel de procéder au renouvellement de cette convention qui, pour la période 2017-2018, s'élèvera à 500 000 euros, soit 59 665 871 francs CFP.

Je vous remercie donc par avance de bien vouloir vous prononcer en faveur de cette reconduction, en vous remerciant de votre attention.

Le président : Merci, Madame la représentante.

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira à prendre la parole.

Madame Teura Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, Monsieur le président. Madame la ministre, je suis ravie de vous revoir cet après-midi.*

Depuis 2009, notre assemblée est amenée annuellement à se prononcer sur la convention entre l'État et la Polynésie française relative à la prise en charge par l'État, à titre temporaire, d'une aide au logement étudiant universitaire.

Pour l'année 2017-2018, l'État participe à hauteur de 500 000 euros, soit 59,600 millions de francs CFP, pour près de 275 demandes. Le Pays fait alors appel aux logements universitaires, aux chambres du Centre d'hébergement des étudiants, voire même au parc locatif privé. En dernier recours, l'AISPF (Agence immobilière sociale de la Polynésie française) au service du logement des personnes en difficulté est aussi interpellée.

Oui, l'hébergement de nos enfants scolarisés à l'université mais aussi aux collèges et aux lycées demeurent un réel et pesant sujet qui met constamment les familles des archipels éloignés dans l'inquiétude.

En effet, sur un territoire aussi vaste que l'Europe, nos enfants des archipels éloignés quittent très jeunes le milieu familial pour poursuivre leurs études sur les grandes îles, et principalement sur Tahiti. L'hébergement chez les *les membres de la famille* trouve rapidement ses limites et s'avère de plus en plus difficile. Les parents prennent alors, non sans peine, la décision de s'installer sur Tahiti ou alors décident tout simplement d'arrêter les études de leurs enfants.

Aussi, durant la période de renouvellement intégral de notre institution, le TAHOERAA HUIRAATIRA a inscrit dans son programme la construction par le Pays de foyers pour étudiants par archipel, en confiant leur gestion aux communes concernées et aux associations de parents d'élèves de l'archipel. Certes, l'investissement est différent mais l'objectif demeure toujours d'assurer un logement pour nos enfants scolarisés avec une projection plus responsable de nos décideurs, mais aussi plus humaine pour nos familles.

Il est sans doute temps de relever autrement nos manches et de réagir autrement pour un tout autre voire meilleur résultat.

Merci.

Le président : Merci.

J'invite le gouvernement à prendre la parole.

M^{me} Christèle Lehartel : Merci, Monsieur le président.

Encore une intervention rapide.

Juste pour vous annoncer, chers représentants, que le bâtiment Van Bastolaer sera opérationnel à partir de la rentrée 2018-2019, avec un montant de 485 millions de francs CFP et pourra proposer 64 logements.

Je voudrais aussi rajouter que, concernant les enfants dans les îles, effectivement, nous avons des soucis. Cela fait partie, justement, du dispositif que nous mettons en place cette année. Comme je vous le disais tout à l'heure en ce qui concerne le cycle trois, CM1, CM2, 6^e. À partir de cette rentrée, nous allons retarder un petit peu le départ de ces élèves de 6^e dans les autres îles puisqu'ils vont rester dans l'école primaire voire avec le collège et éviter justement que cette année ils partent dans une autre île pour démarrer leur collège.

Merci.

Le président : Merci, Madame le ministre.

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération.

Je demande au rapporteur de lire l'article 1^{er}.

Article 1^{er}.-

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}.

Y-a-t-il une intervention ?... Non.

Nous passons au vote. Qui est pour ?... Unanimité ?... Merci.

Article 2, Madame le rapporteur.

Article 2.-

Le président : Même vote ?... Même vote.

Merci.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?...

La délibération est adoptée.

RAPPORT N° 53-2018 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROJET DE CONVENTION ANNUELLE 2018 ENTRE L'ÉTAT ET LA POLYNÉSIE FRANÇAISE, DANS LE CADRE DU FINANCEMENT DE LA PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT (DGI 2018) « CONVENTION RELATIVE À L'ÉDUCATION ENTRE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE ET L'ÉTAT N° 99-16 DU 22 OCTOBRE 2016 (2017-2027) »
(Cf. annexe)

Présenté par M^{me} la représentante Louisa Tahuhuterani

Le président : Le rapport n° 53-2018 relatif au projet de délibération portant approbation du projet de convention annuelle 2018 entre l'État et la Polynésie française, dans le cadre du financement de la programmation d'investissement (DGI 2018) « Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État, convention n° 99-16 du 22 octobre 2016 (2017-2027) ».

Le gouvernement a-t-il des déclarations à faire ?... Non.

Madame le rapporteur Louisa, vous voulez bien prendre la parole ?

M^{me} Louisa Tahuhuterani, rapporteure : Monsieur le président, Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, *bonjour*.

L'examen de ce projet de délibération en commission législative du 29 mai 2018 a été l'occasion pour les représentants du gouvernement de rappeler que la Polynésie française a reçu la pleine compétence sur les collèges et lycées publics en 1983 et que, par conséquent, le parc immobilier affecté à l'enseignement est vieillissant.

Certaines infrastructures n'ont pas été construites dans les normes ou se sont révélées inadaptées à l'exposition à l'air salin, notamment dans les îles éloignées et les atolls ; ce qui nécessite des travaux constants de réflexion et de remise aux normes qui grèvent par là-même les fonds propres des établissements. Ces derniers bénéficient, certes, de l'accompagnement financier du Pays, notamment au travers de la DGI pour ce qui concerne les grands travaux, mais une programmation doit être faite en concertation avec l'État. Dès lors, chaque année la priorité est donnée aux travaux les plus urgents.

Considérant que le montant de la DGI doit être négocié tous les ans dans le cadre du dialogue de gestion qu'entretient le ministre de l'éducation nationale avec son homologue polynésien, la question de la mise en œuvre de l'article 59 de la loi organique statutaire a été évoquée. Pour mémoire, cette disposition prévoit le versement par l'État d'une Dotation globale de compensation (DGC) pour prendre en compte l'accroissement net de charges qui peut résulter du transfert à la Polynésie française de compétences nouvelles (telle que celle de l'éducation). Le montant de cette dotation est déterminé par référence à celui des dépenses annuelles effectuées par l'État, à la date du transfert de compétence et après avis d'une commission consultative. L'instauration de la DGC, en pérennisant les financements d'État en matière d'investissement, augurerait dès lors une situation financière plus confortable pour la Polynésie française.

Les autres points de discussion de ce dossier ont concerné :

- d'une part, les études préalables à la construction du lycée de Moorea. Il a été porté à la connaissance des membres de la commission que cet établissement devra être à la pointe en matière de normes environnementales et que l'équivalent d'un cahier des charges est en cours de constitution, ceci, afin notamment de vérifier l'existence d'un vivier d'élèves suffisant pour l'ouverture d'un nouvel établissement ;

- d'autre part, les règles de fixation des participations financières respectives de l'État et de la Polynésie française. Celles-ci peuvent être variables, la convention-cadre de 2016 stipulant simplement que la participation de l'État est plafonnée à 80 % du montant hors taxe de l'opération.

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du projet de convention annuelle 2018 entre l'État et la Polynésie française, dans le cadre du financement de la programmation d'investissement (DGI 2018) « Convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État n° 99-16 du 22 octobre 2016 (2017-2027) » a recueilli un avis favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

Le président : Merci, Madame le rapporteur.

75 minutes sont prévues pour la discussion générale : 50 pour le TAPURA, 14 pour le Tahoeraa et 11 pour le Tavini.

J'appelle l'intervenant du groupe Tahoeraa Huiraatira à prendre la parole. Merci.

Monsieur Heaux.

M. James Heaux : Monsieur le président, Madame la ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, *bonjour*.

Le projet de convention annuelle qui nous est soumis aujourd'hui appelle de la part des élus Tahoeraa Huiraatira les mêmes remarques que nous formulons depuis la signature de la première convention État-Pays relative à l'éducation le 4 avril 2007.

Force est de constater qu'il s'est produit, depuis lors, une chute vertigineuse des crédits alloués par l'État qui, comme neige au soleil, ont fondu de quasiment 40 % alors que le montant de la participation de l'État était fixé en 2007 à 10 millions d'euros, soit un peu plus d'un milliard de F CFP.

Comme l'indique le rapport de présentation, en matière d'éducation, le Pays a des compétences partagées avec l'État. En application de l'article 18 de la nouvelle convention décennale signée en 2016, la Polynésie française assure les dépenses de fonctionnement, d'équipement, de construction, de maintenance et de sécurité des établissements scolaires du second degré. Elle reçoit, à ce titre, une participation de l'État et la convention pose le principe de cette participation financière.

Ce dispositif n'est pas conforme au texte ni à la logique de transfert de compétence. En effet, l'article 59 de la loi organique de 2004 prévoit un dispositif de compensation de charge avec la création d'une dotation globale et une commission consultative pour évaluer les coûts des compétences transférées, laquelle commission est présidée par un magistrat de la Chambre territoriale des comptes de la Polynésie française et composée de représentants de l'État, du gouvernement et de notre assemblée.

La création, Madame la ministre, d'une DGC hors masse salariale présenterait divers avantages. Elle responsabiliserait la collectivité selon le principe d'autonomie financière. Elle mettrait fin également à la pratique actuelle qui consiste à négocier chaque année avec le ministère de l'éducation nationale. Enfin, elle permettrait une maîtrise et une prévisibilité accrue.

Dans son rapport de 2016 sur le système scolaire en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, la Cour des comptes de Paris avait recommandé de profiter de l'échéance de la convention décennale 2007-2017 pour appliquer la loi de 2004. Malheureusement, le gouvernement a choisi de reconduire le dialogue de gestion avec le ministère de l'éducation nationale.

En matière d'infrastructure, le constat est alarmant. Pour reprendre la réponse du Président Fritch à la Cour des comptes : « *La Polynésie française est parfaitement consciente de l'état médiocre d'un*

certain nombre de ses établissements et que le maintien d'une participation de l'État à hauteur de 2,5 millions d'euros, environ 300 millions de F CFP, annuels ne permet pas d'entretenir les bâtiments scolaires de manière correcte. »

Sur la période 2014-2017, les financements mis en place par la Polynésie française sont quatre fois supérieurs à ceux attribués par l'État, 10 millions d'euros contre 46,6 millions d'euros pour la Polynésie française.

Allons-nous continuer de faire le dos rond et prendre les miettes que voudra bien nous donner l'État qui, aujourd'hui, décide avec l'approbation du Président de la Polynésie ou demander la mise en place d'une DGC au nom du principe constitutionnel ? Car, pour reprendre les déclarations faites en commission de Monsieur Karl Liu, chef du département des finances de la DGEE, une DGC, ce serait l'idéal.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Monsieur le représentant.

Nous passons la parole à l'intervenant du groupe Tavini Huiraatira.

Eliane.

M^{me} Eliane Tevahitua : *Merci.*

Notre approbation est demandée sur un projet de convention annuelle 2018 entre l'État et la Polynésie. Il découle de la convention-cadre 2017-2027 du 22 octobre 2016 relative à l'éducation que nous avons examinée et adoptée à l'unanimité lors de la séance budgétaire plénière du 29 septembre 2016.

Le présent projet de convention s'inscrit dans le cadre du financement de programmes d'investissement en faveur de nos collèges et lycées de l'enseignement public. Notre pays est doté de 26 collèges, 10 lycées ainsi que 23 internats répartis sur l'ensemble de son territoire. Il convient de rappeler que, si la charge de l'ensemble des dépenses d'investissement afférentes à la construction et la rénovation de ces établissements sont de la compétence pleine et entière du Pays depuis 1983, l'État par contre participe en versant au Pays une dotation annuelle dite « Dotation Globale d'Investissement (DGI) ».

Ce projet 2018 porte plus précisément sur le financement de la phase 3 de la réhabilitation du Lycée Paul Gauguin pour un montant de 311 millions F CFP et la réhabilitation du collège de Arue pour un montant de 87 millions F CFP.

Je vous l'annonce sans ambages, le groupe Tavini Huiraatira votera favorablement ce projet de délibération d'autant que, lors de la séance plénière du 29 septembre 2016, le groupe UPLD s'était prononcé favorablement sur la convention-cadre.

Cependant, il y a un aspect qui n'est évoqué nulle part. En tous cas pas dans les documents qui sont soumis à notre examen, c'est l'existence de l'amiante dans les structures des bâtiments. Si c'est malheureusement le cas, le coût de désamiantage est tel que les coûts de réhabilitation retenus dans le projet de convention sont incomplets. Et on ne pourra plus parler de réhabilitation et/ou remise aux nouvelles normes telle que proposé par le projet de convention (DGI 2018), mais bien d'obligation de démolition pure et simple de certaines de ces structures, vu le coût exorbitant des travaux de désamiantage.

Madame la ministre, pouvez-vous nous préciser si des études d'évaluation sur l'existence de l'amiante ont été entreprises dans nos établissements scolaires ?

Si c'est effectivement le cas, une estimation des possibles conséquences sanitaires de cet amiante sur la santé de nos enfants scolarisés ainsi que sur le personnel de ces établissements a-t-elle été réalisée ?

Et, enfin, à qui incombe cette responsabilité ?

Merci.

Le président : Merci, Madame la représentante.

Nous demandons à l'intervenant du groupe TAPURA de prendre la parole.

John.

M. John Toromona : Merci, Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française. Madame le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants de l'assemblée, chers collègues, **bonjour.**

L'état de vétusté de nos établissements scolaires, en particulier les collèges et lycées du **pays**, est une des préoccupations majeures de notre gouvernement.

Nous n'avons cessé de réclamer une élévation générale du niveau d'instruction ainsi qu'un accroissement du taux de réussite au baccalauréat, ce qui, reconnaissons-le, est un atout supplémentaire pour décrocher un emploi. Or, cet objectif ne pourra être atteint que si les élèves sont accueillis au sein de structures saines, adaptées et, surtout, conformes du point de vue de la sécurité. Cela vaut pour les internats, pour les salles de classe comme pour les plateaux sportifs.

La Polynésie française a la compétence sur ses établissements depuis 1983. Sans avoir à juger ce qui a été fait ou non, s'agissant de l'entretien, force est de constater une lente mais inexorable dégradation d'un grand nombre de bâtiments, à plus forte raison lorsque ceux-ci sont directement exposés à nos conditions climatiques en lien direct avec notre insularité.

Toujours est-il que les autorités du Pays comme de l'État ont parfaitement conscience de la situation et des moyens budgétaires qu'il convient d'affecter pour redorer le blason de ce parc immobilier important. Nous le savons d'autant mieux, nous, les représentants, que l'examen annuel des comptes financiers de ces mêmes établissements met en lumière une insuffisance régulière des fonds de roulement pour, justement, palier aux travaux qui s'avèrent indispensables.

La convention annuelle 2018 qui nous est soumise pour approbation traduit bien l'intérêt que l'État et le Pays portent à cette question au travers de la Dotation globale d'investissement spécifique à l'éducation. Pour la deuxième année consécutive, les deux parties s'engagent à investir de près de 400 millions de F CFP dans deux opérations jugées prioritaires, à savoir la réhabilitation du lycée Paul Gauguin phase 3 et du collège de Arue.

Si la contribution de l'État demeure constante autour de 300 millions de F CFP, celle du Pays subit quant à elle un ajustement à la hausse en fonction des besoins requis. Pour 2018, d'autant qu'un effort particulier est consenti en faveur du lycée Paul Gauguin, eu égard de son ancienneté et au rôle qui lui est dévolu en tant que centre d'examen.

Mais, n'en doutons pas, beaucoup reste à faire d'ici 2027, date à laquelle la convention relative à l'éducation entre la Polynésie française et l'État arrivera à échéance. Entre-temps — et cette démarche est inédite —, nous devrions pouvoir disposer du diagnostic du bâti de chacun des 36 collèges et lycées disséminés sur l'ensemble du territoire, ce qui nous donnera une idée plus précise du défi financier à relever.

Ce dossier ayant reçu une unanimité lors de son examen en commission le 29 mai dernier, je vous invite donc naturellement, chers collègues de l'assemblée, à approuver ce projet de délibération.

Je vous remercie de votre attention.

Le président : *Merci.*

J'invite le gouvernement à prendre la parole. Merci.

M^{me} Christelle Lehartel : Une réponse rapide.

Monsieur James Heaux, quand vous parlez de la DGC, je l'ai bien entendu, je voulais juste vous rappeler que ce n'est pas un technicien de la DGEE qui va décider ou pas de l'adoption de cette DGC. C'est bien la majorité des représentants de cette assemblée en collaboration avec le gouvernement actuel qui prendra la décision de cette création de la DGC ou pas.

Madame la représentante du TAVINI, effectivement, une inquiétude au niveau de l'amiante dans les écoles, dans les établissements scolaires. Effectivement, certaines communes n'ont pas attendu et ont déjà démarré des études concernant cette difficulté.

Merci.

Le président : *Merci.*

Nous passons maintenant à l'examen de la délibération, si vous le voulez bien.

M. Luc Faatau : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais réagir ici sur ce que vient de dire le représentant TAHOERAA sur ce dossier et qui laisse sous-entendre que le gouvernement de Monsieur Edouard Fritch a laissé l'État se désengager des financements des établissements scolaires.

Je voudrais rappeler ici qu'Edouard Fritch, le Président du gouvernement, a toujours clamé haut et fort qu'il arrêterait de pratiquer la politique de la main tendue. Le gouvernement a toujours clamé haut et fort qu'il n'attendrait pas les décisions lentes de l'État pour se lancer dans les programmes d'investissement. Je voudrais rappeler ici qu'il n'y a pas très longtemps a été discuté le problème du financement des abris anticycloniques que l'État a arrêté de financer et que le Pays a accepté de prendre en main, de relancer ce programme anticyclonique.

Donc, je ne partage pas votre avis sur ce que vous venez de dire concernant le fait que le gouvernement laisse filer l'État pour ne pas qu'il participe au financement. C'est terminé ! Il faut vous réveiller les amis ! Le Pays a pris une autre option, c'est d'assumer ses propres responsabilités. Nous n'attendrons plus que ce soit l'État qui vienne lancer le chantier. Le Pays a la capacité aujourd'hui de lancer ses propres investissements parce qu'il va beaucoup mieux, parce que la politique mise en place porte ses fruits, n'en déplaie à certains.

Et je voudrais aussi insister sur le fait que la présence de l'amiante dans les établissements scolaires ne met pas réellement en danger la santé de nos élèves et de nos enfants. En revanche, l'amiante devient nuisible lorsqu'il y a des travaux qui sont conduits. C'est là qu'il faut entourer ces travaux de conditions techniques très strictes. Or, tant qu'il n'y aura pas de travaux, l'amiante ne sera pas un danger. Démolir n'est pas non plus la solution parce que démolir implique également le désamiantage. Donc, la démolition va coûter encore plus d'argent. Je voudrais simplement vous renvoyer à la démolition de l'hôpital de Mamao qui, si ma mémoire est bonne, a été décidé par un certain président du Tahoeraa.

Merci.

Le président : *Merci.*

Madame la représentante.

M^{me} Teura Iriti : *Merci, cher collègue, pour ces observations.*

Nous ne disons pas que nous ne devons pas assumer nos responsabilités. Ce que nous disons, et c'est ce qui nous différencie de vous, parce que nous faisons partie de la France — d'ailleurs, cela doit bien les faire rire —, ce n'est pas parce qu'ils n'apportent plus leur contribution financière que nous n'allons pas non plus nous lever. Il faut nous lever, aller à leur rencontre et taper du poing sur la table pour qu'ils nous aident, en plus de ce que nous devons, nous, assumer. Si nous sommes en mesure d'apporter notre contribution financière, c'est bien grâce aux deniers publics, c'est-à-dire les recettes fiscales qui sont payées par la population. Voilà pourquoi nous disons que ce n'est pas parce que l'on nous dit que, petit à petit, ils arrêtent de participer que nous allons abandonner.

Voilà tout. Merci.

Le président : *Ne nous énervons pas !*

M. James Heaux : Président ! Président, rapidement ! *Rapidement !*

Le président : Vas-y, James !

M. James Heaux : Merci, *Monsieur le maire.*

Je voudrais simplement répondre rapidement à mon collègue Luc Faatau.

Je n'ai jamais parlé de désengagement financier dans mon intervention.

Et en ce qui concerne le constat — je parle bien d'un constat — selon lequel, sur la période 2014-2017, les financements mis en place par la Polynésie sont quatre fois supérieurs à ceux attribués par l'État, ce n'est pas moi qui le dis. C'est la réponse officielle du Président de la Polynésie à la Cour des comptes de Paris en référence à son rapport de 2016.

Dernière précision et intervention, président, rapidement à Madame la ministre. Effectivement, ce n'est pas aux techniciens de prendre des décisions politiques, mais c'est justement parce que c'est un technicien qui s'exprime que je voulais démontrer, derrière mon intervention, qu'il n'y a aucune visée politique, mais c'est bel et bien la question du bien-être de nos enfants dans leur établissement.

Merci.

Le président : Merci.

Monsieur Faatau.

M. Luc Faatau : Merci de confirmer que c'est un constat de désengagement et que, donc, je n'ai pas dit de bêtise ici.

Vous laissez sous-entendre que le gouvernement a diminué l'engagement de l'État. Pour ma part, chers collègues, je vous dis que, ça y est, nous devons nous réveiller, le mois de mai est passé. La population a été informée que nous n'allons plus attendre les décisions qu'ils tardent, eux, à prendre et que nous devons assumer notre part de responsabilité. Si nous attendons, cela pourrait causer du tort à nos enfants.

C'est la décision que la majorité actuelle a prise tout récemment.

Merci.

Le président : *Merci.*

Nous passons à la lecture de l'article 1^{er}, Madame le rapporteur.

Article 1^{er}.-

Le président : *Merci.*

La discussion est ouverte.

Madame Teura Iriti.

M^{me} Teura Iriti : *Je sais que nous sommes arrivés à la fin de nos travaux, mais je tiens à répondre brièvement à notre collègue.*

Dans ce cas, assumons aussi les 60 milliards destinés à payer les enseignants.

Ce sera tout.

Le président : *Merci.*

Avez-vous d'autres interventions ?... Non.

On passe au vote ?...

M. Oscar Temaru : *Monsieur le président !*

Le président : *Oui, président Temaru.*

M. Oscar Temaru : *Je souhaiterais encourager le gouvernement et lui dire qu'il ne faut pas avoir peur de leur demander de payer parce que c'est leur culture, leur langue, leur histoire, leurs coutumes qui sont enseignés à nos enfants. Ils doivent payer !*

Merci.

Le président : *Entendu ! La facture pèse de plus en plus lourd.*

On passe au vote. Qui est pour ?... Unanimité ?.... *Merci.* Ah ! Qui est pour ?... 45 pour et 11 abstentions. *Merci.*

Article 2, Madame le rapporteur.

Article 2.-

Le président : Sur l'article 2, même vote ?... Même vote. Abstentions ?... Même vote.

Sur l'ensemble de la délibération, même vote ?...

La délibération est adoptée.

IV) EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Nous passons au point IV) Examen de la correspondance.

Vous avez tous dans votre dossier de séance le relevé de la correspondance reçue par l'assemblée de la Polynésie depuis le 12 mars 2018 et arrêté au 31 mai 2018.

Une copie de cette correspondance peut être demandée par tout représentant au secrétariat général.

V) CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Je pense que nous arrivons au terme de notre séance d'aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, *dans la grâce du Seigneur, merci.*

Je déclare la séance close.

Merci et à la prochaine

oOo

Il est 16 heures 6 minutes.

oOo

LA SECRÉTAIRE,

LE PRÉSIDENT,

Béatrice Lucas

Gaston Tong Sang